

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
Magistère de Relations Internationales et Action à l'Etranger (M.R.I.A.E.)

Géographie politique
Pierre Verluise

Travaux des étudiants de Master et Magistère du M.R.I.A.E.
Promotion 2016-2017

Comité de relecture :
Guilhem Ducournau, Arthur Binetti, Madeleine Roy,
Laurence Mondésir et Odile Romelot

Apprendre, c'est faire... et partager

A la suite d'Yves Lacoste et de Stéphane Rosière, j'ai l'honneur d'être chargé depuis quelques années d'un semestre du cours de Géographie politique au M.R.I.A.E. de l'Université Paris I Panthéon – Sorbonne. Ce cours repose d'abord sur un transfert de connaissances. Cependant, nous réservons à chaque séance deux fois 9 minutes à des exposés réalisés par les étudiants, sur des sujets qu'ils proposent et que nous validons. Cela permet à chacun de conduire une recherche et de s'exprimer à l'oral.

En 2016-2017, nous avons ajouté une dimension : la réalisation d'un recueil de textes rédigés à l'occasion de ces travaux. J'ai lu et corrigé chaque texte et celui a été également revu en amont et en aval par un comité de relecture composé d'étudiants volontaires : Guilhem Ducournau, Arthur Binetti, Madeleine Roy, Laurence Mondésir et Odile Romelot. Je les remercie de leur travail régulier au service du bien commun.

Nous avons ainsi donné vie à une conviction pédagogique : **apprendre, c'est faire**. Pour se mettre en action, il faut un projet. Ici, il s'agit de vous offrir un recueil d'une centaine de pages à partir des recherches réalisées pour ces exposés. Les étudiants qui ont réalisé ces documents et l'équipe du comité de relecture ont été animés d'une belle énergie par l'espoir de pouvoir vous être utile à travers les textes que vous allez découvrir. En rédigeant, en se corrigeant les uns les autres, ils ont beaucoup appris.

Apprendre, c'est faire, **mais c'est aussi partager**. Sans la moindre prétention, voici le sens de cette démarche collective. Nous sommes les premiers conscients des nombreuses imperfections de ces modestes travaux mais nous espérons qu'ils vous seront utiles. La table des matières ci-dessous vous permettra de trouver rapidement les sujets qui vous intéressent.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Pierre Verluise

I. GEOPOLITIQUE DU COMMERCE	4
Géopolitique européenne des échanges de fruits	5
Géopolitique du vin	10
« Faux médicaments » : Chine-Afrique, la mondialisation d'un trafic	17
Le trafic des diamants, enjeux du conflit en république centrafricaine	23
II. GEOPOLITIQUE DES CLASSEMENTS	27
Hollywood, une expression de la puissance des États-Unis	28
Géopolitique des classements universitaires internationaux	34
L'eurovision : un concours de chant au cœur des enjeux géopolitiques	40
III. GEOPOLITIQUE DES CONFLITS	44
L'implication des puissances régionales en République Démocratique du Congo	45
Géopolitique de l'humanitaire français, « Géopolitique de la générosité »	51
L'influence de l'Iran en Irak depuis l'opération « Iraqi Freedom »	57
La remise en question des ONG : l'exemple du conflit afghan	63
IV. LA PUISSANCE DE L'ETAT CONFRONTEE AUX VELLEITES D'ACTEURS NON-ETATIQUES	68
Le poids de la jeunesse africaine dans les mouvements contestation	69
Le narcotraffic en Colombie entre 1980 et 1995. Quelle puissance face à l'État ?	74
V. NOUVELLES PUISSANCES REGIONALES ET PARTICULARISMES STRATEGIQUES	80
Géopolitique de l'Arménie	82
Les BRICS : quelle réalité ?	88
La « création » géopolitique d'une langue africaine nationale : le cas du swahili	95
ANNEXE - Le fonctionnement du comité de relecture	100

I. GEOPOLITIQUE DU COMMERCE

La première partie qui ouvre la présentation générale des exposés présentera quatre réflexions dont l'objet est à chaque fois rattaché à une «géopolitique du commerce», c'est-à-dire aux enjeux et rivalités de puissances pour la vente d'un produit.

L'exposé « Géopolitique européenne de l'échange des fruits » s'intéresse aux principaux partenaires dans les échanges fruitiers européens, tout en considérant les défis liés à ce commerce en termes de sécurité alimentaire et de protection sanitaire.

L'exposé « Géopolitique des vins » rend compte de la guerre commerciale entre l'Ancien et le Nouveau Monde pour la production et la consommation du vin ; signe d'un passage de civilisation et d'une évolution vers l'agriculture biologique pour maintenir une économie du vin viable.

L'exposé « Faux-médicaments : Chine-Afrique, la mondialisation d'un trafic » s'intéresse au trafic de faux médicaments en provenance de l'Asie et en direction des populations d'Afrique de l'Ouest ainsi que les initiatives de gouvernance régionale et internationale pour enrayer ce problème.

Enfin, en guise de fermeture, l'exposé « Le trafic des diamants, enjeux du conflit en République centrafricaine » présente enfin la captation des diamants, au cœur du conflit centrafricain, intégrée à une chaîne d'exploitation fractionnée dont les tentatives de régulation se heurtent à l'insécurité régionale.

Géopolitique européenne des échanges de fruits

Par Jovana Trajkovic et Mortaza Behboudi

Aujourd'hui, dans les pays développés, peu importe la saison, nous disposons de ce que nous souhaitons manger. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande de manger 400gr. de fruits par jour.

Il existe beaucoup de subventions de l'UE pour les producteurs des pays développés et les tarifs sont bas comparés au reste du monde. On peut faire une plus-value avec des produits transformés, comme les jus de fruits. De même, il existe beaucoup de contrôles phytosanitaires stricts sur les importations de fruits. En effet, les bactéries et les virus qui peuvent affecter nos fruits peuvent être responsables de crises alimentaires tant à l'échelle européenne qu'à l'échelle mondiale.

Ce qui justifie la problématique suivante : comment les échanges fruitiers européens, sont-ils au-delà d'un enjeu économique, un enjeu sanitaire ? Dans un premier temps, nous verrons les enjeux économiques internes à l'UE. Puis, nous nous pencherons sur les enjeux économiques extérieurs à l'UE. Enfin, nous étudierons l'enjeu que représentent les normes pour la sécurité alimentaire.

1. Les enjeux économiques internes à l'UE

Le secteur des fruits est d'une importance stratégique pour l'agriculture et compose l'alimentation d'environ 510 millions de consommateurs européens. Les fruits représentent 17% du total de la valeur de la production agricole européenne et regroupent 1 million d'exploitations spécialisées dans ce secteur.

1.1 Les principales destinations

En 2015, les pays européens ont exporté 20,9 milliards d'euros de fruits frais, échanges intra-européens compris. Plus de 90% des exportations de l'UE sont destinées à d'autres pays européens. L'Espagne est le premier exportateur. Les exportations se composent principalement de sa propre production, tandis que les Pays-Bas et la Belgique sont des pôles commerciaux importants grâce à leur position géographique stratégique et leurs capacités logistiques. Ils redistribuent ces produits.

À l'intérieur de l'UE, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France sont les destinations finales les plus importantes. Les imports de produits d'autres pays européens dans ces pays représentent environ 45% de la valeur des exportations de l'UE en 2015. 10% de la valeur des exportations de l'UE est redistribuée en Belgique ou aux Pays-Bas, en tant que plaques tournantes du commerce.

L'Europe a un potentiel d'exploitation des fruits tropicaux tels que les ananas ou des agrumes tels que les citrons et les citrons verts. Ils trouvent leur voie à travers les ports d'Europe occidentale vers les nouveaux marchés qui se développent en Europe de l'Est.

1. 2 Le marché

Le marché européen peut être divisé en trois zones géographiques avec des modes de consommation et des comportements d'achat différents.

Les consommateurs du Nord-Ouest de l'Europe ont le pouvoir d'achat moyen le plus élevé. Ce marché a la plus forte demande de fruits tropicaux et exotiques. Les consommateurs de cette région achètent la plupart de leurs fruits dans des supermarchés. Les magasins spécialisés en fruits sont légèrement plus chers que les supermarchés, mais avec une gamme de produits plus diversifiée. Le rôle des supermarchés devrait s'étendre davantage. Dans cette aire, presque tous les produits vendus sont de classe I, c'est à dire la plus haute qualité.

Dans le Sud de l'Europe, les fruits représentent une part plus importante de l'alimentation. Les consommateurs ont une préférence pour le goût et les produits locaux traditionnels, bien que l'offre locale ne soit pas suffisante pour satisfaire la demande totale de toute l'année. Le supermarché prend de l'importance dans ces régions.

En Europe de l'Est, les exigences de qualité des produits sont un peu plus faibles que dans le Nord-Ouest de l'Europe. La part de marché des supermarchés est également plus faible mais en expansion. À long terme, la croissance du marché en Europe de l'Est, avec des produits de qualité et responsables pour l'environnement, devrait être substantielle. Avec l'augmentation des demandes de qualité des clients vient aussi l'augmentation de l'importance d'une chaîne d'approvisionnement de qualité.

2. Les enjeux économiques extérieurs à l'UE

2.1 Politiques économiques dans lesquelles s'inscrivent les échanges fruitiers de l'UE

L'UE est le plus large ensemble régional avec lequel négocie l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Cette organisation est l'héritière du *General Agreement on Tariffs and Trade* (GATT) et plus particulièrement du cycle d'Uruguay qui visait à abaisser les taux de douanes et les droits d'entrée. Depuis, on s'est rendu compte de la volatilité des marchés et des cours des matières premières. Les pays en développement sont fortement touchés par ces fluctuations, notamment car leurs économies reposent essentiellement sur une production agricole ou de produits tropicaux.

Tandis que l'UE, deuxième exportateur de fruits à l'échelle mondiale, bénéficie de ces accords, les pays en développement et surtout les PMA sont plus exposés à la fragilité structurelle de leurs

économies. L'UE a mis en place en collaboration avec toutes les organisations internationales concernées (le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale, la *Food and Agriculture Organisation* (FAO), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)...) des programmes de limitations des effets de la déstabilisation du marché. Par exemple, le programme Stabex est destiné à offrir aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) une compensation pour les pertes de recettes d'exportation liées à la fluctuation des prix ou de l'approvisionnement en produits de base.

2. 2 Principaux partenaires

En effet, l'UE est également le premier importateur mondial de fruits. Elle échange beaucoup avec les pays africains, réunis dans le groupe ACP et avec qui elle a négocié des accords de partenariats économiques, mais aussi avec ses voisins proches ou des pays avec qui elle a négocié des accords d'échanges bilatéraux. Dans ce rôle d'importateur, les États-Unis, l'Afrique du Sud et la Turquie sont des partenaires privilégiés. On importe avant tout des bananes (43%), des agrumes (18%) et des fruits exotiques (13%).

En tant qu'exportateur, l'UE commerce avec ses voisins : la Russie, la Suisse et la Norvège mais également d'autres grands pays comme la Chine, dont la demande en produits européens augmente. Par la qualité des produits et par leur certification, l'UE a un fort attrait. Cependant, certaines régions font pencher la balance commerciale en leur faveur, comme les pays du *Mercado Común del Sur* (MERCOSUR).

La politique économique européenne a des conséquences mondiales par sa capacité à influencer sur les pays en développement mais aussi par ses normes. La demande européenne, elle, a des conséquences que nous allons voir dans notre troisième partie.

3. Les normes européennes : quels enjeux ?

3.1 Quelles normes ? Pour qui ?

L'Union européenne crée régulièrement toute une série de normes et de critères (de taille, de qualité, de pesticides autorisés, de contraintes phytosanitaires...). Ces derniers sont très souvent mis à jour ou modifiés. Ils font écho à des préoccupations sanitaires mises au jour par des études scientifiques. En UE, ils sont appliqués par les organisations de producteurs ou les groupements de producteurs. Ces derniers ont une capacité à négocier avec l'Union Européenne. Ce sont des acteurs qui recourent également largement au lobbying.

Cependant, cela a des conséquences dans les pays qui importent vers l'UE, surtout les pays en développement et les PMA. Pour avoir des organisations de producteurs, il faut avoir une stratégie agricole. Or, ce n'est pas toujours le cas. En prenant l'exemple des pays ACP, quand un taux de pesticide autorisé diminue subitement, ce sont les cargaisons qui sont refusées ou détruites. De plus, contrairement aux pays européens, l'économie et les cultures sont moins diversifiées. Ainsi, ces normes ont un plus grand impact sur eux. De même avec l'augmentation de la demande de produits

bio sur le marché européen, la production de fruits « bio » est en hausse. Cela est également régulé par des normes. Les pays extérieurs à l'UE doivent s'y adapter pour pouvoir toucher ce nouveau marché.

3.2 Faire face aux maladies et au changement climatique, un enjeu de sécurité alimentaire

Toutefois, face à l'augmentation des préoccupations de sécurité alimentaire, les vulnérabilités structurelles des pays en développement sont davantage mises en relief dans les rapports de la Commission européenne ou du G20. Malgré tout, certaines productions comme celles de bananes sont particulièrement exposées aux maladies fructières. Par exemple, la banane Cavendish, jaune, que nous mangeons en Europe, est une variété de culture au génome identique de génération en génération. Lorsqu'un parasite les touche, elles n'ont pas la capacité de muter pour s'en protéger. Ainsi, nous risquons depuis quelques années de perdre ces bananes à cause d'une maladie qui s'étend globalement, le *Tropical Race 4*. Dans les années 1950, déjà, la banane la plus répandue, la Gros Michel a disparu à cause de la souche précédente de cette maladie, *Race 1*.

Pour préserver la diversité, il existe des programmes, comme la *Millenium Seed Bank* créée par les jardins botaniques de Kew, au Royaume-Uni. Il consiste à conserver les graines de chaque espèce face aux changements climatiques.

Toutefois, aujourd'hui 400 millions de personnes dépendent des bananes comme un produit de première nécessité au même titre que le riz ou le blé. Ainsi, l'Union européenne agit et crée des normes pour protéger ses citoyens, l'environnement et aussi pour contribuer au développement des pays moins avancés. Cependant, ce dernier élément est moins efficace.

Ainsi, nous avons vu comment les échanges fruitiers européens sont, au-delà d'un enjeu économique, un enjeu sanitaire. Dans un premier temps, l'étude a porté sur les dynamiques internes à l'UE avec les principales destinations intra-européennes de la production de fruits ainsi que la structure du marché. Puis dans un deuxième temps, nous avons étudié les enjeux du commerce extérieur, selon les politiques économiques internationales dans lesquelles les échanges européens s'inscrivent ainsi que les principaux partenaires. Enfin, nous nous sommes interrogés sur l'importance des normes pour la garantie de la sécurité alimentaire.

Récemment, le « bio » a conquis les rayons de nos supermarchés. Il faut se demander si cela représente un réel souci de l'environnement et de ce qui se retrouve dans nos assiettes. Aussi, à l'échelle internationale, les cultures agro-écologiques ont-elles une chance de s'implanter sachant que sans les subventions européennes, les paysans qui cultivent nos fruits doivent endosser pleinement le coût de modernisation de leurs exploitations. De plus, les échanges mondiaux ont-ils réellement pour but d'atteindre la souveraineté alimentaire quand les pays développés comme ceux de l'UE demandent des produits agricoles et spéculent dessus.

Bibliographie :

Revues spécialisées

AZOULAY, Gérard : « Sécurité alimentaire mondiale et crise structurelle d'un mode de fonctionnement de l'économie agricole », *L'homme et la société* : L'Harmattan, Université Paris Sud, 2012/1 (n°183-184), p.61-81 [En ligne] <http://www.cairn.info/revue-l-homme-et-la-societe-2012-1-page-1.htm>

Sites web

Agritrade (2010), « Enjeux du commerce dans le secteur des fruits et légumes pour les pays ACP » <http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Produits-de-base/Horticulture/Enjeux-du-commerce-dans-le-secteur-des-fruits-et-legumes-pour-les-pays-ACP> (dernière consultation 04/12/2016)

Agritrade (2013), « Note de synthèse secteur des fruits et légumes » <http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Produits-de-base/Horticulture/Note-de-synthese-mise-a-jour-2013-Secteur-des-fruits-et-legumes> (dernière consultation 04/12/2016)

CBI Center for the Promotion of Imports from Developing Countries (2015), “What is the demand for fresh fruit and vegetables in Europe?”

https://www.cbi.eu/sites/default/files/market_information/researches/trade-statistics-europe-fresh-fruit-vegetables-2015.pdf (dernière consultation le 04/12/2016)

Commission européenne, "Fruit and vegetable regime - Agriculture et développement rural - European Commission”

http://ec.europa.eu/agriculture/fruit-and-vegetables_fr (dernière consultation le 04/12/2016)

COPA – COGECA (European farmers, European agri cooperatives), « Fruit and Vegetable Producer Organisations in the EU: Overview and Prospects », www.copa-cogeca.be/Download.ashx?ID=641314&fmt=pdf

FAO (12/12/2013), « Continuer la lutte contre la cercosporiose noire pour sauver les petites exploitations bananières des Caraïbes »

<http://www.fao.org/news/story/fr/item/210608/icode/> (dernière consultation : le 04/12/15)

Géopolitique du vin

Par Maëlle Marquant et Marguerite Clément

A tous les passionnés de relations internationales, le vin est votre plus fidèle compagnon ! Qualifié de « lubrifiant social » par Jean Clavel, ce dernier est omniprésent dans la diplomatie et la géopolitique, puisque marqueur d'une puissance économique et culturelle.

Yves Lacoste définit la géopolitique comme « *l'étude des rivalités de pouvoirs inscrites sur les territoires* »¹. Le vin est un produit emblématique d'enjeux de puissances culturelles liés à des enjeux territoriaux, puisque faire du vin, c'est d'abord maîtriser son territoire. Longtemps l'apanage de l'Europe, il s'inscrit désormais dans une agriculture mondialisée, devenant représentatif des nouveaux grands rapports de force géopolitiques.

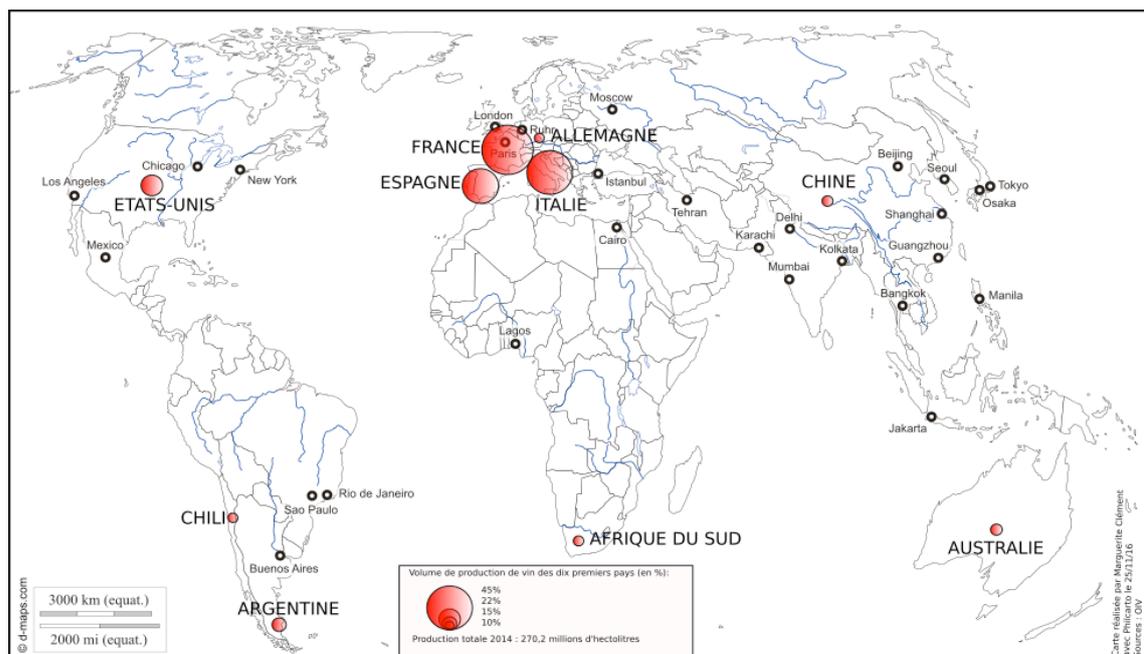
Dans quelle mesure le vin révèle-t-il un bouleversement de l'échiquier de la puissance entre pays développés et pays émergents ?

Si le vin est au cœur d'une guerre commerciale entre l'Ancien Monde et le Nouveau Monde, il est également marqueur d'une puissance culturelle. Néanmoins, il est confronté à de nouveaux défis qui l'incitent à adopter de nouvelles politiques.

1. Une guerre commerciale entre l'Ancien Monde et le Nouveau Monde

L'hégémonie de l'Ancien Monde est concurrencée par l'apparition de nouveaux territoires du vin.

¹ LACOSTE, Yves, *De la géopolitique aux paysages. Dictionnaire de la géographie*, Paris, Armand Colin, 2003.



Carte : Une production viticole qui demeure encore centrée sur l’Ancien Monde, malgré l’émergence de pays rivaux.

1.1 Des hiérarchies traditionnelles...

L’Europe demeure le bastion de la production mondiale de vin, représentant en 2014 58% de la production planétaire. En effet, des pays historiquement producteurs de vin, tels que l’Italie, la France ou encore l’Espagne caracolent en tête des pays producteurs, cumulant 48 % de la production mondiale en 2015.² Chaque année, la France et l’Italie se disputent la première place du pays qui produit le plus de vin. Néanmoins, la puissance viticole de la France se démarque, grâce à un “efficient triptyque productif”³. Elle possède en effet des vignobles prestigieux tels que le Bordelais et le Bourgogne dont la renommée suffit à vendre. De plus, par sa large gamme, elle est capable de couvrir l’ensemble du spectre productif vinicole (vins, spiritueux, grands crus). Enfin, grâce à son système d’appellations d’origine contrôlée (AOC) datant de 1935, son savoir-faire demeure valorisé et protégé.

C’est en effet le terroir et la maîtrise de la culture du cépage qui assurent la domination européenne. L’expertise française est donc exportée : des vignerons français, et notamment ceux de Bordeaux, sont invités à “pratiquer leur savoir-faire, pour transmettre et pour éduquer”⁴. On les retrouve ainsi en Californie, à Mendoza en Argentine, en Afrique du Sud, en Chine, ou encore en Inde. Si l’Europe demeure hégémonique par sa production de vin, l’exportation des maîtrises européennes illustre cependant une montée en puissance de nouveaux acteurs.

1.2 ...remises en question par la production du Nouveau Monde

² OIV, “Global Economic Vitiviniculture Data”, *Communiqué de presse*, 28/10/2015

³ Jean-Baptiste Noé, “Géopolitique du vin français : la puissance culturelle”, *Contrepoints*, 6 avril 2014

⁴ Jean-Baptiste Noé, “Géopolitique du vin français : la puissance culturelle”, *Contrepoints*, 6 avril 2014

Aujourd'hui, on observe tant sur la production que sur la consommation que ce sont les pays en développement qui poussent la dynamique de croissance. Si l'Europe conserve toujours la première place en terme de production, elle connaît cependant une baisse constante de sa part au niveau mondial, de 73% en 1995 à 58% en 2014⁵. La culture de la vigne et la fabrication du vin se sont répandues à travers le monde, notamment dans les anciennes colonies des Européens, comme l'Amérique latine. Les plus fortes progressions productives se situent aujourd'hui dans les pays en développement - par exemple en Chine, qui a atteint le 5^{ème} rang des pays producteurs de vin en une dizaine d'années, en Nouvelle-Zélande ou au Chili. Quant à l'Australie, entre 1985 et 2005, la superficie de ses vignes a augmenté de 167%⁶.

Au-delà de l'aspect quantitatif, la qualité progresse également. Le « Jugement de Paris » reconnaissait déjà en 1976 la qualité des vins californiens, dégustés à l'aveugle en concurrence avec des vins français. De plus, des initiatives australiennes comme le *Plan Strategy 2025* visent à augmenter la qualité et la visibilité du vin à l'international. La pénétration de ces vins dans le marché international a été efficace puisqu'on estime qu'ils représentent environ un tiers de la production mondiale (33,7% en 2015)⁷.

Ainsi, les dynamiques économiques du vin suivent une trajectoire désormais extra-européenne. Néanmoins, d'un point de vue culturel, le vin reste un symbole de la civilisation occidentale, voire pour les vins les plus prestigieux d'un certain art de vivre « à la française ».

2. Géopolitique des consommations

«Il existe bien une géopolitique des vins, qui est aussi celle des hommes, des patrimoines et des cultures.»⁸

2.1 Le vin, produit de luxe et symbole de puissance individuelle

La production viticole accompagne le besoin du consommateur, de plus en plus exigeant sur la qualité. Le rôle sociologique du vin a changé, c'est ce que notent Jean-Claude Hinnewinkel et Claudine Le Gars dans « Le commerce mondial des vins à la fin du XXIème siècle » : « *Hors de certains pays européens où le vin a été longtemps un élément indispensable de la ration masculine, le vin est avant tout un produit de luxe, objet d'une consommation occasionnelle* »⁹. À l'inverse de la consommation de masse que l'on pouvait observer il y a un demi-siècle, on boit aujourd'hui du vin dans un but hédoniste et plus forcément de façon quotidienne.

⁵ Stéphane Dubois, « Lecture géopolitique d'un produit alimentaire mondialisé : le vin », Revue internationale et stratégique 2013/1 (n° 89), p. 18-29 et O.I.V 2014

⁶ *Idem*

⁷ OIV, « Eléments de conjoncture mondiale » avril 2016

⁸ Géopolitiques des vins, CLES, juin 2014 - *CLES - Les entretiens géopolitiques mensuels du directeur* - HS n°36 - juin 2014

⁹ *Annales de Géographie*, n° 614-615, Armand Colin, 2000, p. 381-394.

D'un côté, la qualité du vin est essentielle pour l'individu qui l'identifie à un facteur de puissance culturelle. C'est pourquoi le nom des vins, les récompenses ou les labels qu'ils portent sont de plus en plus prisés. D'un autre côté, l'éducation du goût agit en rehaussant socialement celui qui a quelques connaissances sur le vin qu'il boit, ou celui qui sait percevoir des arômes. Le vin est un des principaux sujets de conversation en France, si bien que 75% des interrogés indiquent en parler, contre 51% sur le football¹⁰. Ce *soft power* sert particulièrement la culture française dont les vins sont marqués par leurs appellations géographiques.

2.2 Un passage de civilisation

L'Europe représente en 2013 en moyenne deux tiers (62%¹¹) de la consommation mondiale de vin. Néanmoins, les États-Unis sont devenus le premier pays consommateur de vin au monde, concentrant environ 20 % de la consommation. L'Asie se situe aux alentours de 7-8 % de la consommation mondiale, avec des perspectives de forte croissance.¹² Par conséquent, l'influence du vin s'étend bien plus loin que les territoires sur lesquels il est produit. Si plus de soixante pays sont producteurs de vin, ce sont plus de cent quarante qui en consomment. Sa sphère d'influence révèle donc le rayonnement civilisationnel de l'Ancien Monde. Ainsi, dans le cas de la Nouvelle-Zélande, le développement du vignoble était pratiquement nul jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. C'est le retour d'Europe de milliers de soldats néo-zélandais qui a joué un rôle clef dans l'impulsion de la production nationale au cours des années 1960. Le vin exporte donc un mode de vie.

De plus, les vignobles sont devenus un paysage culturel. Après Saint-Emilion et ses 5 400 hectares de vignes en 1999, deux vignobles français ont été inscrits en 2015 au patrimoine mondial de l'humanité par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO). Le président François Hollande avait ainsi déclaré que cette décision "*marque la reconnaissance internationale du patrimoine exceptionnel de ces régions et témoigne de la diversité et du dynamisme de nos territoires, qui sont la richesse de notre pays*"¹³.

La place particulière des vins français dans le commerce mondial amène à une réflexion plus générale sur les facteurs qui façonnent ce patrimoine culturel. Nous l'avons vu dans le cadre des vins de l'Ancien Monde, les terroirs sont particulièrement importants. Mais qu'en est-il des acteurs qui influencent la production et la consommation ainsi que sur l'image renvoyée par le produit ?

3. Les défis de demain : Les challenges commerciaux et climatique de la production viticole

¹⁰ Sondage Ifop/Vin & Société, 2014

¹¹ O.I.V 2013

¹² Chiffres cités par Jean-François Ley, dans "Géopolitiques des vins", *CLES - Les entretiens géopolitiques mensuels du directeur* - HS n°36 - juin 2014

¹³ Cité dans *Challenges*, "Les vignobles de Champagne et de Bourgogne inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco" [en ligne], 05/07/15. Disponible sur : http://www.challenges.fr/france/les-vignobles-de-champagne-et-de-bourgogne-au-patrimoine-mondiale-de-l-unesco_76374

3.1 Quelle stratégie adopter dans cette guerre des vins ?

Si les logiques de production viticoles européennes semblent menacées dans leur pérennité, c'est en partie à cause des réglementations qui entravent la production et la transmission du vin. En France notamment, les réglementations d'étiquetage fournies par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), en rendent compte.¹⁴ A l'inverse, certains pays dont la réglementation est plus lâche font mention d'une région de production de l'Ancien Monde, afin de valoriser l'image de leurs vins. Ainsi, les États-Unis avaient souhaité en 2012 appliquer la mention de « château » à leurs propres vins, menaçant la production française.¹⁵

Par conséquent, de véritables politiques du vin se mettent en place, à l'image de celles menées par la Chine. Cette dernière, face à une incapacité à recouvrir en quantité et en qualité sa demande, a développé la stratégie d'acquérir des vignobles de luxe. La Chine possède ainsi en France une trentaine de propriétés dans les vignobles bordelais, notamment le Château Bellefont-Belcier, acquis en novembre 2012 et classé parmi les 64 Grands Crus de Saint-Emilion. Néanmoins, les Etats ne sont pas les seuls à investir dans le vin. En effet, les firmes transnationales représentaient en 2004 36% du chiffre d'affaires de l'industrie du vin dans le monde¹⁶. Celles-ci sont par ailleurs plus présentes dans les vignobles du Nouveau Monde telles qu'Accolade Wines en Australie ou Constellation Brands aux États-Unis. Cette escarcelle d'acteurs publics et/ou privés illustre par conséquent une stratégie et une volonté de montée en puissance et en prestige de ces derniers.

3.2 Le défi climatique : aller vers l'agriculture durable

Après avoir surmonté la catastrophe du phylloxéra au XIXe siècle, c'est aujourd'hui le réchauffement climatique qui touche la culture viticole. Cela s'observe par l'avancée des vendanges, et le changement du raisin, qui est moins acide et plus sucré, ce qui donne un vin plus alcoolisé. Le risque est de voir le goût changer considérablement en emportant la dimension identitaire. Des stress hydriques de plus en plus fréquents pendant la période estivale pourraient à terme faire disparaître certains vignobles, notamment à cause de maladies¹⁷.

Le monde viticole se tourne donc de plus en plus vers une agriculture raisonnée voire biologique pour des raisons écologiques mais aussi peut-être surtout pour répondre aux désirs des consommateurs. La Nouvelle-Zélande a orienté sa production de vin vers l'agriculture durable et en fait un argument de vente. Ayant augmenté la taille de son vignoble entre 1985 et 2005 de 380%, elle annonce qu'environ 90% de ses vignes suivent une culture raisonnée. Au niveau mondial toutefois, c'est l'Espagne qui est le leader de la production biologique avec une croissance de 75%

¹⁴ DGCCRF, "Etiquetage des vins" [en ligne], 24/10/2016. Disponible sur :

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Etiquetage-des-vins>

¹⁵ Stéphane Dubois, « Lecture géopolitique d'un produit alimentaire mondialisé : le vin », *Revue internationale et stratégique* 2013/1 (n° 89), p. 18-29.

¹⁶ François Legouy, « La France vitivinicole dans la mondialisation », *Historiens et Géographes*, n°402, mai 2008, p. 145

¹⁷ Séminaire Laccave par Kees van Leeuwen et Philippe Darriet à l'école d'Agronomie de Montpellier en mars 2014

annuelle depuis deux ans¹⁸. Bien que cela reste une perspective de long terme, la possibilité de produire bio profite généralement aux vins de qualité moyenne dans un intérêt marketing, même si quelques grands crus bordelais y sont passés. Le programme Anaxagore, lancé en 2010, cherche quant à lui à introduire des éléments biologiques et écologiques dans la production de champagne.

Pour conclure, le vin est révélateur de l'émergence de nouveaux pays, qui ébranlent les hiérarchies traditionnelles. Originellement produit de civilisation, il est devenu un produit mondialisé et plus largement consommé. Une dimension paradoxale lorsqu'on évoque un terroir intrinsèquement lié au vin dans le cas de l'Ancien Monde et son aspect social élitiste. Cette guerre commerciale est la marque des évolutions de production et de consommation qui se déplacent vers l'Asie-Pacifique. Le vin doit néanmoins s'adapter à de nouveaux défis, à l'image du changement climatique, de l'évolution vers le bio, tout en restant viable économiquement.

Ainsi, le vin est un marqueur de puissance autant à l'échelle mondiale, étatique, qu'individuelle. Mondiale, car produit mondialisé et de civilisation. Étatique, car il démontre une maîtrise de son territoire ainsi qu'une adaptation aux changements climatiques et aux exigences sociales. Enfin, individuelle par sa dimension élitiste.

Bibliographie :

Ouvrages généraux et données chiffrées

De la géopolitique aux paysages. Dictionnaire de la géographie, Paris, Armand Colin, 2003.

Annales de Géographie, n° 614-615, Armand Colin, 2000, p. 381-394.

OIV, "Global Economic Vitiviniculture Data", *Communiqué de presse*, 28/10/2015

Le vin dans le monde

Stéphane Dubois, « Lecture géopolitique d'un produit alimentaire mondialisé : le vin », *Revue internationale et stratégique*, 2013/1 (n° 89), p. 18-29.

CLES, "Géopolitiques des vins", in *CLES - Les entretiens géopolitiques mensuels du directeur - HS* n°36 - juin 2014

Jean-Noël Salomon, "Nouveaux vignobles et évolution des anciennes face à la mondialisation", in *Vignobles de l'hémisphère Sud*, p. 397-428

Le vin français

¹⁸ Pierre Citerne, « Viticulture bio : l'Espagne, le leader mondial », *La revue du vin de France*.

Jean-Baptiste Noé, “Géopolitique du vin français : la puissance culturelle”, *Contrepoints*, 6 avril 2014.

François Legouy, « La France vitivinicole dans la mondialisation », *Historiens et Géographes*, n°402, mai 2008.

DGCCRF, “Etiquetage des vins” [en ligne], 24/10/2016. Disponible sur : <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Etiquetage-des-vins>

« Faux médicaments » : Chine-Afrique, la mondialisation d'un trafic

Par François Ponsolle et Sacha Lévi-Bruhl

« Ne pas prendre de médicament vaut mieux que prendre celui prescrit par un médecin médiocre. », dit un proverbe chinois. Devant cette crainte des médicaments, ce sont les « faux médicaments » qui sont aujourd'hui décriés. Néanmoins, ce concept a toujours été mal défini, désignant parfois seulement les médicaments contrefaits, parfois les médicaments vendus en contrebande ou encore les médicaments interdits dans certains pays. Nous retiendrons ici la définition la plus large possible des « faux médicaments », proche de celle du Conseil de l'Europe à travers la convention MEDICRIME. Cette définition considère qu'un médicament est faux quand sa qualité n'est plus contrôlable. Ce qui correspond donc au moment où il quitte le marché officiel pour être vendu en contrebande, où il ne bénéficie pas des conditions de stockage réglementaires et des contrôles étatiques nécessaires, quelle que soit sa qualité à l'origine. La catégorie de « faux médicaments » peut donc aussi trouver son origine dans les actions des acteurs qui participent à leur trafic. Ce dernier est en grande partie alimenté par les exportations asiatiques de génériques ou de contrefaçons qui sont les principaux produits de ce marché parallèle. Nous étudierons donc le trafic de médicaments en Afrique de l'Ouest en s'intéressant aux liens qui l'unissent au continent asiatique et plus particulièrement à la Chine à travers la problématique suivante : quels sont les facteurs qui permettent au trafic de « faux médicaments » de prospérer en Afrique ?

Nous verrons d'abord que ce trafic s'appuie sur une demande et une organisation bien ancrées en Afrique, servi par une offre développée et structurée en Asie, profitant de la faiblesse des contrôles africains ou internationaux, centrés sur une approche sécuritaire.

1. Le marché clandestin du médicament en Afrique

1.1 Le concept flou de « faux médicaments »

Le chiffrage du bilan humain des faux médicaments est quasiment impossible. Certaines associations avancent 800 000 morts par an aujourd'hui pour encore 200 000 morts par an il y a quelques années. Ces approximations sont symptomatiques du flou entourant le concept de « faux médicaments ». Il s'agit d'un concept fourre-tout qui peut désigner des génériques venus des pays asiatiques de même qualité que les médicaments de grandes marques occidentales, des médicaments contrefaits, périmés ou des médicaments contenant des principes actifs sous-dosés. Ces derniers constituent la plus grande partie des « faux médicaments ». Ce flou est en grande partie entretenu par l'industrie pharmaceutique occidentale qui a tout intérêt à produire un discours alarmant sur le « problème des faux médicaments » afin de faire passer ses seuls produits comme fiables¹⁹. En réalité, peu de ces médicaments sont réellement dangereux par leur toxicité intrinsèque ; le risque le

¹⁹ Intervention de Mathieu le Quet, *Contrefaçon de médicaments : démêler le vrai du faux*, Sophie Pujas, Le Point Santé, 18 février 2016

plus important résidant souvent dans le sous-dosage. Il n'en reste pas moins que l'absence de fiabilité est une caractéristique commune à tous ces « faux médicaments ».

1.2 Pourquoi un marché du « faux médicament » en Afrique ?

Cette absence de fiabilité questionne sur la raison du succès des « faux médicaments », qui représenteraient, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), entre 30 et 70% du marché pharmaceutique africain. Des raisons économiques existent à travers la vente de produits moins chers qu'en pharmacie, au détail, avec possibilité de crédit. Des raisons socio-culturelles ont aussi été identifiées, telles que la proximité sociale entre vendeurs et clients qui s'accompagne de perceptions similaires en matière de santé. L'aspect géographique est également important : des vendeurs sont présents sur tout le territoire, même dans des régions plus reculées, proposant ainsi une vente rapide à tout moment. Enfin, des raisons historiques sont venues compléter ce tableau. Le développement d'un réseau parallèle de médicaments apparaît par exemple dès les années 1950 en Afrique de l'Ouest francophone. L'importation par les puissances coloniales des médicaments fait découvrir ses bienfaits aux populations locales mais l'organisation occidentale qui les accompagne pousse ces populations à y avoir accès par des voies détournées. Une structure de distribution parallèle se crée donc, dont l'importance augmente considérablement à partir des années 1980, lorsque des programmes d'ajustement structurels conduisent à l'effondrement du système pharmaceutique officiel dans les pays africains. Cette prospérité perdure ensuite puisque la privatisation du secteur pharmaceutique des pays d'Afrique francophone entraîne une augmentation du prix des médicaments officiels.

1.3 Quelles organisations à l'échelle africaine ?

En plus d'une demande forte liée à l'inadéquation entre marché officiel et réalités africaines, ce trafic s'appuie sur une organisation développée. L'importation des médicaments se fait de manières variées mais la plus grande partie des médicaments est importée par les conteneurs de sociétés de gros. C'est le cas au Bénin de la principale société grossiste de médicaments UB Pharma qui, le 28 juin 2016, a été prise en flagrant délit de livraison de « faux médicaments » à des revendeurs du circuit parallèle²⁰. Une fois les produits importés en Afrique, leur dissémination dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest se fait selon des régularités bien identifiées. Certains pays sont connus pour être des plaques tournantes de ce trafic, c'est le cas du Nigéria. Cette prédominance s'explique historiquement par le caractère libéral du marché des pays anglophones qui s'est très rapidement ouvert à la concurrence asiatique. De ce fait, les médicaments asiatiques se sont rapidement disséminés dans ce pays pour ensuite être exportés à moindres coûts et illégalement dans les pays francophones de la sous-région n'ayant accès qu'aux produits européens, plus chers. Les pays disposant de ports, comme le Bénin ou le Togo, sont aussi de grands importateurs de « faux médicaments ». Ceux-ci sont ensuite exportés vers les pays de l'intérieur de la région comme le Niger. A ce titre, le Bénin, qui constitue de plus un carrefour commercial en Afrique de l'Ouest, est une seconde plaque tournante de ce trafic.

²⁰ Hermann Boko, *Au Bénin, des entreprises pharmaceutiques trempent dans le trafic de faux médicaments*, *Le Monde Afrique*, 26 juillet 2016

L'existence d'une telle demande en Afrique a très vite été perçue comme une possibilité de débouchés lucratifs pour des grands pays asiatiques, développant une industrie pharmaceutique ne répondant pas nécessairement aux normes occidentales.

2. Les flux commerciaux des « faux médicaments »

2.1 Les routes des « faux médicaments »

Le trafic mondial de faux médicaments aurait représenté plus de 75 milliards de dollars en 2010 selon la *European Alliance for Access to Safe Medicines*. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que plus de 50% des médicaments contrefaits proviennent d'Inde et de Chine. De nombreux médicaments simplement périmés peuvent être exportés depuis la Chine et donc être comptabilisés comme faux médicaments. Selon la Direction européenne de la qualité du médicament, 80% des principes actifs des génériques en Europe sont faits en Chine ou en Inde. L'exportation depuis la Chine de faux médicaments pour la vente en Afrique mobilise de multiples acteurs. Pour appréhender ce trafic, il faut dépasser l'approche traditionnelle de la « Chine-Afrique », où l'Empire du milieu imposerait unilatéralement ses objectifs. Comme l'indique Klantschnig Gernot, dans le cadre de son étude au Nigéria²¹, « les chaînes exclusivement nigérianes ou chinoises restent peu nombreuses ». Nigériens, Chinois, Indiens, entre autres, occupent diverses positions au sein de ces chaînes, en fonction de leur expertise et de leurs relations, et non du simple « capital social ethnique » qu'ils possèdent²².

Ce trafic, véritablement mondialisé, sait profiter de relais géographiques. Il existe en Chine des communautés africaines qui résultent de divers développements économiques, comme celle nigérienne de Guangzhou qui s'est formée au cours des années 2000. Les médicaments empruntent aussi des « routes » extrêmement fluctuantes. Ainsi, il est courant d'intercepter des cargaisons de faux médicaments dans des pays du Moyen-Orient comme les « Émirats arabes unis via Dubaï, la Jordanie, la Turquie, l'Irak, la Syrie avant la crise, le Liban, l'Égypte et les territoires palestiniens »²².

2.2 L'industrie pharmaceutique en Chine

En août 2015, la *Chinese Food and Drug Administration* (CFDA) recensait 7 175 fabricants de médicaments en Chine. Les laboratoires se répartissent dans l'ensemble du territoire. On note parmi les villes qui ont le plus de *Contract Research Organisations* (CRO) différentes régions en Chine :

- Beijing, Tianjin

²¹ Klantschnig Gernot, *Traduction Ambrosetti David*, « Négocier les profits et la facticité : Le commerce des produits pharmaceutiques entre la Chine et le Nigeria », *Politique africaine* 2/2014 (N° 134) , p. 89-110

²² Camille Niaufre, *Le trafic de faux médicaments en Afrique de l'Ouest*, Afrique Décryptages, Le blog du programme Afrique subsaharienne de l'IFRI, 28 mai 2014.

- Chengdu, Wuhan, Chongqing, Kuming
- Guangzhou, Shenzhen
- Nanjing, Suzhou, Shanghai, Hangzhou

Sinopharm, Sinochem ou Hisun Pharma, Fosun Pharma sont les plus grosses firmes chinoises. Elles possèdent souvent de nombreuses filiales et sous-traitants qui se traduisent par de petits et moyens laboratoires dans les provinces chinoises. Les producteurs de « faux médicaments » s'implantent à proximité des usines agréées pour utiliser certains de ces laboratoires sous-traitants, ou bien des produits qui en sont issus. Ainsi, la production pharmaceutique doit être appréhendée au niveau des provinces et villes où les permis d'implantation sont délivrés par les responsables locaux.

En outre, la Chine attire de grands groupes pharmaceutiques. Les pôles de Recherche et Développement de ces groupes continuent de fleurir sur le territoire chinois. En juin 2016, Novartis annonçait la création d'un centre de R&D de 1 milliard de dollars à Shanghai. Ainsi, les producteurs de faux médicaments peuvent tenter de copier directement en Chine des productions européennes

Enfin, l'industrie pharmaceutique chinoise connaît aussi des critiques concernant le manque de qualité de certaines de ses productions. Selon les chiffres officiels de l'Union européenne, 15 certificats de qualité de standards européens retirés en 2010 concernaient des médicaments venus, précisément, d'Inde ou de Chine.

2.3 Un enjeu de puissance ou source de déstabilisation pour la Chine ?

La situation est délicate pour les autorités chinoises. L'industrie pharmaceutique, à la croissance particulièrement vive, constitue une opportunité économique pour la Chine, dont le gouvernement souhaite développer une industrie à plus-value élevée. Lutter contre les « faux médicaments » qui discréditent la Chine est donc essentiel. Toutefois, l'opération anti-traffic est complexe dans ce secteur économique, où la direction des grands groupes est intrinsèquement liée au pouvoir politique. La lutte anti-corruption de Xi Jinping pourrait dans une certaine mesure participer à la réduction du trafic. Ce sont souvent des filiales qui gèrent les laboratoires dans les provinces. Le pouvoir politique central peut difficilement agir pour réguler à cette échelle. La difficulté est donc double: celle de l'opacité interne des groupes pharmaceutiques et celle de la corruption à l'échelle locale. Néanmoins, très régulièrement, les autorités chinoises relatent le démantèlement de réseaux en matière de santé publique. En 2013, la CFDA devient un ministère en tant que tel, preuve de la volonté politique d'action dans ce secteur par Pékin.

Lutter contre les « faux médicaments » est donc un enjeu important à l'échelle de la Chine, afin de préserver ses intérêts économiques et sa crédibilité dans le domaine sanitaire. En Afrique aussi, depuis quelques années, des actions au niveau national et régional se sont mises en place.

3. Les « faux médicaments » : un enjeu de santé publique à plusieurs échelles

3.1. Quelles législations et quelles solutions dans les pays récepteurs ?

La question des faux médicaments s'est en effet imposée comme un enjeu de santé publique. Les divers scandales d'intoxication par « faux médicaments », la mobilisation de certains acteurs locaux mais surtout la pression internationale, sont autant de facteurs qui ont poussé les pays africains à tenter d'enrayer ce trafic. Ainsi, au Nigéria, la *National Agency for Food and Drug Administration and Control* (NAFDAC), l'agence spécialisée dans la lutte contre le commerce des « faux médicaments » a, depuis 2001, considérablement durci sa politique, faisant ainsi passer la part des « faux médicaments » de 70% à 16% en 6 ans²³. Cependant, les autres pays de la sous-région, sont toujours loin d'un contrôle strict de ce trafic qui serait plus rentable, à l'échelle mondiale, que le trafic de drogues. Le Bénin ou le Togo s'avèrent aujourd'hui bien incapables de contrôler les importations de « faux médicaments ». Le manque de moyens et d'expertise des douaniers, le « droit mou » dans ce domaine ainsi que les lourdeurs administratives empêchent un réel contrôle. La corruption, jusque dans les plus hautes sphères du monde politique, notamment au Bénin, participe aussi à l'incapacité des pouvoirs publics à endiguer ce trafic. C'est pour pallier cette insuffisance au niveau national, que l'échelon international s'est imposé comme un acteur capital dans cette lutte.

3.2 Réactions internationales

Dans un premier temps, c'est une action directe contre les trafiquants qui peut être menée. Ainsi, différents pays africains se regroupent et travaillent en coopération avec certaines organisations internationales. Ce fut le cas en 2011 à travers l'opération Cobra qui regroupait Interpol et des pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Guinée, Nigéria, Sénégal et Togo). Celle-ci a permis de saisir dix tonnes de produits et de procéder à une centaine d'arrestations. Elle témoigne de l'approche sécuritaire privilégiée dans ce domaine.

À l'échelle européenne, la Convention Medicrime a émergé afin de lutter contre ce trafic. En outre, différentes institutions se mobilisent dans un but préventif. Par exemple, en France, des fondations, comme la Fondation Chirac, se sont emparées du sujet. Par leur travaux d'analyse, elles tentent de mobiliser les populations et les autorités compétentes, afin de mener des opérations de prévention. Si l'approche du sujet n'est pas sécuritaire, elle reste menée par des acteurs extérieurs et tient relativement peu compte des causes qui poussent les populations à acheter de tels produits.

Le trafic des médicaments par voie non-officielle, qui deviennent ainsi des « faux médicaments », repose donc sur de nombreux facteurs solidement ancrés : une demande forte liée à une industrie pharmaceutique officielle inadaptée aux réalités africaines ainsi qu'une offre développée et portée par un trafic lucratif et mal contrôlé. Si les initiatives de la scène internationale destinées à pallier les déficits des pays africains participent à l'éradication du problème, elles restent presque exclusivement centrées sur une approche sécuritaire qui ne règlent en rien le problème de la demande. Toutes les trois secondes dans le monde, en effet, une personne bascule dans la pauvreté pour payer ses soins²⁴. Le problème des « faux médicaments » ne pourra donc être réglé qu'à travers des actions globales pour lutter contre l'inégalité de l'accès au soin dans les pays du Sud.

²³ R. Bate, R. Nugent, « The Deadly World of Fake Drugs », *Foreign Policy*, n° 168, septembre-octobre 2008, p. 57-65

²⁴ Oxfam, document d'information 176. *Couverture santé universelle*, Octobre 2013.

Bibliographie :

Angbo-Effi Kachi Odile, Kouassi Damus Paquin, Yao Gnissan Henri Auguste, Douba Alfred, Secki Richmond, Kadjo Alphonse, « Facteurs déterminant la consommation des médicaments de la rue en milieu urbain », *Santé Publique* 6/2011 (Vol. 23) , p. 455-464.

Camille Niaufre, *Le trafic de faux médicaments en Afrique de l'Ouest : filières d'approvisionnement et réseaux de distribution (Nigeria, Bénin, Togo, Ghana)*, Mai 2014, Note de l'IFRI.

Hermann Boko, *Au Bénin, des entreprises pharmaceutiques trempent dans le trafic de faux médicaments*, Le Monde Afrique, 26 Juillet 2016.

Sophie Pujas, *Contrefaçon de médicaments : démêler le vrai du faux*, le Point Santé, 18 février 2016.

Organisation Mondiale de la Santé, Bulletin d'information de l'OMS, Volume 88, avril 2010, 241-320, *La menace croissante des contrefaçons de médicaments*.

Remiche Bernard, Cassiers Vincent, « Lutte anti-contrefaçon et transferts de technologies nord-sud : un véritable enjeu », *Revue internationale de droit économique* 3/2009 (t. XXIII, 3) , p. 277-324.

Quet Mathieu, « Sécurité pharmaceutique, technologie et marché en Afrique. La lutte contre les médicaments illicites au Kenya », *Revue d'anthropologie des connaissances* 2/2016 (Vol. 10, n° 2) , p. 197-217

W.O. Erhun, O.O. Babalola, M.O. Erhun, *Drug Regulation and Control in Nigeria: The Challenge of Counterfeit Drugs*, Journal of Health & Population in Developing Countries; 2001, 4(2):23-34.

Carrine Baxeres, *Faux médicaments, de quoi parle-t-on ? Contrefaçons, marché informel, qualité des médicaments... Réflexions à partir d'une étude anthropologique conduite au Bénin*, Société de pathologie exotique et Springer-Verlag France, Février 2014.

Klantschnig Gernot, Traduction Ambrosetti David, « Négocier les profits et la facticité : Le commerce des produits pharmaceutiques entre la Chine et le Nigeria », *Politique africaine* 2/2014 (N° 134) , p. 89-110.

L'Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie, *Rapport L'industrie pharmaceutique, l'innovation et la Chine*, Février 2012 (Mise à jour septembre 2015)

R. Bate, R. Nugent, « The Deadly World of Fake Drugs », *Foreign Policy*, n° 168, septembre-octobre 2008, p. 57-65.

Le trafic des diamants, enjeux du conflit en république centrafricaine

Par Séphora Lucet-Saadi et Jeanne Inglebert

En 2014 à Anvers, la saisie de diamants centrafricains issus de la contrebande remettait en lumière la controverse des « diamants de la guerre », lesquels selon le Processus de Kimberley financent les conflits quel que soit le bénéficiaire. Cette définition élargit celle des Nations Unies, laquelle est limitée aux diamants provenant de régions où opèrent des forces rebelles contre un gouvernement légitime. En effet, la notion de légitimité étatique est difficile à établir dans un contexte de guerre civile. De plus, en Afrique, les diamants complexifient les tentatives de règlement politique du conflit, offrant aux protagonistes les moyens de refuser tout compromis.

En quoi l'exploitation des diamants en République Centrafricaine témoigne-t-elle de l'enjeu que représente la captation des ressources naturelles dans les conflits armés en Afrique ? Nous montrerons que la captation des diamants, au cœur du conflit centrafricain, est intégrée à une chaîne d'exploitation fractionnée dont les tentatives de régulation se heurtent à l'insécurité régionale.

1. La captation des diamants au cœur du conflit ...

La République centrafricaine fait partie des cinq pays les plus pauvres du monde en terme de PIB. Elle ne peut se passer de son commerce de diamants mais c'est pourtant ce à quoi l'instabilité politique la contraint. Depuis la fin de l'année 2012, elle est secouée par un conflit meurtrier engagé entre deux groupes rebelles, la Séléka, issue de la minorité musulmane du pays, responsable de la chute du président Bozizé en mars 2013, et les anti-balaka, chrétiens, appuyés d'anciens soldats restés fidèles au président destitué. L'accaparement des mines de diamants représente un enjeu majeur pour ces deux groupes. Les recettes financent armes, drogues et alliances stratégiques sur le territoire national et à l'étranger. Elles permettent par exemple à la Séléka de recruter des mercenaires venus du Tchad et du Soudan.

Avant 2013, le pays était le 12^e producteur de diamants bruts en valeur. Toutefois selon la Banque Mondiale, près de 50% des diamants sortiraient illégalement du pays. Parce qu'elle est illégale, chiffrer les bénéfices tirés de cette exploitation reste difficile. De plus, les belligérants n'en ont pas le monopole et disposent d'autres moyens de financement (or, agriculture, trafic d'armes). L'importance du trafic se révèle lors de la comparaison des chiffres donnés par le pays exportateur et ceux du pays client. Ainsi en 2000, les chiffres officiels centrafricains font état d'une exportation de diamants bruts vers la Belgique s'élevant à hauteur de 52 millions de dollars²⁵ ; la Belgique indique pourtant avoir importé la même année 168 millions de dollars de pierres centrafricaines. Cet écart dévoilerait l'existence d'un vaste trafic illégal à l'échelle régionale.

²⁵ ONU, chiffres issus de COMTRADE, 2016

L'évaluation de la situation est compliquée par les caractéristiques des gisements eux-mêmes, alluvionnaires et très dispersés. Contrairement à l'Afrique du Sud où l'extraction des diamants est contrôlée par le géant De Beers, toute exploitation industrielle est impossible en

République centrafricaine. De ce fait, la production artisanale reste très difficile à protéger en cas de conflit et est complexe à évaluer. Ainsi, l'exploitation diamantaire reste affranchie de toute tutelle étatique, les organismes de contrôle nationaux ne disposant pas de moyens de régulation suffisants. Par ailleurs le coût élevé du droit d'exploitation des sols n'incite pas au travail légal : seuls 5% des 100 000 mineurs artisanaux travailleraient légalement ²⁶.

Cet éclatement de la production facilite donc le contrôle des mines par les groupes armés, qui engagent un processus d'appropriation et d'exploitation s'effectuant au plus grand mépris des droits de l'homme.

2. Intégrée à une chaîne d'exploitation fractionnée

Du fait des particularismes locaux et de la décentralisation des exploitations, l'implication des groupes armés dans le secteur diamantaire est très hétérogène. Le financement des groupes antibalaka, se décline en deux processus : d'une part, la prise de contrôle de sites d'extraction, de l'autre, la taxation illégale des échanges entre mineurs et négociants, prenant la forme d'échange d'argent contre protection. Les groupes de la Séléka, dont certains membres sont eux-mêmes mineurs, chassent quant à eux les exploitants des mines afin d'en prendre le contrôle, notamment dans l'est du pays. Ils ont également la mainmise sur la principale plateforme d'échange frontalière des régions productrices de la Centrafrique et du Cameroun, prélevant des droits d'extraction ou des taxes aux négociants, mineurs, ou convoyeurs.

Afin de tirer profit du commerce de diamants, les belligérants s'appuient sur un réseau d'échange international qui leur permet d'intégrer les flux de diamants de la guerre à ceux issus de l'économie légale. Ils quittent la région par des voies bien connues des acteurs du trafic, généralement par la frontière du Cameroun pour être illégalement réintroduits vers les comptoirs camerounais de Kenzou et Kette. C'est pourquoi les différents maillons de la chaîne du commerce de diamants travaillent à l'aveugle. Comme le souligne le Groupe d'expert des Nations Unies « Les principaux collecteurs de diamants ne peuvent garantir que leurs achats ne profitent pas à des groupes armés, (...) puisqu'ils sont de fait présents dans la plupart des zones minières. ».

La captation des ressources par les groupes armés entraîne une violation des droits de l'Homme à plusieurs échelles. Les populations locales souffrent aussi bien des conflits d'appropriation que des violences politiques financées par le commerce diamantaire. La République centrafricaine est prise dans un cercle vicieux que connaissent d'autres Etats en développement confrontés à une instabilité politique et sociale. Parce que l'Etat ne parvient pas à contrôler les ressources naturelles, les bénéfices tirés de leur exploitation ne lui reviennent pas. Il lui manque alors des moyens nécessaires à la protection des droits humains et de la ressource elle-même. L'absence de maîtrise étatique de ce

²⁶ ONG International Crisis Group, 2010

secteur empêche par ailleurs toute protection du travail. Les mineurs sont exposés à des risques sanitaires et victimes d'exploitation.

De nombreuses initiatives tentent d'endiguer le conflit en Centrafrique et de limiter les intérêts financiers que peuvent tirer les belligérants de l'entretien de celui-ci. Mais ces tentatives se heurtent à trois défis majeurs : l'insécurité régionale, la déliquescence de l'Etat centrafricain et le manque de coopération internationale.

3. Dont les tentatives de régulation se heurtent à l'insécurité régionale...

En réponse à la dégradation de la situation en Centrafrique, l'ONU réagit en mobilisant des forces armées pour pacifier la zone. Le contingent aussi bien onusien que centrafricain, performant dans les grandes villes mais long à se déployer dans les zones périphériques enclavées, échoue à contenir une violence qui se généralise. Ces initiatives ont également vocation à encadrer le commerce de diamants afin de faire disparaître le trafic qui profite aux différents groupes armés. Dès 2003, la chaîne d'approvisionnement est encadrée par le Processus de Kimberley, une initiative mondiale conçue pour empêcher que des diamants ayant servi à financer des groupes rebelles n'entrent sur le marché international. Ce processus bénéficie de l'adhésion et du soutien des États, mais présente toutefois d'importantes faiblesses.

La première concerne les certificats d'origine. Ils sont difficiles à mettre en place, car les moyens de contrôle locaux restent déficients et les procédures pour identifier la provenance des pierres incertaines, malgré les progrès des techniques de traçabilité. Le processus sera d'ailleurs suspendu dès 2013, les réquisitions minimales de sécurité n'étant pas réunies pour pouvoir l'appliquer sur le territoire. Celle-ci est majoritairement due à la déliquescence de l'Etat centrafricain, qui, profondément fragilisé est incapable de lutter contre le trafic, mais pour qui les ressources financières liées à l'exploitation du diamant sont vitales : 25% des 4 millions d'habitants dépendent du diamant pour vivre selon le rapport de 2016 du processus de Kimberley.

La deuxième concerne le manque de coopération de certains acteurs incontournables du secteur diamantaire. Le renforcement des contrôles crée un déplacement des filières d'écoulement en direction de la Chine et de pays du Moyen Orient tels que les Emirats Arabes Unis. Enfin, de puissants réseaux mêlent les intérêts de diamantaires, de marchands d'armes et de Chefs d'Etat locaux, qui s'emploient à contourner les mesures édictées par la communauté internationale. Le chiffre d'affaire des diamants est tel que les trafiquants d'armes n'hésitent pas à violer les sanctions onusiennes. D'autant plus que les risques sont assez faibles du fait de l'absence de contrôle. Ainsi, le triangle trafiquants d'armes, trafiquants de diamants, chefs d'Etat utilise autant les pierres précieuses comme une rente pour financer les régimes locaux en place que comme arme de déstabilisation régionale.

En quoi l'exploitation des diamants en République Centrafricaine témoigne-t-elle de l'enjeu majeur que représente aujourd'hui la captation des ressources naturelles dans les conflits armés en Afrique ? En somme, l'exploitation des diamants en République centrafricaine révèle un tournant stratégique de la guerre : la captation des ressources naturelles occupe désormais un rôle prépondérant dans le financement d'un conflit dont les motifs initialement religieux et politiques semblent laisser place à des préoccupations plus économiques. Le trafic de diamants de la guerre pose un défi majeur aux Nations Unies. Afin de sauvegarder paix et sécurité en Centrafrique, il est nécessaire d'encadrer le commerce d'un produit dont la vente est légale, contrairement à la drogue ou aux armes mais échappant encore à un véritable contrôle. Cette responsabilisation doit s'accompagner d'un engagement plus ferme de certains Etats qui jouent encore un rôle ambivalent dans le cadre du commerce diamantaire.

Bibliographie :

Article :

ORRU, Jean-François et al., « Le diamant dans la géopolitique africaine », *Afrique contemporaine* 2007 (n° 221), disponible à l'adresse suivante : <http://www.cairn.info/revue-afriquecontemporaine-2007-1-page-173.htm>

(Consulté le 11/10/2016)

Rapports:

The World Bank, *A Comprehensive Approach to Reducing Fraud and Improving the Contribution of the Diamond Industry to Local Communities in the Central African Republic*, Report No. 56090CF Oil, Gas and Mining Policy Division, Novembre 2010

Amnesty International, *Violations en chaîne la chaîne d'approvisionnement mondiale en diamants et le cas de la République centrafricaine*, Amnesty International Ltd, Septembre 2015

Conseil de Sécurité des Nations Unies, *Rapport final du Groupe d'experts sur la République centrafricaine créé en application de la résolution 2127*, ONU S/20/2014/762, Octobre 2014

Kimberley Process, Mid-term Report, United Arab Emirates KP Chair, 2016 disponible à l'adresse suivante : <http://www.kimberleyprocess.com/en/kimberley-process-mid-term-report-2016>

(Consulté le 13/10/2016)

Ressources en ligne :

Banque mondiale, République centrafricaine : vue d'ensemble, disponible à l'adresse suivante : <http://www.banquemondiale.org/fr/country/centralafricanrepublic>

(Consulté le 11/10/2016)

II. GEOPOLITIQUE DES CLASSEMENTS

Tout comme le commerce international peut être un révélateur des enjeux géopolitiques, les classements culturels ou universitaires s'avèrent influencer sur les rapports de force et cristalliser ceux-ci. Ils témoignent, en effet, d'une volonté de puissance renforcée et représentent de nouveaux enjeux. Ceux-ci peuvent être symboliques, comme le rayonnement culturel d'un pays, ou économiques. Ils influencent également les flux de populations et les modes de vie par le pouvoir d'attraction qu'ils incarnent. Cette mesure d'une puissance diffuse représente un enjeu d'autant plus important qu'elle touche de près la société civile en s'introduisant dans ses modes de vie. Cela peut s'observer par exemple à travers l'exemple du cinéma et, plus précisément, du rôle de Hollywood comme instrument de la puissance américaine. Cette machine engendre des productions qui monopolisent les dix premiers rangs du box-office, et renforce ainsi le poids économique et l'influence culturelle des Etats Unis. Les classements universitaires, quant à eux, jouent un rôle majeur dans les flux d'étudiants et la formation des élites, conférant ainsi un pouvoir d'attraction important aux pays qui détiennent les universités les mieux classées. Enfin, un événement culturel, tel que le Concours de l'Eurovision, est une véritable plateforme politique qui permet aux pays d'affirmer symboliquement leur existence et leur appartenance à un bloc régional ou, plus largement, à l'Europe. Ces classements représentent également des enjeux économiques conséquents puisqu'ils définissent le pouvoir d'attraction d'un pays et conditionnent donc ses échanges économiques.

Hollywood, une expression de la puissance des États-Unis

Par Lino Heidbrink et Marion Noel.

Hollywood, industrie cinématographique créée en 1914, a produit ces dernières décennies plus de 500 films par an. Ces films occupent constamment les dix premiers rangs du box-office international. Ils permettent à Hollywood d'être en tête sur le marché international du cinéma. Que cache cette puissance cinématographique ? Hollywood ne serait-il pas un moyen de diffuser dans le monde entier l'universalisme américain et les positions géopolitiques des États-Unis ? Cette problématique sera développée en trois parties : Hollywood à la conquête du monde pour propager la vision des États-Unis mais confronté à des limites.

1. Hollywood à la conquête du Monde ...

1.1 La diffusion mondiale

Hollywood regroupe plusieurs maisons-mères, les *majors*. Les *majors* sont regroupés en deux *cartels* : la MPAA-Motion Picture American Association (1922), qui s'occupe de la diffusion des films sur le territoire et au Canada ; la MPEA-Motion Picture Export Association (1945), qui gère la diffusion des films à l'étranger. Entre 1950 et 1970, le Japon et l'Europe sont les principaux destinataires des films hollywoodiens. Dès 1970, Hollywood commence à développer son réseau international et saisit le phénomène de la mondialisation en se réorganisant et en développant de nouvelles stratégies. Trois facteurs paraissent primer pour expliquer l'expansion d'Hollywood sur la scène internationale.

Le premier est l'ouverture du marché aux investissements étrangers et la rapide circulation des capitaux. Les *majors* sont rachetés par des multinationales étrangères dès 1980. Citons l'exemple de Columbia racheté par la firme japonaise Sony. Le cinéma devient une propriété transnationale. L'ouverture des marchés des pays étrangers permet aussi d'investir dans des multiplexes à l'étranger dès 1980. En plus de posséder leurs propres salles de cinéma, les *majors* ont des bureaux implantés à l'étranger ainsi que des agents de terrain. On assiste à la construction d'un réseau mondial.

Le deuxième est l'ouverture progressive de marchés fermés tels que la Corée du Sud. Dans les années 1980, les productions hollywoodiennes occupaient une part de marché inférieure à 35 %. Depuis 1990 elles représentent près de la moitié des parts de marché du pays. La Corée du Sud est actuellement l'un des dix marchés les plus importants d'Hollywood. Par ailleurs, les accords de libre-échange avec divers pays favorisent la diffusion des films hollywoodiens.

Le troisième est l'appropriation des données issues d'analyses de l'audience internationale. L'institut d'étude National Research Group, fondé en 1978, réalise à la demande d'Hollywood toutes les études du marché cinématographique. Il s'agit de décoder les goûts des spectateurs en fonction de leur âge, leur genre ou encore leur ethnie.

Le résultat de cette diffusion mondiale s'illustre par ces quelques données : depuis la fin des années 1990, la recette des films hollywoodiens est plus importante sur le marché extérieur que sur le marché intérieur. Hollywood détient entre 60 % et 75 % des parts du marché international. Les marchés extérieurs d'Hollywood représentent 75 pays en 1979 et plus de 150 pays début 2000.

1.2 L'évolution des moyens de diffusion

Les films d'Hollywood sont diffusés dans les salles de cinéma, et à partir des années 1980 ils s'invitent dans les foyers, avec la démocratisation de la télévision. Par ailleurs, l'apparition de la télévision payante dès les années 1990 en Europe, permet à Hollywood sinon une manne économique importante, au moins une diffusion massive et rapide de ses films. Les chaînes privées qui souhaitent acheter un unique film, doivent en acheter une dizaine. De plus, les cassettes VHS, les DVD et Internet, en grande partie d'ailleurs par son côté non contrôlé, à savoir les plateformes de streaming non-autorisées ou le téléchargement illégal, participent à l'expansion d'Hollywood sur le marché international. Une nouvelle géographie de la diffusion se dessine.

2 ... Propager la vision des Etats-Unis

2.1. L'empreinte du gouvernement

Les images permettent de fédérer des individus issus de milieux et de cultures différents autour des mêmes valeurs. Dans les années 1910, les films d'Hollywood sont destinés à une audience issue des milieux pauvres et de l'immigration. Des films tels que *The Immigrant* (1917) et les *westerns*, retracent l'histoire des Etats-Unis et la construction de la nation. Ils prônent le patriotisme, les valeurs religieuses, familiales et le travail. Très vite, la sphère politique des Etats-Unis se mêle de cinéma : en 1934 le sénateur William Harrison Hays introduit le code Hays dans les films. Les Etats-Unis, ou toute allégorie, doivent être représentés de façon respectueuse. Les criminels ne doivent en aucun cas attirer la sympathie. Par ailleurs le *Civil Rights Act* en 1964 apporte une diversité à l'écran en instaurant des quotas d'acteurs de couleurs de peau différentes. La quête de l'universalisme des valeurs américaines est lancée.

Dès la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement des Etats-Unis finance un cinéma de sécurité. Les films produits combattent l'idéologie nazie, ou encore dénoncent la menace communiste et réveillent le sentiment patriotique des citoyens. Une liaison directe entre le ministère de la Guerre et Hollywood est créée. Elle ne sera jamais rompue. Les films de sécurité nationale font également la promotion, voire la propagande, de l'armée américaine. Lors des tournages, elle prête son matériel et ses hommes. La réalisation du film *Top Gun* en 1986 en est le parfait exemple. Ce film a même permis le recrutement de nombreux soldats américains.

2.2 Le scénario, une histoire des conflits et des menaces

Les films hollywoodiens ne fédèrent pas seulement une nation autour des valeurs et représentations géopolitiques des Etats-Unis, mais tout un monde.

Les conflits et menaces auxquelles font face les Etats-Unis et ses alliés sont scénarisés. L'intrigue de nombreux films de la deuxième moitié du XXe siècle combat l'idéologie nazie et l'ennemi communiste. Par ailleurs, les scénarios illustrent le déplacement et l'évolution des conflits et des menaces. Les cyberattaques, la menace terroriste ou encore le trafic de drogue et les gangs sont des sujets que l'on retrouve dans les intrigues depuis les années 2000.

De plus, les films apportent une représentation américaine des faits, à travers des figures héroïques. Citons l'exemple des films *Rambo 2* (guerre du Vietnam) et *Rambo 3* (guerre en Afghanistan). Ces films permettent également d'atténuer, voire de glorifier, le rôle de l'armée américaine lors des conflits. Le film *American Sniper*, sorti en 2015, rend hommage à un soldat ayant pris part au conflit en Irak.

Il est intéressant d'évoquer l'évolution stylistique des films, ainsi que des personnages. Depuis quelques années, les films de super-héros se multiplient, et occupent constamment les dix premiers rangs du box-office. L'adaptation à l'écran, depuis 2012, des *Avengers* connaît un franc succès. On y retrouve Captain America, super-héros patriotique, créé lors de la Seconde Guerre mondiale pour incarner la lutte des Etats-Unis contre l'idéologie nazie. Ce retour à l'écran est-il à rapprocher de la lutte contre le terrorisme ? La figure du super-hero est alors de nouveau utilisée en période de conflit armé et idéologique.

2.3 Les "Alliés" à l'écran

La diffusion des films hollywoodiens sur la scène internationale implique une modification des représentations à l'écran. Jusque dans les années 1980, les intrigues mettent en scène les États-Unis seuls contre un ennemi. Puis les scénarios intègrent les pays alliés, la criminalité devient une affaire transnationale.

Évoquons également l'influence des multinationales propriétaires de *majors*. Le rachat d'Amblin Partners (société de Steven Spielberg regroupant ses différents studios) par le géant chinois du commerce en ligne, Alibaba, se fait sous plusieurs conditions : l'obligation de la présence d'au moins un acteur chinois dans les prochains films, le tournage de scènes en Chine ainsi qu'une représentation positive du pays.

Les scénarios s'adaptent aux relations que nouent les Etats-Unis avec leurs alliés. Le dernier James Bond, *Spectre* sorti en 2016, a été tourné en partie au Mexique, dans la ville de Mexico. Le gouvernement mexicain avait émis certaines conditions : l'actrice principale devait être une actrice

mexicaine, le méchant ne devait pas être mexicain et la modernité de la ville devait être mise en avant.

Hollywood perfectionne ainsi sa diffusion et son intégration sur la scène internationale afin de développer son *soft power*, son “pouvoir de convaincre”. Ce *soft power* s’illustre aussi par les contestations qu’il engendre.

3. mais confronté à des limites

3.1. Des inquiétudes

Cette diffusion d’Hollywood sur les marchés internationaux inquiète. Hollywood est accusé de ne pas être un cinéma d’internationalisation mais de mondialisation, aussi la libre circulation de la culture dans les échanges commerciaux menace la diversité culturelle. L’UNESCO se saisit du problème et propose en octobre 2005 une convention qui défend la diversité culturelle, la CDEC (Convention pour la protection et la promotion de la diversité culturelle): les Etats sont autorisés à réguler la diffusion des films étrangers sur leur territoire. La convention a été ratifiée par 124 États, parmi lesquels la France, le Canada, l’Inde. Les États-Unis ne l’ont pas ratifiée. Aussi, dans l’accord de libre-échange, le TTIP (Partenariat transatlantique de commerce et d’investissement), les États-Unis souhaitent qu’il n’y ait pas de régulation dans le secteur des industries culturelles du cinéma.

3.2 La censure

Hollywood représente le monde en trois blocs : les pays « ouverts », « semi-ouverts » et « fermés » aux films hollywoodiens. Les marchés fermés le sont principalement pour des raisons géopolitiques comme ce fût le cas en Inde entre 1971 et 1973 ou encore en Espagne sous Franco : entre 1964 et 1967, Columbia s’est vu interdire la distribution de ses films sur le territoire national.

Des pays « ouverts » ou « semi-ouverts », censurent directement certaines séquences de films. En Chine, *Skyfall*, sorti en 2013, a vu des séquences coupées et des parties du film ont une traduction chinoise librement inspirée de la version originale. Cette pratique devient courante, comme le démontre la nouvelle association entre Alibaba et les studios de Steven Spielberg.

Par ailleurs, les Etats-Unis se positionnent comme premier censeur lorsqu’un film hollywoodien diffuse une représentation contraire aux positions du pays. Le film de Brian de Palma, *Redacted*, sorti en 2007 et présenté à la Mostra, a amplement souffert de cette censure. En effet, il dénonce des crimes commis par des soldats américains lors de la guerre en Irak en 2003. Brian de Palma a alors été accusé de faire de la propagande anti-américaine, le film n’est sorti que dans 15 salles de cinéma aux Etats-Unis et a très rapidement disparu du box-office américain.

Hollywood a réussi sous l'influence des politiciens durant plus d'un siècle à s'ancrer dans la culture mondiale. Ainsi en octobre 2016, l'ONU a choisi l'actrice américaine Lynda Carter, alias Wonder Woman, comme ambassadrice pour la cause des femmes dans le monde. Bien que certains pays ferment partiellement ou totalement leurs portes au cinéma américain, celui-ci s'y engouffre tout de même, notamment avec l'aide d'Internet. Le cinéma d'Hollywood est donc un puissant outil du soft-power des Etats-Unis.

Bibliographie :

MINGANT, Nolwenn. *Hollywood à la conquête du monde. Marchés, stratégies, influences*. Paris : CNRS Edition, 2010.

MARTEL, Frédéric, *Mainstream, Enquête sur cette culture qui plaît à tout le monde*, Flammarion, 2010.

VALANTIN, Jean-Michel, *Hollywood, le Pentagone et Washington. Les trois acteurs d'une stratégie*, Editions autrement, 2003.

DEHÉE, Yannick, « L'argent d'Hollywood », *Le Temps des médias* 1/2006 (n° 6) , p. 129-142.

KOCIEMBA, Valérie. « Hollywood mondialise-t-il le regard ? », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 238 | 2007, 257-269.

VERMEESCH, Amélie. « Poétique du scénario », *Poétique* 2/2004 (n° 138), p. 2

VLASSIS, Antonios. « Ouverture des marchés cinématographiques et remise en cause de la diversité des expressions culturelles », *Géoéconomie* 3/2012 (n° 62), p. 97-108.

RAFONI, Béatrice. « Cahiers du cinéma, l'Asie à Hollywood » [En ligne], 2 | 2002, mis en ligne le 23 juillet 2013, URL : <http://questionsdecommunication.revues.org/7284> (consulté sept. 2016).

MINGANT, Nolwenn. « Hollywood au 21e siècle : les défis d'une industrie culturelle mondialisée », *Histoire@Politique* 2013/2 (n°20), p. 155-167.

UNESCO, Institut for statistics. «Diversity and the film industry An analysis of the 2014 UIS Survey on Feature Film Statistics », Information paper n°29, March 2016.

Motion Picture Association of America. «Theatrical market statistics», (from 2006 to 2015).

«Steven Spielberg se tourne vers la Chine». *Le Monde*, mardi 11 octobre 2016, p12.

Online piracy in numbers - facts and statistics [infographic], Go-Gulf.com, nov. 2011 <http://www.go-gulf.com/blog/online-piracy/> (consulté oct. 2016).

FRENCH, Philip, *How 100 years of Hollywood have charted the history of America*, theguardian.com, fév. 2010 <https://www.theguardian.com/film/2010/feb/28/philip-french-best-hollywood-films> (consulté oct. 2016).

A code to maintain social and community values in the production of silent, synchronized and talking motion pictures, MPPDA, mar. 1930

Most watched movies of all time, IMDb, jui. 2013 <http://www.imdb.com/list/ls053826112/> (consulté oct. 2016).

«Quand les blockbusters d'Hollywood s'adaptent au marché chinois». INA, avril 2013 <http://www.inaglobal.fr/cinema/article/quand-les-blockbusters-d-hollywood-s-adaptent-au-marche-chinois?tq=313-234> (consulté sept. 2016).

«Qui contrôle vraiment le cinéma chinois ?» INA, nov. 2015 <http://www.inaglobal.fr/cinema/article/qui-controle-vraiment-le-cinema-chinois-8668> (consulté sept. 2016).

«Les majors d'Hollywood : des gardes-barrières centenaires». INA, sept. 2013 <http://www.inaglobal.fr/cinema/article/les-majors-dhollywood-des-gardes-barrieres-centenaires#intertitre-6> (consulté sept. 2016).

“Meet Africa’s Nollywood: The second largest movie industry in the world”, Jack Bright, Fortune (consulté en déc. 2016) <http://fortune.com/2015/06/24/nollywood-movie-industry/>

“Bollywood: India’s film industry by the numbers”, Niall McCarthy, Forbes (consulté en déc. 2016) <http://www.forbes.com/sites/niallmccarthy/2014/09/03/bollywood-indias-film-industry-by-the-numbers-infographic/#1b5794ee7bf0>

“Appreciating Nollywood: Audiences and Nigerian films”, Participation (consulté en déc. 2016) http://www.participations.org/Volume%205/Issue%201%20-%20special/5_01_esan.htm

Géopolitique des classements universitaires internationaux

Par Arthur Binetti et Alexis Fulchéron

« Ils s'instruisent pour vaincre »²⁷. Cette devise historique de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr témoigne d'une conception de l'enseignement ancrée dans une dynamique de domination, du moins de combat, par et pour le savoir, en vue de la formation des élites.

L'école Polytechnique s'est elle aussi dotée d'une devise dans le même esprit : « Pour la Patrie, les Sciences et la Gloire ». Aujourd'hui, la mondialisation du savoir et la massification des études supérieures représentent un véritable enjeu de puissance. Les sociétés contemporaines sont marquées par deux changements structurels majeurs : l'accélération de la mondialisation et l'importance croissante du savoir et des connaissances dans les activités productives.

Principaux fondements de la "nouvelle économie", connaissance et mondialisation entretiennent de ce fait des relations complexes, dont témoignent les classements universitaires. Ils en représentent en effet les préoccupations, les conceptions stratégiques mais aussi les contradictions. Faisant partie de ce que l'on nomme "smart power"²⁸, le savoir, et plus précisément l'enseignement supérieur, apparaît à la fois comme un indice d'influence et un facteur de puissance étatique; ce que démontrent les enjeux qui sous-tendent les classements universitaires. Ces derniers se définissent comme des hiérarchisations académiques des institutions universitaires selon un nombre restreint d'indicateurs quantitatifs pour établir une classification.

Ces réflexions préliminaires justifient ainsi la problématique suivante : comment les classements universitaires déterminent-ils et configurent-ils les rapports de force entre États ? La pluralité des méthodologies de ces classements universitaires internationaux laisse entrevoir leur caractère stratégique au service de la puissance, permettant de comprendre quels sont leurs impacts sur les politiques publiques des États.

1. D'une méthodologie plurielle des classements universitaires

...

Si classer les universités à l'échelle mondiale peut faire l'objet de méthodologies fondées sur des critères a priori objectifs, on constate en revanche que la sélection de ces derniers comporte certaines limites, révélant des contradictions.

²⁷ Devise de l'École spéciale militaire de St-Cyr depuis le 30 janvier 1805, donnée par Napoléon Bonaparte.

²⁸ Concept forgé par Suzanne Nossel dès 2004, in *Foreign Policy* et repris par Joseph Nye (*smart, hard power*).

1.1 Classer les universités à l'échelle mondiale : des méthodologies fondées sur des critères différents

Le « classement », du point de vue des sciences sociales, est assimilé à un « instrument » voire à une « institution sociale »²⁹, comportant une dimension technique avec des critères communs sélectionnés et prenant la forme de listes ou de tableaux.

D'ailleurs, quelques propriétés majeures caractérisent la classification universitaire.

La mise en calcul tout d'abord à laquelle les britanniques associent les termes de "rating" et de "ranking". La qualité d'attribuer une valeur numérique à un ensemble d'items correspond au "rating". Quant au "ranking", celui-ci comporte une dimension ordinale en mettant en avant une liste ordonnée d'items divers correspondant à des qualités.

Tout classement unifie, en établissant une relation commune entre les entités qui partagent la même « échelle », et discrimine certains noms d'universités.

L'Université Jiao Tong de Shanghai a publié sur Internet un « classement académique des universités dans le monde ». Les établissements sont classés selon leurs performances académiques ou de recherche et les indicateurs de classement incluent les prix internationaux majeurs, les chercheurs très cités dans des domaines importants, les articles publiés dans des journaux de haut niveau et/ou indexés selon le nombre de citations et les performances per capita. Par exemple, le classement académique mondial des universités établies par Jiao Tong comporte quatre critères : la qualité de l'enseignement, la qualité de l'institution, le nombre de publications et la taille de l'institution.

Ceux-ci sont déclinés en indicateurs pondérés – nombre de prix Nobel et de médailles Fields parmi les anciens élèves (10 %), nombre de prix Nobel et de médailles Fields parmi les chercheurs (20%), nombre de chercheurs les plus cités dans leurs disciplines (20 %), nombre d'articles publiés dans les revues Science et Nature (20 %), nombre d'articles indexés dans Science Citation Index–Expanded et dans Social Science Citation Index (20 %), ainsi que la performance académique au regard de la taille de l'institution (10 %).

1.2 Les limites de « l'église de la scientométrie » dans l'établissement des classements

Les problèmes méthodologiques incluent l'opposition entre évaluation quantitative et qualitative, l'évaluation de la recherche par contraste avec celle de l'enseignement, la variété des établissements, la langue des publications (l'anglais étant la langue la plus influente), le choix des prix, etc. ... Les médias cherchent à produire des tableaux de classements (league tables) assignant un rang à chaque université. Plus le rang est élevé, meilleure serait la qualité, et vice-versa. Comment parvient-on à ce résultat ?

On pose une définition de la qualité des universités, puis on mesure ses divers aspects à l'aide d'indicateurs. La note globale est obtenue par pondération du résultat relevé sur chaque indicateur.

²⁹ Article écrit en commun par Desrosières, Bruno, Lascoumes et Le Galès en 2008 sur cairn.com

Chaque aspect de la qualité, comme l'impact de la recherche ou la qualité de l'enseignement pour le THE (Times Higher Education), est mesuré sur des critères spécifiques, comme l'indice de la banque de données Thompson Scientific, ou le taux d'encadrement des étudiants. Classer des universités ne semble donc pas aller de soi, sans rencontrer de problèmes.

L'exemple de la Toulouse School of Economics ou (TSE) semble à ce titre pertinent. Classée dans le palmarès des 100 meilleures écoles de commerce mondiales devant HEC selon le classement de Shanghai de 2012 (section « économie/business »), la TSE a eu la chance de se faire connaître principalement par son prix Nobel d'économie Jean Tirole, d'où sa position.

Le nombre de prix Nobel d'économie devient alors un critère à part entière pour les classeurs. Détenant la 1^{re} place du palmarès Le Figaro 2012 des « écoles de commerce bac+3 », la TSE se hisse à un rang surprenant eu égard à son ancienneté et à son prestige international. Elle est pourtant en effet, réellement moins sélective que H.E.C. ou l'ESSEC qui sont habituées à rafler généralement les premières places. Cette « technologie classificatoire fondée sur la quantification depuis sa production jusqu'à son usage » devient alors un dispositif de régulation des conduites à distance (et donc de pouvoir et non simplement de savoir).

La difficulté rencontrée dans la sélection des critères traduit les enjeux géopolitiques de l'établissement des classements universitaires.

2 ... à la constitution d'outils stratégiques au service de la puissance

Les stratégies établies par les acteurs internationaux dans la conquête du savoir conduisent inévitablement à l'émergence de conflits.

2.1. Les enjeux du savoir universitaire : une stratégie pour plusieurs acteurs

Avec la mondialisation, les échanges universitaires internationaux sont un nouvel enjeu de la puissance des États. En effet, l'éducation répond à un besoin croissant de main d'œuvre, qualifiée, susceptible d'occuper des postes de direction stratégiques. Le savoir est une richesse des États influant directement sur la productivité des agents économiques, et constitue une source de revenus essentielle. La Chine, notamment, adopte une stratégie éminemment « géopolitique » : la diaspora d'étudiants chinois ne cesse de croître chaque année (entre 2012-2013, + de 50 000 étudiants partent en France, en Australie, mais aussi aux États-Unis et au Royaume-Uni, alors qu'ils n'étaient que quelques milliers en 2006 dans chacun de ces pays), mais le gouvernement incite également ces étudiants à revenir s'installer en Chine par le brain drain, et attirer ainsi de nombreux étudiants étrangers pour les former. La communauté scientifique pèse dans les décisions d'investissement en Recherche et Développement, dont le poids par rapport au PIB a plus que triplé entre 1996 et 2012 : en effet, selon les données de la Banque Mondiale, les dépenses de R&D (Recherche et Développement) chinoises passent de 0,56% à environ 2% du PIB en 2012 avec pour objectif d'atteindre 2,5% en 2020, soit le niveau des États-Unis. Dès lors, les classements internationaux

jouent sur le prestige et la capacité d'attraction des universités mondiales, et par voie de conséquence, des États. Ceci se manifeste notamment en 2008 dans la décision de la Commission Européenne de créer son propre classement, sous le patronage d'Odile Quintin, la directrice générale à l'éducation et à la culture au sein de la Commission. Le U-Multirank a pour objectif de promouvoir les universités européennes, dont le rayonnement semble moins visible au sein des classements de Shanghai ou de THE. Ces exemples montrent que le savoir universitaire constitue un enjeu international, national mais aussi à l'échelle régionale.

2.2 D'où la naissance de conflits

La diffusion du « classement de Shanghai » dans le monde entier, à la fois au moyen du pouvoir médiatique, mais aussi par son acceptation dans la sphère politique, vient faire des classements universitaires un outil de puissance allant bien au-delà du champ académique. Ainsi La Tribune titrait-elle en 2010 « le classement de Shanghai : un palmarès critiqué mais redouté ». En termes de diplomatie, il s'agirait d'un soft power dirigé contre les autres acteurs internationaux. Cette évolution des rapports de forces, qui semble favorable à la Chine notamment, mais aussi aux États-Unis et dans une moindre mesure au Royaume-Uni, vient remettre en cause les grandes hiérarchies métropolitaines mondiales, notamment Paris, le centre névralgique de la formation académique française. Les conflits en termes d'image de marque se multiplient à l'échelle de la planète : en 2004, deux universités néo-zélandaises n'hésitent pas à faire un procès contre l'État (qu'elles ont gagné !) pour faire empêcher la publication d'un classement international dans lequel elles disposaient d'un rang défavorable par rapport à leurs concurrentes britanniques et australiennes.

En outre, les opinions publiques sont au cœur du débat sur les classements universitaires, et ces derniers viennent influencer les politiques publiques mises en place par les États. On constate une régionalisation des lieux de recrutement des étudiants et du personnel académique, les professeurs recrutés pour leurs compétences viennent soit des États-Unis, soit des meilleures universités européennes (la Bocconi à Milan, la Freie Universität de Berlin) ou chinoises. Ce phénomène vient également accroître le rôle de l'anglais comme instrument de la « superpuissance anglo-saxonne ».

Cet enjeu géopolitique amène les gouvernements à reconsidérer leurs politiques publiques en matière d'enseignement supérieur, ainsi qu'à leur aménagement.

3. L'impact géopolitique des classements universitaires sur les politiques publiques

Si les classements universitaires répondent à une préoccupation des politiques publiques, ces dernières participent également à une reconfiguration des territoires, ce qui atteste d'un véritable impact géopolitique sur l'espace urbain.

3.1 Une préoccupation des politiques publiques

La classification universitaire mondiale a un impact direct sur les décisions des gouvernements et vice-versa. Mais les pays qui dépensent le plus dans l'éducation sont-ils les mieux classés ? D'après les données de l'OCDE³⁰ les dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur s'élèvent à 2,4% du PIB norvégien, à 1,6% du PIB turc, de même pour les États-Unis, pour l'année 2013. Pourtant, les universités américaines trustent les meilleures places tandis que les universités d'Europe du Nord apparaissent à partir des rangs 50 et inférieurs (Université d'Oslo, 58e en 2015). Ces résultats viennent mettre en cause les politiques de démocratisation de l'enseignement supérieur menées par ces pays, qui fondent notamment leurs dépenses sur l'éducation publique (96,1% des dépenses d'éducation de la Suède financent l'enseignement public).

Les gouvernements sont donc confrontés à l'efficacité des systèmes des autres pays et peuvent être soumis à la comparaison de leurs politiques. La distinction entre enseignements public et privé occupe un rôle important dans le classement des universités mondiales. Les meilleures places sont occupées par des institutions privées, qui n'ont donc pas, ou peu, recours au financement des administrations publiques, ces dernières étant par conséquent reléguées au rang de vitrine des États, et peuvent même être perçues comme un frein au prestige de certaines institutions : en Amérique latine et aux États-Unis notamment, « l'économie de la connaissance » se concentre majoritairement sur des acteurs privés d'enseignement, tandis qu'en Europe, les établissements les plus prestigieux doivent se restructurer pour répondre aux logiques de concurrence qui pèsent sur leurs coûts de fonctionnement et sur les finances publiques. C'est la raison pour laquelle l'enseignement privé semble davantage s'adapter aux enjeux de l'innovation, que l'enseignement public peine à suivre.

3.2 Transformations urbaines

L'influence des universités sur les transformations urbaines consacre l'importance de la géographie politique. Les classements universitaires viennent discriminer des lieux en fonction de leur prestige, et expliquent pourquoi certaines métropoles bénéficient d'un rayonnement mondial par rapport à d'autres. En cela, le cas de la London School of Economics and Political Science (L.S.E.), à Londres, vient illustrer ce constat. De petite taille, urbaine et située près de la "City", cette université a le plus fort taux d'étudiants étrangers au monde (50% venant de 130 pays) et contribue à faire de Londres une ville mondiale, par les liens qu'elle entretient avec le monde politico-financier. L'attrait d'étudiants étrangers vient modifier le tissu urbain, par la multiplication des services de vie nocturne (cinéma, cafés, bars), la construction de résidences universitaires, mais participe aussi à la gentrification des quartiers du cœur de Londres par une hausse des prix des loyers.

De même, en France, l'exemple de l'Université de Cergy-Pontoise témoigne de la volonté d'implantation du milieu universitaire au sein d'une ville nouvelle populaire (depuis 1970), qui attire de nombreux étudiants étrangers chaque année et qui participe au rayonnement réciproque de la ville et de l'université.

³⁰ Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), données de 2012, Dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur.

En réponse à la problématique posée, on peut dire que les classements universitaires ont été érigés par les États comme indicateurs de leur puissance. Leur établissement est un facteur à part entière des relations de domination régissant la concurrence mondiale, et certaines d'entre-elles se transposent également au champ universitaire. Les usages des classements au sein des universités participent également d'une culture managériale, d'un « impératif gestionnaire » qui a pris place dans le monde universitaire en s'insinuant notamment dans l'espace communicationnel dans une perspective de « new public management »³¹.

Bibliographie :

Articles Internet :

G. S. Becker, *Human Capital, A Theoretical and Empirical Analysis*, Columbia University Press for the National Bureau of Economic Research, New York, 1964. Sylvain Cariou-Charton, « L'impact de la mondialisation sur les enjeux d'éducation », *Études* 2016/6 (Juin), p. 7-18. (CAIRN)

Article de Julie Bouchard (sur le C.A.I.R.N.) - Les classements d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche : des miroirs déformants aux instruments de régulation in *Questions de communication*, 2013, PUN.

Hamish Coates, « L'université sous les projecteurs : modèles de classement de la performance en Australie », *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur* 2007/2 (n° 19), p. 75-93.

Tero Erkkilä, Niilo Kauppi, « Définir l'université mondiale. Les logiques de compétition et l'internationalisation de l'enseignement supérieur », in Jean-Christophe Graz et al., *Services sans frontières*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Académique », 2013 (), p. 317-336.

Jamil Salmi, Alenoush Saroyan, « Les palmarès d'universités comme moyens d'action : usages et abus », *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur* 2007/2 (N° 19), p. 33-74.

Article de revue et émission de télévision:

Jean Charroin, « Le classement de Shanghai, levier de la diplomatie d'influence chinoise ? », *Revue internationale et stratégique* 2015/1 (n° 97), p. 48-60.
Emission - vidéo :

Émission ARTE, *Le Dessous des Cartes*, Jean Christophe Victor : « le Savoir, une question géopolitique », Juillet 2015

³¹ Le « new public management » fait référence à une nouvelle forme de gestion publique basée entre autres sur une culture du résultat et l'« emprunt de pratiques et d'outils issus du privé », tel que le définit Yves Chappoz in *Gestion et Management Public*, AIRMAP, 2012.

L'eurovision : un concours de chant au cœur des enjeux géopolitiques

Par Asmaa Ansar et Madeleine Roy

Lorsque le français, regarde l'Eurovision, il reste dubitatif. A la vue des mises en scène au goût douteux, il est légitime de s'interroger sur la raison même d'exister de ce concours. Créé en 1956 par Marcel Bezençon, il est géré par l'Union Européenne de Radio-télévision (UER) et compte 7 membres fondateurs : l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse. En 1957, ces mêmes pays, à l'exception de la Suisse, signent le Traité de Rome, fondateur de l'Union Européenne. Ce concours est donc dans la lignée de la construction d'une Europe unie. Néanmoins, tous les pays membres de l'UER peuvent participer au concours. Cela justifie la problématique suivante : Comment les enjeux géopolitiques se traduisent-ils dans le concours de l'Eurovision ? Après avoir étudié l'enjeu politique que symbolise ce concours, nous analyserons l'enjeu économique que représente l'Eurovision, pour finir par nous intéresser au pouvoir culturel que confère cette compétition.

1. L'Eurovision, une scène politique privilégiée

L'Eurovision apparaît comme une scène privilégiée pour les revendications politiques des différents pays tout comme le système de vote du concours, qui s'avère être un révélateur des puissances en présence.

Cette compétition comme nous l'avons vu précédemment est, par nature, géopolitique. Les conflits qui se cristallisent autour de ce concours de chant dépeignent le jeu des puissances et ce, au-delà des frontières européennes. Tout d'abord, le contenu de certaines chansons revêt parfois un message à visée politique. Ainsi, même si cela reste formellement interdit par le règlement, certains concurrents réussissent à diffuser leur message. C'est par exemple le cas de l'Ukraine qui a remporté l'édition 2016 avec la chanson "1944" portant sur la déportation stalinienne des tatars de Crimée. La question de la reconnaissance de l'existence d'un pays est aussi un enjeu majeur du concours. Les performances représentent pour certains un étendard politique. Par exemple, lors de l'édition 1978, la plupart des pays arabes n'avaient pas diffusé la performance d'Israël refusant toujours de reconnaître l'existence de ce dernier.

Par ailleurs, le type de régime politique des pays est aussi un enjeu du concours. C'est donc pour protester contre les dictatures Espagnole et Portugaise des années 70 que certains pays boycottent le concours. C'est notamment le cas de l'Autriche en 1969. Si l'Eurovision apparaît comme une plateforme importante pour les revendications politiques, le système de vote du concours, unique en son genre, est le reflet des puissances en présence.

Le système de vote est aussi un reflet du jeu politique qui se joue au niveau mondial. Chaque pays, compte un ensemble de points allant de 1 à 8 puis 10 et 12 points qu'il doit attribuer aux 10 pays qu'il a préféré. Le pays ayant le plus de points à la fin de la soirée remporte alors la compétition, et a l'opportunité d'accueillir chez lui la compétition l'année suivante. Il est peu à peu apparu, que les pays votaient le plus souvent pour leurs voisins. C'est la conclusion d'une étude menée par Jean-François Gleyze pour le magazine Cybergéo. En effet, le phénomène des "sur-votes", indique que les votes des pays sont souvent dirigés vers leurs voisins. D'après son étude, plusieurs groupements régionaux sont à noter comme le bloc scandinave ou le bloc balkanique. Ces votes montrent ainsi des alliances géopolitiques de taille. Mais bien plus qu'un enjeu politique, ce concours de chant revêt aussi une dimension économique, qui représente un enjeu majeur pour les pays participants.

2. L'économie, un enjeu majeur de la compétition

L'économie est un enjeu majeur du concours de l'Eurovision. Cette compétition est une aubaine financière pour les pays mais elle est aussi le reflet de la crise économique de la fin des années 2000.

En effet, recevoir l'événement peut s'avérer extrêmement lucratif tant les retombées économiques sont importantes. Le cas de la Suède en 2013 illustre parfaitement cet argument, les recettes touristiques du pays ayant augmenté de 20 millions d'euros sur l'année. De plus, la chaîne du pays hôte chargée de retransmettre le concours touche l'ensemble des recettes liées à la vente de billets. Elle perçoit aussi environ 5 millions d'euros, versés par chacune des chaînes voulant retransmettre la compétition dans son pays.

Ces revenus représentent ainsi une véritable aubaine pour les finances du pays hôte, d'autant plus que les audiences sont elles aussi au rendez-vous. Le concours est ainsi l'événement non-sportif le plus regardé au monde. En effet, d'après le European Broadcasting Union, près de 204 millions de téléspectateurs, à travers 45 pays différents, ont regardé la finale de l'édition 2016. Ce divertissement représentait alors 36,3% de parts de marchés dans plus de 40 pays pour la soirée. Mais même si l'Eurovision apparaît comme un véritable vivier économique, le concours est aussi le reflet de l'impact de la crise sur les pays participants et de leur intégration au marché européen.

L'Eurovision est le miroir des évolutions économiques européennes et surtout de la crise qui frappe le continent depuis la fin des années 2000. En effet, en 2013 lorsque la Suède reçoit l'Eurovision, elle opte pour un budget modeste : 14,4 millions d'euros. Le producteur de l'émission, Martin Österdahl, déclare alors : "Quelqu'un doit avoir le courage de briser la tendance. La survie de l'Eurovision dépend de la capacité des petites nations à l'accueillir." Plusieurs pays ont même dû renoncer à concourir en raison de leur situation économique comme le Portugal ou la Slovaquie en 2013. Certains pays gèrent cette situation autrement. C'est le cas par exemple de la Grèce, qui interprète en 2013, une chanson pour le moins originale sur la crise : « Alcohol is free ». L'Espagne, quant à elle, va beaucoup plus loin lorsqu'en 2012 elle suggère vivement à sa candidate Pastora Soler de ne pas gagner, afin que le pays ne devienne pas pays hôte l'année suivante.

L'Eurovision, plus qu'un simple divertissement, représente non seulement des enjeux politiques et économiques, mais aussi un enjeu de diplomatie culturelle.

3. L'Eurovision, la plateforme privilégiée d'une diplomatie culturelle rayonnante

L'Eurovision est à la fois la représentation d'un processus d'eupéanisation, mais aussi le reflet d'une mondialisation accrue.

Par les chansons, les mises en scènes et les costumes, l'Eurovision constitue un formidable moyen de diffuser sa culture, ou encore de revendiquer son appartenance à une entité plus large. Cela a pu être observé lors de la prestation de la Pologne, en 2003, chantant « il n'y a plus de frontières », rappelant donc sa prochaine adhésion à l'Union Européenne. Cette compétition est le reflet d'enjeux culturels majeurs en Europe : réussir à combiner unité et régionalisation culturelle. Il est pour cela intéressant d'étudier les langues utilisées par les participants, ceux-ci n'ayant pas l'obligation de chanter dans leur langue nationale. On a ainsi pu voir l'utilisation de langues régionales, telles que le romani en 1999, ou encore le corse en 1993 pour représenter la France. Loin de représenter un morcellement européen, ce phénomène incarne plutôt la volonté des pays de montrer leur attachement à une diversité qui s'inscrit dans l'affirmation d'une identité européenne. Cette identité se traduit notamment dans la devise de l'UE, «*In varietate concordia*», "Unie dans la diversité". Mais bien plus que le phénomène d'eupéanisation, c'est le processus de mondialisation que le concours représente le mieux.

On assiste depuis les années 70 à une mondialisation du concours. Ce phénomène s'observe tout d'abord à travers les règles régissant la nationalité des interprètes. En effet, ceux-ci n'ont pas l'obligation d'être de la nationalité du pays représenté : c'est ainsi que le Luxembourg a gagné cinq fois grâce à des chanteurs étrangers, et que Céline Dion a pu concourir pour la Suisse en 1988. Le signe le plus flagrant de cette homogénéisation reste l'usage de l'anglais. L'utilisation de la langue de Shakespeare va de pair avec une uniformisation du style musical, d'où la récurrence des rythmes électro pop, pour plaire à un public jeune et occidental. La victoire d'ABBA en 1974 en est l'exemple le plus parfait : hissés au top 10 du Billboard américain, ils sont bien loin de renforcer l'identité culturelle suédoise.

La diffusion de valeurs occidentales par l'Eurovision n'est pas sans importance, puisqu'elle est regardée bien au-delà des frontières de l'Europe. La victoire en 1998 de Dana International, concurrent travesti représentant Israël, revêt alors une dimension hautement symbolique. Ainsi, l'Eurovision est une plateforme de diffusion de valeurs d'union et de tolérance que l'Europe et l'Occident s'approprient souvent. Ce concours représente donc les évolutions du monde à petite échelle : multitude des régions, unité européenne et culture mondialisée.

Notre problématique était de comprendre comment les enjeux géopolitiques se traduisaient dans l'Eurovision. Ce que nous avons démontré ici, c'est que ce concours revêtait plusieurs enjeux, essentiels à la compréhension de la géopolitique européenne et mondiale. Cette compétition a des

enjeux politiques, économiques et culturels qui dépeignent le jeu des puissances en présence et qui influencent les relations internationales. Mais ce concours reste un des plus vieux divertissements du champ audiovisuel français, européen et mondial. Même si, comme nous l'avons démontré, il est reflet de la mondialisation que notre monde connaît aujourd'hui, ce format de programme apparaît comme quelque peu obsolète et ne répond plus aux standards des divertissements d'aujourd'hui. Ce concours gagnerait ainsi, peut-être, à être remis au goût du jour, pour qu'enfin il acquiert la réputation qu'il mérite dans les pays comme la France, où son image reste celle d'un programme figé dans le XXème siècle.

Bibliographie :

http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/05/13/oui-a-l-eurovision-on-vote-plus-volontiers-pour-ses-voisins_4918768_4355770.html

<http://www.monde-diplomatique.fr/1999/05/ALGAZY/2949>

<http://www.lefigaro.fr/international/2016/05/15/01003-20160515ARTFIG00075-eurovision-la-russie-s-insurge-contre-la-victoire-politique-de-l-ukraine.php>

<https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2007-2-page-231.html>

<https://www.theguardian.com/tv-and-radio/2016/may/12/how-eurovision-finally-cracked-america-justin-timberlake>

http://elpais.com/elpais/2015/05/22/buenavida/1432306168_360333.html

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/05/24/97001-20120524FILWWW00556-eurovision-l-espagne-prie-de-perdre.php>

http://www.lemonde.fr/europeennes-2014/article/2014/05/11/conchita-wurst-ou-le-triomphe-de-la-difference-sexuelle_4414897_4350146.html

<http://fr.euronews.com/2012/05/21/eurovision-la-grande-conspiration-des-votes>

<http://www.economist.com/blogs/economist-explains/2014/05/economist-explains-3>

http://www.liberation.fr/debats/2016/05/29/eurovision-conchita-wurst-et-jamala-les-heroines-de-la-nouvelle-guerre-froide_1455929

III. GEOPOLITIQUE DES CONFLITS

Il nous a semblé judicieux, ici de se consacrer dans ce volet à l'analyse d'une véritable «géopolitique des conflits».

Quand nous pensons à la géopolitique, ce sont bien souvent les questions des conflits qui nous viennent à l'esprit. En effet, les conflits, qu'ils soient latents ou brutaux entre différents Etats ou bien civils modifient bien souvent les structures étatiques, économiques en place...

En cela, nous avons choisi tout d'abord de nous pencher sur l'ingérence de certains Etats d'importance «régionale» à l'échelle internationale mais au rôle croissant dans un conflit à l'origine, local.

Le premier dossier sur le conflit régional en République Démocratique du Congo ou encore celui sur l'influence de l'Iran en Irak illustrent ce genre de conflit transfrontalier.

Dans les deux autres dossiers, nous nous pencherons sur le rôle des ONGs humanitaires dans les conflits où ces dernières sont généralement accusées d'être le bras armé du « soft power » des Etats. Ici, en l'occurrence, le rôle des ONGs sous l'égide de l'Etat français en Afrique ainsi que celui Américaine en Afghanistan.

Le dernier dossier, que nous mettons un peu à part des deux autres grandes thématiques relève de la coopération franco-allemande en termes d'intervention militaire.

L'implication des puissances régionales en République Démocratique du Congo

Par Arthur Bennet et Elisa Taiwo

La République Démocratique du Congo (ou RDC) est le deuxième pays le plus vaste d'Afrique, et l'un des plus richement doté en ressources naturelles. Le Congo abrite en effet 47% des réserves mondiales de cobalt, 30% des réserves de diamant, 10% du cuivre, ainsi que des quantités très importantes d'or, de manganèse, de coltan... Pourtant, parmi les 184 pays étudiés par le FMI, la RDC était en 2013 le deuxième pays ayant le PIB ppa/habitant le plus faible, et ses exportations déclarées sont inférieures à celle du Cambodge selon la Banque Mondiale (12 milliards de dollars contre 10 milliards). Cela s'explique par la très forte instabilité de la moitié est du pays, due à des conflits qui durent depuis 20 ans. Cette instabilité est notamment provoquée par les voisins de la RDC que sont l'Ouganda et surtout le Rwanda. Pourtant, à eux deux, ces pays ne représentent qu'un dixième de la superficie du Congo, moins de la moitié de sa population, et font eux-mêmes face à des groupes armés sur leur territoire. Nous répondrons donc à la problématique suivante : comment expliquer que la RDC, pays au potentiel immense, voie sa souveraineté malmenée par des voisins à priori bien plus modestes ?

Pour ce faire, il est nécessaire de faire un rappel historique, avant d'évoquer les explications structurelles que sont la colonisation et le mobutisme, explications qui sont liées, puis les causes conjoncturelles qui correspondent à la situation de l'Afrique des Grands Lacs.

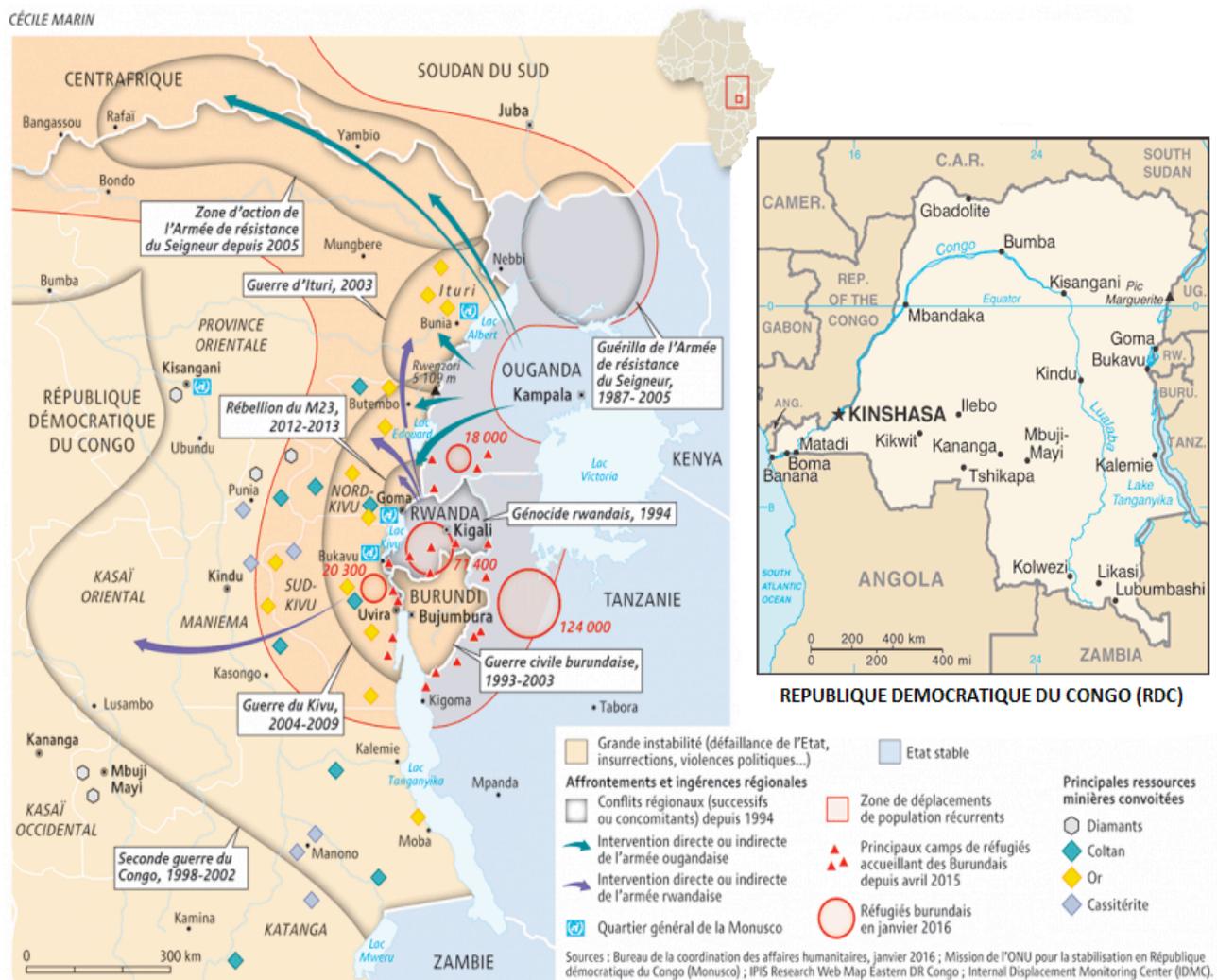
1. Une situation instable persistante...

Avant de procéder à une analyse des causes profondes des conflits, nous allons revenir sur leurs contextes historiques depuis l'indépendance du pays en juin 1960. Il s'agira de mettre en lumière les liens entre les conflits passés et actuels, ainsi que l'importance des conflits au-delà des frontières nationales à travers une étude chronologique débutant par la période coloniale, puis s'intéressant aux conflits des années 1990 pour arriver à la situation actuelle.

Le Congo est sous contrôle belge de 1885 à 1960. Or nous verrons dans la seconde partie que les origines des conflits en RDC et certaines caractéristiques sociales, ethniques et économiques remontent à cette époque coloniale. La période d'après-indépendance est déjà marquée par une forte instabilité, notamment liée aux velléités séparatistes appuyées par la Belgique. La situation ne se stabilise qu'en 1965 avec l'arrivée de Mobutu Sese Seko, qui est évincé du pouvoir en 1997.

En effet, en octobre 1996 éclate une rébellion au Kivu, dans l'Est du Congo. Cette rébellion à caractère ethnique se place rapidement sous le leadership de Laurent-Désiré Kabila, choisi par les puissants sponsors étrangers de la rébellion, au premier rang desquels le Rwanda et l'Ouganda. Ce

soutien des voisins du Congo permet à Kabila d'obtenir une victoire militaire rapide sur Mobutu durant ce que l'on a appelé la Première guerre du Congo et de prendre le pouvoir en mai 1997. Mais, alors que la montée au pouvoir de Kabila fut presque sans effort, sa propre disparition fut également rapide dès lors qu'il eut rompu ses alliances avec le Rwanda et l'Ouganda. En effet, Kabila est obligé de prendre de la distance vis-à-vis de ses anciens alliés très gourmands (notamment le Rwanda) et dont l'ingérence provoque l'hostilité de la population. Ainsi, le Rwanda et l'Ouganda soutiennent une nouvelle rébellion qui éclate dès 1998 contre Kabila et qui déclenche la Deuxième guerre du Congo. Le régime de Kabila doit être secouru par les forces de l'Angola, de la Namibie et du Zimbabwe, faisant de ce conflit une « grande guerre africaine »³².



Cartes de Cécile Marin (avec l'aimable autorisation de l'auteure) illustrant l'article « Cocktail meurtrier en Afrique centrale » (Gérard Prunier, *Le Monde Diplomatique*, Février 2016), et du CIA World Factbook

L'assassinat de Kabila en 2001 puis le couronnement de son fils, Joseph Kabila, n'ont pas dissipé les conflits. Même si la RDC est officiellement en paix depuis les accords de Pretoria de 2003, le pays fait face à une instabilité structurelle et les combats continuent dans le nord et l'est du pays. De même, l'implication des puissances régionales n'a pas disparu.

³² REYNTJENS, Filip. *La grande guerre africaine, instabilité, violence et déclin de l'Etat en Afrique centrale*, Paris, Les Belles Lettres, 2012.

Le climat politique est encore incertain après les élections de fin 2006 qui ont conforté Joseph Kabila au pouvoir. De plus, durant le sommet de Luanda d'octobre 2017, les chefs d'Etats de la région ont accepté que la présidentielle, prévue pour 2016, soit reportée en 2018.

L'incapacité des différents cessez-le-feu et accords de paix à mettre fin aux guerres est révélatrice de problèmes profondément ancrés qui perpétuent les antagonismes entre les groupes et les relations conflictuelles entre la République démocratique du Congo et les différents pays voisins. La plupart de ces problèmes ont des antécédents qui découlent de l'époque coloniale et du contexte régional.

2. ...qui trouve ses racines dans l'héritage colonial...

Denis Cogneau³³, a mis en évidence que la situation actuelle des États africains est grandement déterminée par la colonisation et la façon dont elle a été menée. Ce lien de cause à effet est d'ailleurs particulièrement net en ce qui concerne la RDC. Nous allons ainsi voir que la colonisation a des effets encore très actuels sur le plan politique et ethnique, au niveau économique, ce qui est aussi le cas du mobutisme – qui fait référence à la présidence de Mobutu entre 1965 et 1997 –, opéré en réaction à cette colonisation.

Souvent, la colonisation, et les théories racistes sur lesquelles elle se fonde, a fait naître ou exacerbé les tensions entre ethnies. Au Congo, cela s'est traduit par une fracture entre les Banyamulenges et les Banyarwanda, populations venues du Rwanda au XIXe et proches des Tutsis, et les autres groupes ethniques vivant au Congo. Or, ce sont ces tensions qui font éclater les deux guerres du Congo. En effet, à la suite de la guerre civile et du génocide au Rwanda, de nouvelles populations Banyamulenge et Banyarwanda, en plus de celles vivant déjà sur le sol congolais, se sont réfugiées au Congo. Mobutu, jouant sur les antagonismes, en profite pour retirer la citoyenneté à ces populations, espérant que cela lui permette un regain de popularité. Mais cela a fini par provoquer une révolte de ces ethnies qui a servi de prétexte à l'intervention rwandaise. Les mêmes prétextes sont utilisés lors de la deuxième guerre du Congo, en 1998.

S'ajoute à cet aspect ethnique la tradition du pouvoir personnel illimité à l'origine de l'instabilité politique qui débouche sur des crises allant jusqu'aux épisodes de guerre de 1996 et 1998. Le principal facteur institutionnel, hérité de l'époque coloniale, à l'origine de cette instabilité est l'instauration d'un État centralisé en RDC, négligeant les autorités locales traditionnelles dont l'apport aurait pu être bénéfique. Cela, doublé d'un manque de clarté concernant les pouvoirs des autorités locales en matière de propriété foncière et associé à un État faible et centralisé, a entraîné un vide de pouvoir à l'échelle locale propice à l'instabilité politique et à l'accaparement des ressources par divers acteurs non-étatiques.

³³ *L'Afrique des inégalités : où conduit l'histoire*, Paris, Presses de l'ENS, 2007

Du point de vue économique, l'administration coloniale avait établi un système d'exploitation des ressources nationales pour l'enrichissement personnel des dirigeants. Cette pratique se poursuit après l'indépendance. Le groupe au pouvoir, disposant de la force et de la richesse se maintient en place grâce à un réseau de clientélisme étendu et hiérarchisé soudé par la « politique du ventre »³⁴ : les ressources sont utilisées pour satisfaire la minorité au pouvoir. Ainsi, à l'heure actuelle, les guerres restent associées à l'exploitation insuffisamment réglementée du secteur des ressources naturelles, devenu le terrain de concurrence entre les différents acteurs qui cherchent à tirer profit du vide juridique et de l'insécurité.

Ces stratégies de captations des ressources, sous une forme pacifique ou violente, sont les conséquences de la structure même de l'économie de la RDC. Héritée de la « mise en valeur des colonies », elle reste dominée par l'exportation de produits primaires à destination des pays industriels tels que le bois, les productions pétrolières et minières. Ces ressources constituent le support d'enclaves entièrement dépendantes des marchés du Nord. Cette économie de rente favorise de plus les pratiques prédatrices de la part des sociétés exploitantes et des pays voisins, la guerre en RDC étant, depuis 1998 largement liée au pillage des ressources. En cause, un budget de l'Etat trop faible pour imposer sa souveraineté sur l'ensemble du territoire.

Lors de sa prise de pouvoir en 1965, Mobutu tente de se démarquer de l'emprise tant idéologique qu'économique de l'ancien colonisateur. Il décide ainsi la révision des toponymes congolais, renommant notamment son pays Zaïre. Mais surtout, il décide la nationalisation et l'expropriation des entreprises et des appareils de productions détenus par des Belges. Mais bien souvent, ces expropriations sont faites au profit des proches de Mobutu. Cela a pour conséquence de renforcer la concentration des richesses dans les mains d'une petite élite proche du pouvoir, et entraîne un effondrement de l'économie. Ainsi, entre 1965 et 1997, le PIB par habitant du Zaïre est divisé par 3³⁵.

Cette situation est aggravée par la perte du soutien des puissances occidentales à la fin de la guerre froide. En particulier, la suspension de l'aide publique au développement a engendré une réduction drastique du budget de l'État. Par conséquent, le gouvernement payait et contrôlait mal l'armée. Ainsi, dans les années 1990, le budget de l'armée ne permettait, au mieux, que d'attribuer 2 133\$ par soldat et par an, contre 128 000\$ pour la France par exemple³⁶, ce qui explique la faible résistance opposée par l'armée lors de la Première guerre du Congo. De plus, Mobutu ne voulait pas donner à l'armée l'occasion de se rebeller. Il laissa donc les unités spéciales et autres militaires s'autofinancer et faire des affaires sur les ressources nationales.

3...et dans le contexte régional

³⁴ Jean-François Bayart, *L'Etat en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989

³⁵ Banque Mondiale

³⁶ calculs réalisés à partir des chiffres de l'International Institute for Strategic Studies

En plus de ces causes politiques et historiques, l'instabilité dans l'Est du Congo se nourrit de facteurs régionaux : le génocide rwandais, l'instabilité de la région des grands lacs, et l'intérêt des groupes armés.

La guerre civile au Rwanda, durant laquelle eu lieu le génocide des Tutsis par les Hutus, est une des causes majeures du conflit. Lorsque les forces Tutsi finissent par prendre le pouvoir au Rwanda, des dizaines de milliers de Hutu, parmi lesquels certains ont pris part au massacre des Tutsis, se réfugient au Zaïre. Or, les nouveaux maîtres du Rwanda ne comptent pas laisser s'échapper les génocidaires, d'autant que certains préparent la reconquête du pouvoir. Ainsi, la première guerre du Congo commence par le « nettoyage » des camps de réfugiés de l'Est du Congo, où sont tués des centaines de Hutu, génocidaires ou non, par les forces rwandaises.

Le génocide a également indirectement permis au Rwanda de se lancer dans la guerre au Congo : une telle opération militaire violant clairement la souveraineté d'un autre État n'a été possible que grâce à la torpeur de la communauté internationale, liée à un sentiment de culpabilité du fait de son incapacité à empêcher le génocide des Tutsis, et de pas se mettre du côté des génocidaires.

Cette volonté de se protéger contre des opposants armés ayant leur base arrière au Congo explique le rôle du Rwanda motive mais aussi l'intervention de l'Ouganda, du Burundi, et de l'Angola, tous trois faisant face à des guérillas opérant en partie au Congo. De plus, le Burundi avait intérêt à prendre le contrôle de sa frontière avec le Congo puisque le pays est sous le coup d'un embargo de 1996 à 1999 après un coup d'État, et utilisait donc sa frontière poreuse avec le Congo pour le contourner. Ainsi, le Congo est contaminé par l'instabilité de l'ensemble de la région des grands lacs.

De plus, la permanence de l'instabilité est souhaitée par de nombreux acteurs. En effet, l'Ouganda et le Rwanda notamment ont des intérêts économiques à ce que le conflit perdure car il facilite les trafics de minerais à la frontière. Ainsi, dans l'est de la RDC, et plus particulièrement dans le Kivu, ont lieu des affrontements qui permettent au Rwanda de continuer à piller les richesses minières. Selon Stefaan Marysse, la valeur des diamants et du coltan pillés par le Rwanda a représenté jusqu'à 6% du PIB de ce pays (soit plus que le budget des forces armées)³⁷. L'Ouganda vise plutôt le pétrole des côtes congolaises du Lac Albert. L'instabilité favorise aussi l'armée régulière de la RDC : les soldats, se maintenant dans des régions peu accessibles, en profitent pour établir des droits de passage, exploiter les ressources, instaurer des taxes...

Le Congo est donc un pays qui n'arrive pas à faire respecter sa souveraineté, entravé par le poids de l'héritage historique et par l'instabilité régionale. La diminution progressive de l'intensité des conflits a certes permis d'ouvrir des perspectives encourageantes : hausse importante de la production minière, du PIB par habitant, des exportations... Mais, la situation est loin d'être stabilisée, comme le montre la crise politique dans laquelle le pays est plongé depuis la réélection

³⁷

"Regress and war : The case of the DR Congo", Marysse Stefaan, *The European Journal of Development Research*, 2003

contestée de Joseph Kabila en novembre 2011. Ainsi, en 2015 a eu lieu à Brisbane un congrès de l'Australian Conference Rally on Kongo, durant lequel les intervenants se sont exprimés sur la recherche d'une paix durable à l'horizon 2050...

Bibliographie :

Commission de l'Union Africaine, Département de Paix et Sécurité. *Délimitation et démarcation des frontières en Afrique. Considérations générales et études de cas*. Addis-Abeba, (septembre 2013), p.18-20.

Revue de l'OCDE sur le développement 4/2003 (n° 4) « La dimension économique : la double économie », p. 91-99.

LENDELE Kola et KAMANDA KIMONA-MBINGA Joseph, « Nature et spécificité de la dollarisation de l'économie congolaise (RDC) », *Mondes en développement* 2/2005 (n°130) , p. 41-62

LUGAN, Bernard. « Le premier conflit mondial en Afrique de l'Ouest ». *L'Afrique réelle* 3/2015 (n°63)

Communiqué de presse de la Cour Internationale de Justice (CIJ) n° 2015/18 du 9 juillet 2015 : *Activités armées sur le territoire du Congo (République démocratique du Congo c. Ouganda)*.

ORRU Jean-François, PELON Rémi et GENTILHOMME Philippe, « Le diamant dans la géopolitique africaine », *Afrique contemporaine* 1/2007 (n° 221) , p. 173-203.

Commission économique pour l'Afrique, Nations Unies, Addis-Abeba, Éthiopie, septembre 2015. *Conflits en République Démocratique du Congo. Causes, Impacts et implications pour la région des Grands Lacs*.

REYNTJENS, Filip. *La grande guerre africaine, instabilité, violence et déclin de l'Etat en Afrique centrale*, Paris, Les Belles Lettres, 2012.

COGNEAU Denis. *L'Afrique des inégalités : où conduit l'histoire*, , Editions rue d'Ulm, 2007

Rapport final du groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et des autres formes de richesse en RDC, ONU, 2002

ArteTV [en ligne]. République démocratique du Congo. Les combats continuent au nord Kivu [consulté le 6/11/2016 à 19h34]. Disponible sur <http://info.arte.tv/fr/republique-democratique-du-congo-les-massacres-continuent-au-nord-kivu>.

Géopolitique de l'humanitaire français, « Géopolitique de la générosité »³⁸

Par Laurence Mondésir et Mélisande Beckmann

Pierre Micheletti s'interroge : « Pourquoi la démarche humanitaire, fondée sur l'entraide internationale et le secours aux populations, rencontre-t-elle autant de méfiance, d'hostilité et de violence ?³⁹ ». Ces termes renvoient d'emblée à la difficulté d'appréhender l'action humanitaire.

Si Marie-Laure Le Coconnier définit l'action humanitaire comme celle qui « vise à sauver et préserver la vie et la dignité de personnes victimes d'un conflit ou d'une catastrophe⁴⁰ », on ne peut seulement la qualifier d'œuvre philanthropique. Il s'agit bien d'un « dispositif humanitaire » qui s'inscrit dans un contexte de politique internationale et de rivalités entre les acteurs.

Cet article s'intéressera à l'action humanitaire française, ce qui conduit à la problématique suivante : « Quels sont les enjeux d'influence et de puissance pour l'Etat français et pour les associations de solidarité internationale sur l'échiquier géopolitique ? ».

Les mécanismes du système humanitaire français sont à étudier en termes de dispositif et d'acteurs. Cependant, les controverses qui secouent le système ébranlent sa légitimité. Enfin, les crises humanitaires actuelles amènent à repenser les perspectives d'avenir de l'humanitaire français.

1. Les mécanismes du système humanitaire français : dispositif et acteurs

Le système humanitaire français débute par une action philanthropique à l'initiative de la société civile puis devient une véritable prise de position politique dans un monde multipolaire. L'Etat et les organisations non-gouvernementales (ONG) sont les principaux acteurs du dispositif humanitaire francophone.

1.1. Généalogie du système humanitaire français : passage d'une aide philanthropique de la société civile à une prise de position pour un camp politique

L'humanitaire n'est pas un concept contemporain avec pour initiative l'action de l'Etat. Déjà au Moyen-Age, les moines pratiquaient la « charité chrétienne », en aidant les plus démunis dans les hospices. Au siècle, - Siècle des Lumières - le terme est sécularisé et l'on parle alors de philanthropie ou d'humanité. A partir de la décolonisation (1945-1962), l'aide humanitaire a pu être un moyen pour l'Etat français de conserver une certaine mainmise sur ses anciennes colonies. Cette action s'exerce par le biais d'un volet social (éducation) et médical (lutte contre les épidémies). L'Eglise catholique est très active dans les œuvres destinées à enrayer la faim avec des structures telles que le Secours catholique dès 1946.

³⁸ COCK, Emil (2005) : *Le dispositif humanitaire ; Géopolitique de la générosité* : L'Harmattan

³⁹ MICHELETTI, Pierre (2008) : *Humanitaire : s'adapter ou renoncer* : Marabout, p. 28.

⁴⁰ LE COCONNIER, Marie-Laure (2012) : *L'action humanitaire* : Presses universitaires de France, p.3.

Pendant la Guerre froide (1947-1990), le monde est divisé entre les partisans du capitalisme et ceux du communisme. Ainsi, toute aide humanitaire a une coloration politique, c'est-à-dire qu'elle montre une appartenance à un camp. Le Parti communiste français crée en 1923 une section française du Secours rouge international (SRI), rebaptisée Secours populaire de France et des Colonies en 1936. Alors que son action est au départ orientée vers les anciens colonisés et vers les militants révolutionnaires lors de la guerre d'Espagne, le Secours populaire français - SPF (appellation de 1945) - se dirige progressivement vers la lutte contre la précarité et la pauvreté en France. Il s'agit bien d'une action humanitaire politisée car elle a en son essence une appartenance idéologique communiste, bien que le SPF finit par s'affranchir du PCF. Aujourd'hui, c'est surtout au nom de la lutte contre le terrorisme que l'action humanitaire est menée.

1.2. L'action imbriquée de l'Etat et des organisations non gouvernementales

La France apparaît comme étant « à la pointe de l'humanitaire d'Etat ». L'action humanitaire française est, en effet, un projet politique. Le ministère des Affaires étrangères revoit régulièrement les structures et les fonds dédiés à l'humanitaire. Il fait aussi appel à d'autres ministères comme celui de la Défense et déploie des « attachés humanitaires » dans les ambassades françaises. Lors de la guerre au Kosovo, de 1998 à 1999, la France a su recentrer le dispositif humanitaire autour de la Nation française et mettre en avant la mobilisation des Français. L'Etat a ainsi fourni une aide financière bilatérale de 327 millions de francs, construit des camps de réfugiés et coordonné l'action d'ONG et d'entreprises sur place. Or, si c'est l'Etat qui donne sens à l'action humanitaire, les ONG jouent également un rôle fort. Elles ont une certaine indépendance mais on ne peut pas qualifier leur action d'apolitique car elles ont un impact sur les Etats et sur les relations entre eux.

L'une des premières ONG francophones fut la Croix-Rouge, créée en 1863 par Henri Dunant. En 1914, l'ONG crée l'Agence centrale des prisonniers de guerre (ACR). Son militantisme influence les décisions des Etats, puisque la France et l'Allemagne signent en 1916 un accord pour le rapatriement mutuel de certains de leurs prisonniers. A la fin de la Grande guerre, le mouvement devient transnational et adopte le nom de Comité international de la Croix Rouge (CICR). Lors de la Seconde Guerre mondiale, le CICR connaît en revanche une véritable crise morale. De fait, au lieu de condamner le génocide juif, il s'est contenté de se congratuler d'avoir fait parvenir 1 631 000 colis dans les camps de concentration. L'opinion publique s'attendait au contraire à ce que le CICR ait un regard critique sur les exactions dans le monde et prenne position.

Médecins sans frontières (MSF) est une ONG enfant de « Mai 68 » et de la crise au Biafra dans laquelle s'est engagé son fondateur Bernard Kouchner. Créée en 1971 par celui qu'on surnomme le « French doctor », MSF inaugure une nouvelle série d'ONG. On parle alors de « sans-frontiérisme » et de « droit d'ingérence ». Bernard Kouchner quitte ensuite MSF pour créer Médecins du monde (MDM) en 1980. Cependant, l'action humanitaire française n'est pas approuvée de tous.

2. Les limites de l'action humanitaire française

L'action humanitaire de la France trouve ses limites dans les controverses auxquelles elle est mêlée, que ce soit en raison de sa proximité avec la politique, avec le militaire ou avec les médias.

2.1. La remise en cause de la légitimité de l'action humanitaire française : critique de sa politisation et de son « aspect militaire »

Pour Rony Brauman, ancien président de MSF France, aujourd'hui enseignant à l'IEP de Paris : « L'action humanitaire ne se déploie pas contre le politique (...) mais à côté de lui. S'affranchissant de contraintes politiques⁴¹. ». Pourtant, l'emprise de la politique sur l'humanitaire est un enjeu de puissance que certains ont pu critiquer.

Les pourfendeurs de l'aspect politique de l'humanitaire décrivent notamment l'utilisation de l'action humanitaire pour redorer l'image du pays. Selon eux, lorsque la France, terre des droits de l'Homme, s'engage, c'est souvent pour paraître héroïque et généreuse. La France serait-elle encore motivée par des ambitions néocolonialistes ? François Mitterrand déclarait, en 1990, lors du sommet franco-africain, que l'aide de la France serait « plus tiède » vis-à-vis de régimes autoritaires, signifiant ainsi que l'action humanitaire est gage d'acceptation ou de refus des pratiques politiques du pays auquel on vient en aide.

Les détracteurs critiquent en outre les choix géostratégiques de la France qui utilise le « droit d'ingérence humanitaire » pour s'introduire dans les affaires d'un autre gouvernement. La France sélectionne de fait les Etats auxquels elle vient en aide. Ainsi, il n'y eut que peu de réactions lors du génocide au Burundi en 1972. Cependant, la France n'hésite pas à intervenir en Centrafrique en 1979 afin d'évincer l'empereur Bokassa Ier et permettre l'établissement du Président David Dacko. Les enjeux de l'humanitaire sont ici géopolitiques puisque la France agit afin de défendre son statut de puissance démocratique. De la même manière, elle évite de s'implanter dans une zone qui serait la chasse gardée d'une autre grande puissance occidentale.

Une autre critique vise l'aspect militaire de l'aide humanitaire, ce qui remet en cause l'alliance entre humanitaire et pacifisme. Les belligérants ne font pas toujours la différence entre les divers convois. De fait, un convoi humanitaire conjoint de l'ONU et du Croissant-Rouge arabe syrien (CRAS) fut bombardé dans les environs d'Orem-al-Kubra le 20 septembre 2016⁴², faute que les Etats-Unis attribuent soit à Damas, soit à Moscou. La militarisation de l'humanitaire implique aussi de possibles dérives. Ainsi, les soldats français, membres des Casques bleus de l'ONU, sont régulièrement accusés d'abus sexuels d'enfants en RDC.

2.2. La mise en scène de l'humanitaire par les médias

Les médias font également partie des acteurs de l'humanitaire. S'ils permettent d'éveiller les consciences aux crises humanitaires, leur impact sur l'opinion publique est discutable.

En effet, il paraît aujourd'hui impossible d'échapper à la pression médiatique. Bernard Kouchner évoque la « loi du tapage médiatique » afin de désigner l'utilisation massive de médias pour toucher l'opinion

⁴¹ MAILLARD, Denis (2007) : *L'humanitaire, tragédie de la démocratie* : Michalon, p. 69.

⁴² *Le Figaro* (20/09/2016), « Syrie : un convoi humanitaire bombardé à Alep » <http://www.lefigaro.fr/international/2016/09/20/01003-20160920ARTFIG00036-syrie-un-convoi-humanitaire-bombarde-a-alep.php>

publique. L'image de Kouchner débarquant en 1992 sur une plage de Mogadiscio en Somalie avec un sac de riz sur l'épaule en est un exemple. Le but en France était d'inciter à envoyer des dons en Somalie. Cette image a cependant eu une connotation négative par la suite puisqu'elle est apparue comme un symbole des mises en scène médiatico-humanitaires.

Les médias peuvent aussi utiliser les crises humanitaires afin de récolter davantage de fonds, cherchant à susciter la pitié en montrant des images non-censurées de violence, pouvant s'apparenter à du « voyeurisme » ou de « l'humanitaire spectacle ». Leur façon de filmer en « direct-live » démontre ce phénomène d'emballement médiatique. Par ailleurs, elles ne dévoilent parfois qu'un seul pan de la réalité, selon l'angle utilisé pour filmer une scène de crise humanitaire. De plus, certains groupes de rebelles ou de terroristes utilisent également des appellations humanitaires et organisent de faux appels de fonds (*crowdfundings*) afin de récolter des fonds illégalement.

Ainsi, que ce soit dans le but de justifier ou de glorifier l'action de la France ou tout simplement de « faire du chiffre », les médias peuvent être accusés de participer à la construction des drames humanitaires.

Les controverses liées à l'action humanitaire française et les crises humanitaires actuelles amènent alors à considérer les perspectives d'avenir du dispositif.

3. L'actualité et les perspectives d'avenir de l'humanitaire français

On peut s'interroger sur l'avenir des ONG et sur un hypothétique renforcement ou limitation du rôle de l'Etat français.

3.1. L'avenir des ONG

Un des reproches fréquemment fait aux ONG est qu'elles évoluent dans un univers concurrentiel et s'apparentent de plus en plus à des entreprises. En effet, ces ONG vivent en partie par les dons qui leur sont faits et se doivent de maintenir crédibilité et attraction afin de continuer leur activité, même si de nouvelles ONG naissent régulièrement. N'y aurait-il pas gain de cause à un véritable partenariat, voire fusion, entre plusieurs ONG, plutôt qu'un travail indépendant qui peine à atteindre son but ?

De plus, par les valeurs louables qu'une ONG défend, on observe souvent une forme d'autolégitimation, plus qu'une légitimation effective. Or, une ONG réussirait probablement à accroître sa légitimité par une transparence de ses comptes, un ancrage permanent dans la société civile ou une reconnaissance juridique renouvelée.

Une des issues de l'humanitaire français serait enfin de participer réellement au développement local dans les zones d'intervention, en s'appuyant sur un processus démocratique. Un problème majeur reste, en effet, le détournement de l'aide humanitaire par des régimes non-démocratiques et illégitimes.

3.2. Renforcement ou limitation du rôle du politique dans l'humanitaire français

Il n'est pas toujours possible de trouver des solutions *humanitaires* à des problèmes *politiques*. Denis Maillard affirmait ainsi, « alors qu'un scandale humanitaire est (...) d'abord un événement politique, (...),

la démocratie humanitaire tend à inverser l'ordre du rapport.⁴³» On peut alors se demander si l'action humanitaire deviendrait plus efficace par un renforcement du politique. En 1994, au Rwanda, les Français auraient décidé de protéger les génocidaires au nom de la « neutralité ». Le ministère des Affaires étrangères s'est justifié en affirmant : « notre mandat ne nous autorise pas à les arrêter. Une telle entreprise minerait notre neutralité, qui constitue notre meilleure garantie d'efficacité.⁴⁴ »

Enfin, à terme, on peut retenir l'idée que l'action humanitaire a pour vocation de *disparaître*. De fait, il ne s'agit pas de maintenir un ordre géopolitique où certains Etats sont pourvoyeurs d'aide et d'autres reçoivent l'aide indéfiniment mais plutôt d'arriver à la cessation totale des conflits et des flux de réfugiés. Or, on voit aujourd'hui surgir toujours plus de conflits, ce qui entraîne nécessairement de prolonger l'aide humanitaire.

Le système humanitaire français, aux caractéristiques évolutives et aux aires géographiques ciblées, est donc au cœur de luttes d'influence et de puissance. De fait, le dispositif humanitaire français est au cœur de la politique étrangère de l'Etat et lui permet de garder un certain rayonnement mondial, notamment par son action dans ses anciennes colonies. Si l'engagement dans la guerre du Biafra inaugure une nouvelle ère pour les ONG, l'action ne saurait être qualifiée de tout à fait apolitique. Les flux financiers et les moyens matériels développés permettent l'établissement d'une véritable « économie de l'humanitaire ». La médiatisation des actions humanitaires participe également à une construction du discours humanitaire français et des valeurs défendues.

Le sommet mondial sur l'action humanitaire qui s'est tenu à Istanbul en mai 2016 a rappelé l'envergure internationale et géopolitique de l'aide humanitaire par l'expression « une humanité, des responsabilités partagées » et par son Programme d'action pour l'humanité.

Bibliographie :

BANCEL, Nicolas, BLANCHARD, Pascal, LEMAIRE, Sandrine : *La fracture coloniale, la société française au prisme de l'héritage colonial* : éditions La Découverte, poche, 2005.

BLANCHET, Karl, MARTIN, Boris (2005) : *Critique de la raison humanitaire* : Le Cavalier Bleu éditions, 2005.

COCK, Emil : *Le dispositif humanitaire ; Géopolitique de la générosité* : L'Harmattan, 2005.

DE SENARCLENS, Pierre : *L'humanitaire en catastrophe* : Presses de Sciences PO, 1999.

HAUSER, Philippe, VERSCHAVE, François-Xavier : *Au mépris des peuples ; Le néocolonialisme franco-africain* : La Fabrique éditions, 2004

LE COCONNIER, Marie-Laure : *L'action humanitaire* : Presses universitaires de France, 2012

MAILLARD, Denis : *L'humanitaire, tragédie de la démocratie* : Michalon, 2007

MICHELETTI, Pierre : *Humanitaire : s'adapter ou renoncer* : Marabout, 2008

PEROUSE DE MONTCLOS, Marc-Antoine : *L'Aide humanitaire : aide à la guerre ?* : Editions Complexe, 2001

RYFMAN, Philippe : *La question humanitaire ; Histoire, problématiques, acteurs et enjeux de l'aide humanitaire internationale* : Ellipses, 1999

RYFMAN, Philippe : *Une histoire de l'humanitaire* : Editions La Découverte, 2008

⁴³ MAILLARD, Denis (2007) : *L'humanitaire, tragédie de la démocratie* : Michalon, p. 130.

⁴⁴ MCGREAL, Chris (1er juillet 1994): "French compromised by collaboration in Rwanda": *The Guardian*.

France culture (23/09/2016) « Enjeux internationaux », Les nouvelles voies de l'action humanitaire, <http://www.franceculture.fr/emissions/les-enjeux-internationaux/relations-internationales-les-nouvelles-voies-de-laction> (écoutée le 03/10/2016)

Le Figaro (20/09/2016), « Syrie : un convoi humanitaire bombardé à Alep » <http://www.lefigaro.fr/international/2016/09/20/01003-20160920ARTFIG00036-syrie-un-convoi-humanitaire-bombarde-a-alep.php> (consulté le 07/10/2016)

L'influence de l'Iran en Irak depuis l'opération « Iraqi Freedom »

Par Guilhem Ducournau et Héloïse Abdalan

« La géographie et la culture de l'Irak et de l'Iran sont inséparables. Bagdad est notre capitale, le centre de notre culture et de notre identité, aujourd'hui comme par le passé. » Cette phrase, prononcée lors d'un discours en mars 2015 par Ali Younesi, ancien Ministre du renseignement iranien et actuellement conseiller spécial du Président pour les minorités ethniques, montre que l'Irak occupe une place centrale dans la politique étrangère de l'Iran.

Comme le souligne Bernard Hourcade dans son ouvrage *Géopolitique de l'Iran*, l'Irak « ressemble à l'Iran par bien des points : riche en pétrole, multiethnique, à majorité chiite, héritier d'une civilisation antique et islamique... ». Pourtant, les deux pays ont longtemps été en mauvais termes, voire ennemis à l'occasion de la guerre Iran-Irak de 1980 à 1988.

L'opération « Iraqi Freedom », menée en 2003 par une coalition d'Etats dirigée par les Etats-Unis afin de renverser le régime de Saddam Hussein, a marqué un tournant dans les relations entre les deux pays. L'Iran a d'abord craint que les Etats-Unis décident d'intervenir ensuite sur son territoire puis, bien qu'opposé à toute intervention étrangère sur le plan des principes, il a vu dans le renversement du régime irakien l'occasion de déployer son influence en Irak.

Sous quelles formes ces influences se sont-elles matérialisées en Irak ? A quel point le régime de Bagdad est-t-il influencé par Téhéran ?

1. L'influence politique et religieuse de l'Iran en Irak, entre renforcement et atténuation

Comme l'explique Mohammad Reza-Djalili, professeur émérite à l'Institut de hautes études internationales et du développement à Genève, « le levier le plus puissant dont dispose l'Iran pour interférer dans les affaires irakiennes est le chiisme. Environ 60% de la population d'Irak étant chiite, il est évident que Téhéran est pour ainsi dire naturellement enclin à rentabiliser cet atout en utilisant tous les liens qu'il entretient traditionnellement avec les chiites irakiens et qu'il a singulièrement développés, sur tous les plans, depuis plus de deux décennies. »

Les liens de l'Iran avec les partis politiques chiites irakiens sont plus anciens que l'opération « Iraqi Freedom ». Cependant, le renversement du régime de Saddam Hussein a permis aux alliés politiques irakiens de l'Iran d'accéder au pouvoir. Il y a deux principaux partis politiques chiites en Irak : le Conseil suprême islamique irakien (CSII) entretient des liens solides avec l'Iran depuis les années 1980. C'est le principal parti politique représenté à l'Assemblée nationale constituée après l'intervention de 2003 et il est membre de l'Alliance irakienne unifiée (AIU), groupe parlementaire ayant remporté la majorité des voix à la suite des élections législatives de 2005. Le parti Al-Dawa

islamique (PDI) participe lui aussi au régime de transition en 2003 et à l'AIU. Nouri Al-Maliki, Premier ministre irakien de 2006 à 2014 réputé proche de l'Iran dont il partage les conceptions idéologiques, est issu de ce parti.

L'Iran a par ailleurs fortement influencé les élections législatives de 2010. Bien que la « Liste nationale irakienne » d'Iyad Allaoui soit arrivée en tête des suffrages, l'Iran a fait obstacle à la nomination de ce dernier comme Premier ministre en enjoignant à l'« Alliance de l'Etat de droit » de Nouri Al-Maliki et à l'« Alliance nationale irakienne » d'Ibrahim Al-Jafari de fusionner et en soutenant ensuite la nomination de Nouri Al-Maliki.

Par la suite, Haïder Al-Abadi, Premier ministre irakien depuis 2014, prend ses distances vis-à-vis de l'Iran.

Selon François Nicoullaud, ambassadeur de France à Téhéran de 2001 à 2005, Haïder Al-Abadi, Premier ministre irakien depuis 2014, « ne veut pas apparaître comme une marionnette de l'Iran et se pose en défenseur de l'indépendance de l'Irak. » Sa nomination peut être vue comme un recul de l'influence de l'Iran ou comme un calcul politique de ce dernier consistant à calmer les ardeurs interconfessionnelles pour lutter contre Daech. Haïder Al-Abadi mène en effet une politique plutôt tolérante. Il a ainsi satisfait l'une des revendications de la population irakienne qui a manifesté à l'été 2015 pour réclamer la fin du système politique mis en place par les Etats-Unis fondé sur des quotas en fonction des confessions ; à cette occasion, la population irakienne a également dénoncé l'influence de l'Iran sur les affaires intérieures de l'Irak en scandant « L'Iran dehors ! Bagdad reste libre ! »

Il faut souligner également le rôle de l'ayatollah Ali Al-Sistani, figure majeure du chiisme en Irak, lequel rejette le *velayat-e faqih*⁴⁵ iranien (gouvernement du Guide), c'est-à-dire la primauté des religieux sur le pouvoir politique. De ce point de vue, l'Irak pourrait représenter un rival de l'Iran en tant que leader du monde chiite.

Comme le résume Bernard Hourcade dans son ouvrage précité, « l'Iran est un Etat ami de la république d'Irak gouvernée par la majorité chiite, mais sa forte influence est loin d'être une tutelle. »

2. « Au-delà de la diplomatie » (Reidar Visser) : la forte présence militaire iranienne en Irak et ses limites

L'influence militaire iranienne se matérialise en Irak sous deux formes : d'une part, à travers la force spéciale *al Qods* (qui signifie « Jérusalem » en persan) dirigée par le très charismatique et expérimenté général Qassem Soleimani, et d'autre part par l'intermédiaire des milices chiites irakiennes.

La force *al Qods*, créée en 1980 durant la guerre Iran-Irak (1980-1988) est une branche assez particulière de la force armée des Gardiens de la Révolution (*Pasdaran*). Présentée comme l'élite

⁴⁵ Expression signifiant « Conservateurs de la jurisprudence » en droit musulman.

des *Pasdaran*, elle dispose aussi bien d'unités spéciales de combat que de moyens de renseignement classiques, diplomatiques etc... Bien qu'il n'y ait pas de sources concordantes à ce sujet, Bernard Hourcade estime, dans son ouvrage *Géopolitique de l'Iran*, que cette unité spéciale, directement rattachée à l'ayatollah (Guide Suprême) Ali Khamenei, disposerait de 3000 à 5000 hommes. Forte de ses nombreuses opérations extérieures (Bosnie, soutien logistique aux kurdes irakiens sous Saddam Hussein, Liban, Baloutchistan), on peut aisément comprendre pourquoi *al Qods* a soutenu dans un premier temps les milices chiites irakiennes à partir de 2003 puis est intervenue directement sur le sol irakien à partir de 2012 face aux premières batailles remportées par Daech.

Actuellement, la force *al Qods* est présente au sud-est de Mossoul (province de Ninive) et a pour objectif la reprise de la ville de Tall Afar en soutien aux autres milices chiites irakiennes notamment les « Unités de mobilisation populaire » (ou *Hashd al Shaabi*). Cette ville, localisée à 60 km à l'ouest de Mossoul, est stratégique car son contrôle permettrait de couper l'un des principaux axes de ravitaillement venant de Syrie, scindant de fait en deux le territoire contrôlé par Daech. Le général Qassem Soleimani, s'est par ailleurs rendu à Bagdad fin octobre 2016, afin de superviser les combats et discuter du rôle de la force Al Qods dans la reprise la ville. La présence militaire iranienne ici, est vitale pour le régime car le contrôle de la ville et des environs permettrait à la République Islamique de sécuriser un corridor logistique entre la Syrie et l'Irak.⁴⁶

En dépit du financement de nombreuses milices chiites dont les Brigades Badr (brigades directement basées sur la doctrine islamique iranienne, le *velayat-e faqih*) ainsi que celle du jeune ayatollah irakien Moqtada Al Sadr, l'activité iranienne se retrouve confrontée au nationalisme (chiite) irakien.

En ce sens, bien que l'armée du Mahdi de Moqtada Al Sadr ait été financée et soutenue au début de son activité en 2003 par Téhéran, son jeune leader a souhaité, sûrement pour des raisons politiques, s'éloigner du giron iranien en critiquant de manière véhémente l'ingérence iranienne. Les manifestations chiites à Kerbala non imputées à Moqtada Al Sadr, ayant pour slogan - déjà précédemment évoqué - « l'Iran dehors, Bagdad reste libre ! » vont également dans ce sens. Les Irakiens critiquent cette « milicisation » de l'Etat.

Enfin, d'aucuns avancent que l'Iran n'a pas les moyens de soutenir deux voire trois fronts - si l'on tient compte du financement et de l'appui logistique iranien auprès des milices Houthis -. Présents en Syrie en soutien au régime de Bachar Al Assad, l'Iran peut-il également financer un effort de guerre à moyen et long termes en Irak ?

3. L'influence économique marquée de l'Iran en Irak, soumise à la concurrence d'autres acteurs

Depuis 2003, l'Iran est un des principaux partenaires commerciaux de l'Irak. Quelques chiffres permettent d'en rendre compte : les échanges commerciaux entre les deux pays se sont élevés en

⁴⁶ Saleh Hamid, Why is Iran's Qassem Suleimani requesting to fight in Iraq's Tal Afar ?
AlArabiya.net – 27 octobre 2016

2015 à 14 milliards de dollars (par comparaison, ils s'élevaient en 2010 à 8 milliards de dollars). En mars 2015, les produits importés d'Irak ont représenté 40,94% du marché national irakien. Par ailleurs, l'Irak couvrirait entre 5 et 10% des besoins en électricité de la population irakienne, ce qui rendrait l'Irak en partie dépendant de l'Irak.

Il faut préciser que, dans ce partenariat économique étroit, l'Irak est en position de force. En effet, l'Etat iranien favorise les exportations à destination de l'Irak en accordant des aides aux entreprises et taxe lourdement les produits importés d'Irak, de sorte que la balance commerciale est largement à son avantage. Il bénéficie aussi des difficultés rencontrées par le secteur agricole irakien depuis 2003 qui obligent l'Irak à importer des produits alimentaires. Enfin, la supériorité de l'Irak s'explique par le fait que ses exportations sont plus diversifiées que celles de l'Irak, ce dernier exportant, depuis 2003, principalement du pétrole.

L'influence économique de l'Irak se manifeste également par les investissements massifs de celui-ci en Irak (par exemple, construction d'hôpitaux à Kerbala et Nadjaf.) Environ 70% des exportations iraniennes de services techniques et d'ingénierie sont destinés à l'Irak pour la construction d'infrastructures. Téhéran désire ainsi, par le biais des deux villes saintes chiites irakiennes, qui accueillent chaque année un grand nombre de pèlerins iraniens -1,2 millions en 2010 –, renforcer les liens économiques entre les deux pays.

L'Irak est depuis 2003 et l'intervention de la coalition le premier partenaire commercial de l'Irak. Les intérêts divergent cependant et, bien que Téhéran soit largement implanté chez son voisin, une concurrence importante se fait ressentir.

Par exemple, dans la région de Bassora sur la question du pétrole, l'Irak se trouve être en nette concurrence avec l'Etat irakien. Un ressentiment économique émerge aussi des populations chiites de Bassora qui ne bénéficient pas des retombées économiques du pétrole, accusant coup sur coup Bagdad ou Téhéran.

Enfin, la concurrence est accrue avec la présence d'acteurs régionaux (Turquie, Arabie Saoudite qui finance les milices sunnites, Emirats Arabes Unis), mais aussi d'acteurs internationaux. Les Etats-Unis, présents depuis 2003 et malgré le « retrait » de 2011, restent un acteur majeur. Ils ont en effet mis en place une politique dite de « containment » pour contrer les velléités régionales.

La chute du régime sunnite bassiste offre ainsi divers leviers d'influences supplémentaires à l'Irak en Irak. Téhéran a pu replacer ses pions, renforcer une présence certes déjà existante, mais marginale en Irak. Toutefois, son influence n'est pas sans bornes et il n'est pas dans son intérêt de favoriser sur place l'expansion d'un régime exclusivement chiite. Cela risquerait par ricochet de faire perdre de son autorité au régime.

Olivier Roy, dans *Le Figaro*, décrivait de manière assez nette cette situation : « En fait, l'intérêt de l'Irak est d'avoir un Irak où les chiites jouent un rôle majeur, mais qui reste un Etat unifié et ne dispose pas de forces militaires menaçantes. L'Irak a donc tout intérêt à ce que la démocratie s'installe en Irak, sauf si cela donne trop d'idées à la population iranienne... »

Bibliographie :

Ouvrages et revues

« Iran, le retour », *Questions internationales* n°77 janvier-février 2016

HOURCADE Bernard, *Géopolitique de l'Iran – Les défis d'une renaissance*, 2016

NIVAT Anne, *Lendemain de guerre en Afghanistan et en Irak*, 2004

VISSER Reidar, *L'Iran, l'Assemblée suprême pour la révolution islamique en Irak et la lutte pour le contrôle de Bassora*, in *Les Cahiers de l'Orient* Septembre 2007 n°87

FOISSEY Xavier, « Bilan de la politique chiite de l'Iran dans le monde arabe depuis la chute de l'Irak baasiste – L'Iran souhaite-t-il un ou plusieurs autres Etats chiites dans le monde arabe ? », mémoire de géopolitique dans le cadre du séminaire *Géopolitique du grand Moyen-Orient* (Collège interarmées de défense), avril 2005

Sites Internet

ALABBASI Mamoon, « L'Iran continue de se vanter de son influence régionale », *Middle East Eye*, 10 mars 2015 [<http://www.middleeasteye.net/fr/reportages/liran-continue-de-se-vanter-de-son-influence-r-gionale-568166085>]

ABEDIN Mahan, « Quel rôle joue l'Iran en Irak ? », *Middle East Eye*, 9 janvier 2015 [<http://www.middleeasteye.net/fr/opinions/quel-r-le-joue-l-iran-en-irak-1627354364>]

KARAGIANIS Emmanuel, « L'ascension de l'Iran en tant que puissance régionale : le rassemblement des chiites et ses limites », *Revue de l'OTAN* [<http://www.nato.int/docu/review/2016/Also-in-2016/iran-regional-power-tehran-islamic/FR/index.htm>]

DUFOUR Thierry, « L'influence de l'Iran au travers du chiisme », *Diploweb.com*, octobre 2006 [<http://www.diploweb.com/forum/dufour06101.htm>]

KIZILBOGA Fatma, « L'Iran étend son emprise sur l'Irak », *Le Figaro.fr*, 17 juillet 2011 [<http://www.lefigaro.fr/international/2011/07/10/01003-20110710ARTFIG00219-l-iran-etend-son-emprise-sur-l-irak.php>]

NAYOUF Mamduh, « Irak – Les fondements de la stratégie iranienne », *Le Courrier du Maghreb et de l'Orient*, octobre 2015 [<http://lecourrierdumaghrebetdelorient.info/iraq/irak-les-fondements-de-la-strategie-iranienne/>]

MAKINSKY Michel, « Téhéran et l'Irak : positionnement diplomatique, engagement sur le théâtre irakien », *Les clés du Moyen-Orient*, 6 mars 2015 [<http://www.lesclesdumoyenorient.com/Teheran-et-l-Irak-positionnement.html>]

ALANI Feurat, « Insurrection citoyenne en Irak contre la corruption et la mainmise iranienne », *Orient XXI*, 24 août 2015 [<http://orientxxi.info/magazine/insurrection-citoyenne-en-irak,0991>]

DJALILI Mohammad-Reza, KELLNER Thierry, « Iran-Irak : quelles relations ? », *Diploweb.com*, 29 janvier 2012 [<http://www.diploweb.com/Iran-Irak-quelles-relations.html>]

DARAGAH Borzou, SPIEGEL Peter, « Iran's elite and mysterious fighters », *Los Angeles Times*, 15 février 2007 [<http://articles.latimes.com/2007/feb/15/world/fg-quds15>]

Emission radio

« L'Iran a plus d'influence en Irak que les Américains et plus d'influence en Syrie que les Russes », Camille GRAND sur RFI le 3 juin 2015 dans l'émission *L'invité du matin* [<http://www.rfi.fr/emission/20150603-camille-grand-ancien-conseiller-diplomatique-ministere-defense>]

Entretien

Entretien avec M. François Nicoulaud, ambassadeur de France à Téhéran de 2001 à 2005, réalisé le 13 octobre 2016 (25 minutes)

La remise en question des ONG : l'exemple du conflit afghan

Par Emmanuelle Huet et Elisa Guizouarn

“J'entends réellement m'assurer que nous avons les meilleures relations avec les ONG, qui sont un véritable multiplicateur de forces pour nous, une part si importante de notre équipe de combat”, déclarait le secrétaire d'Etat américain Colin Powell en octobre 2001. Ces propos sont révélateurs d'une tendance de fond particulièrement éclatante dans le cas du conflit afghan : la politisation et militarisation des ONG. Ces dernières, en tant qu'associations à but non-lucratif, d'intérêt public et qui ne relèvent ni de l'Etat, ni d'institutions internationales, sont supposées être des acteurs neutres et indépendants dans les conflits. Mais elles ne représentent pas l'intégralité de l'aide humanitaire, également prodiguée par les Etats, les militaires et les organisations internationales. Toutefois, elles cherchent à se distinguer de ces autres acteurs pour légitimer leur intervention au sein du conflit afghan. Celui-ci dure depuis 1979 et peut faire référence à six périodes historiques dont deux guerres internationales et quatre guerres civiles. Cependant, c'est véritablement sur la période 2001-2014 que le statut des ONG et leur implication politique dans le conflit ont été le plus remis en cause. En effet, la logique de guerre d'usure où l'objectif est de l'emporter en gagnant “les cœurs et les esprits” conduit à l'instrumentalisation des ONG. Elles deviennent alors un acteur parmi d'autres de l'aide humanitaire.

Ces éléments justifient donc la problématique suivante : en quoi le conflit afghan révèle-t-il les limites de la neutralité des ONG ?

La captation de l'aide par les divers acteurs du conflit et la militarisation de l'action humanitaire amènent à remettre en cause la neutralité des ONG.

1. La captation de l'aide humanitaire comme outil de légitimation...

L'aide humanitaire prodiguée par les ONG est un enjeu pour les commandants comme pour les forces armées internationales qui l'utilisent afin de légitimer leurs actions auprès des populations.

Les commandants afghans ont utilisé l'aide des ONG pour se légitimer auprès de leurs populations. Dès 1978, l'autorité des partis politiques afghans en exil s'affaiblit et les commandants locaux, qui dirigent les combattants, captent cette autorité. Pour légitimer leur pouvoir, ces commandants cherchent à améliorer les conditions de vie des populations en s'appuyant sur les ONG, les autorisant ainsi à agir sur le terrain qu'ils contrôlent. Ils utilisent leur aide de deux manières. D'une part, les ONG permettent aux commandants de bénéficier d'une certaine notoriété, importante pour recevoir une aide humanitaire, militaire et économique. D'autre part, en fournissant de l'aide médicale ou alimentaire, les ONG aident les populations qui créditent les commandants de cette amélioration de leurs conditions de vie.

Par ailleurs, l'aide des ONG a fait l'objet de dérives de la part des commandants. L'ONG “Afrane” a par exemple dû supporter le coût de la protection de son personnel composé d'hommes placés par

le « Dr » Fazlullah qui surestimait abusivement le nombre d'hommes nécessaires. Plus généralement, les commandants s'enrichissaient sur le dos des ONG en prélevant une « dîme » sur leurs actions. C'est pourquoi nombre d'entre eux, tels que le commandant Massoud, vécurent bien au dessus de leurs moyens. Il ne faut néanmoins pas oublier que les ONG tiraient aussi parti de cette relation : les commandants se chargeaient de distribuer aux Afghans les dons récoltés par les ONG et elles bénéficiaient en retour de leurs connaissances du terrain.

Mais les commandants ne sont pas les seuls à profiter de l'aide humanitaire ; les armées occidentales utilisent aussi le prétexte de l'humanitaire pour légitimer leur intervention en Afghanistan. Dès leur opération *Enduring Freedom* en 2001, les Américains ont affiché leur volonté d'utiliser les ONG américaines pour servir leurs intérêts, alors que les ONG revendiquaient leur neutralité et leur indépendance dans le conflit. De manière générale, l'aide humanitaire, notamment celle des ONG, a permis aux différents États de légitimer leur intervention en Afghanistan auprès de leur population mais également auprès des autres acteurs internationaux : ils montraient ainsi leur volonté d'intervenir afin de pacifier le pays et d'améliorer les conditions de vie des Afghans. C'est ce que traduit le terme de "guerre humanitaire" utilisé par des dirigeants⁴⁷. Cette stratégie a également été utilisée par l'ONU qui est intervenue dans cette région à partir des accords de Genève de 1988 signant le début du retrait des Soviétiques. Elle a utilisé l'aide humanitaire présente en Afghanistan pour réconcilier les Moudjahidin et le gouvernement de Kaboul afin de rétablir la paix. Les ONG étaient chargées de favoriser la pacification des régions, en créant par exemple des cessez-le-feu. Les Etats membres de la coalition menée par l'ONU en Afghanistan de 2002 à 2015 ont utilisé la même stratégie de mise en adéquation de l'aide humanitaire avec leurs objectifs.

Cette instrumentalisation de l'action humanitaire se prolonge dans le domaine militaire.

2. ...ainsi que la militarisation de l'action humanitaire...

Le conflit afghan atteste de la militarisation de l'action humanitaire (A), ce qui conduit les Afghans à considérer les ONG comme des acteurs au service des intérêts occidentaux (B).

Dans les conflits récents, les soldats occidentaux ont souvent reçu des ordres de mission relevant du domaine de l'humanitaire. Dans le conflit afghan, Georges W. Bush et Tony Blair réclament d'emblée la formation d'une "coalition militaro-humanitaire", fortement critiquée par les ONG. En effet, elle entraîne une confusion des rôles militaire et humanitaire préjudiciable aux ONG, même à celles qui n'ont pas pris parti dans le conflit. L'assistance humanitaire a souvent été distribuée par les militaires, voire utilisée comme un moyen de pression lorsque les militaires conditionnaient la distribution de l'aide aux populations à leur collaboration. Certains villages rebelles ont ainsi reçu des tracts leur indiquant qu'ils devaient fournir des informations sur les combattants ennemis pour recevoir de l'aide, ou bien qu'ils cesseraient de recevoir une assistance si les troupes de la coalition étaient visées. On peut alors parler de militarisation de l'action humanitaire, à laquelle certaines ONG seulement ont participé. Elles avaient en effet besoin des militaires pour leur connaissance du terrain et la protection qu'ils apportaient.

⁴⁷Le président américain Georges W. Bush et le premier ministre britannique Tony Blair

La militarisation de l'aide humanitaire s'accroît avec la création des « Equipes Provinciales de Reconstruction » (EPR, ou PRT en anglais). Il s'agit d'unités civilo-militaires composées à 90% de militaires mises en place à partir de 2003 dans le cadre de l'opération *Enduring Freedom*. Elles étaient mandatées pour sécuriser les zones de conflits, renforcer le gouvernement afghan et aider à la reconstruction du pays. Chargées d'identifier les besoins des différents acteurs afghans, elles déléguaient ensuite une partie de leurs tâches aux ONG. Les EPR sont ainsi emblématiques de cette association entre aide humanitaire et intervention politico-militaire, bien que la plupart des ONG refusent ce fonctionnement et continuent d'agir de leur propre côté. C'est par exemple le cas de l'ONG "Action contre la faim". Toutefois, même les ONG indépendantes de l'armée en subissent les conséquences.

En effet, la militarisation de l'action humanitaire crée une confusion parmi les populations afghanes, qui ne font plus la distinction entre armées et ONG, même les ONG les plus déterminées à rester indépendantes. Cette politisation des ONG contre leur gré dégrade leurs conditions de travail, si bien que certaines décident de se retirer du terrain. Les Talibans les considéraient comme des espions au service de la coalition internationale ou du gouvernement afghan – conséquence directe des EPR chargées de renforcer le gouvernement de Kaboul. C'est pourquoi certains talibans ont restreint l'accès des groupes d'aide dans les zones où les militaires étaient les plus présents. Après l'intervention américaine, les ONG deviennent vite des cibles pour les Talibans qui attaquent des convois et enlèvent des travailleurs humanitaires. En 2004 par exemple, cinq membres de "Médecins Sans Frontières" sont assassinés, alors même que l'ONG revendiquait farouchement sa neutralité. Les talibans voyaient dans celle-ci une "*organisation travaillant pour les Américains, tous des cibles pour [eux]*". MSF décide alors de se retirer d'Afghanistan. Cet exemple est emblématique de la confusion entre armée et aide humanitaire et démontre l'impossibilité pour les ONG d'apparaître comme neutres.

3... Amènent à poser la question de la neutralité même des ONG

Les ONG ne pourront intrinsèquement pas être neutres tant qu'elles dépendront de bailleurs de fonds (A) et qu'elles agiront dans des zones de non-droit (B).

La dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds divise profondément les ONG. Pourtant, au moins la moitié du financement de leurs opérations d'envergure provient de fonds publics. Le contrôle des bailleurs de fonds s'effectue à la fois sur le financement et sur l'organisation de l'aide pour la rendre conforme à l'action de reconstruction de la communauté internationale. L'influence peut s'exercer sur un plan ouvertement politique en conditionnant le versement de fonds à une prise de position. L'USAID annonçait par exemple en 2003 que: "*Les ONG doivent obtenir de meilleurs résultats et mieux promouvoir les objectifs de la politique étrangère des Etats-Unis ou bien [elle] trouver[ait] de nouveaux partenaires*". A une moindre échelle, l'aide peut redéfinir la logique d'action des ONG. Les fonds alloués par les bailleurs s'accompagnent d'une exigence de résultats chiffrés à court terme, notamment dans le programme de reconstruction du système de santé établi par l'USAID, la commission européenne et la banque Mondiale. Les *Performance based Partnership Agreements* (PPAs) poussent la logique de rationalisation de l'aide à son paroxysme en la basant sur un système d'appel d'offre et d'attribution de marché aux ONG. Elles perdent ainsi leur pouvoir décisionnel au profit d'une logique de prestation de services. La volonté de

minimisation des coûts peut également conduire ces bailleurs à rejeter des offres de haute qualité et témoignant d'une longue et bonne connaissance du terrain, comme ce fut le cas d'Aide Médicale Internationale lors de l'appel d'offre pour la province de Parvan. Si cette logique tend à dissoudre la spécificité de l'action des ONG par rapport aux entreprises privées, cette concurrence permet toutefois d'améliorer l'offre des ONG en les rendant plus efficaces. Il faut également nuancer cet asservissement puisque les ONG sont pour les Etats et les organisations internationales des partenaires complémentaires et indispensables.

L'absence de neutralité des ONG tient également à sa raison d'être qui est le non-respect des droits fondamentaux, et ce d'autant plus quand des acteurs non-étatiques, comme les organisations terroristes, empêchent la mise en place d'un Etat de droit. L'action des ONG ne peut être neutre puisqu'elles agissent la plupart du temps dans des zones de non-droit où les conventions internationales sont bafouées et la notion de neutralité de l'aide humanitaire non-reconnue. L'exemple de MSF est un des cas les plus aboutis de tentative de neutralité sur le terrain afghan. Ils refusent de prendre position et de participer à la reconstruction qu'ils ne considèrent pas comme leur mission. Après leur retrait en 2004 et devant l'urgence humanitaire, ils négocient leur retour à partir de 2008 dans deux hôpitaux des province de Kaboul et d'Helmand en s'adressant aux talibans et au gouvernement afghan afin de garantir la démilitarisation des hôpitaux. Ils négocient ainsi une neutralité de leur action. Pourtant, leur attitude face au politique n'est pas neutre. La scission de MSF qui donne naissance à Médecins du Monde en 1980 témoigne d'une ligne pragmatique considérant du devoir de l'ONG que d'attirer l'attention de l'opinion publique et de l'état sur une cause et de tenter d'influencer les décisions politiques. Ses dirigeants sont depuis impliqués dans les décisions diplomatiques et des activités de lobbying auprès des gouvernements pour alerter des situations critiques.

La neutralité totale revendiquée par les ONG semble donc difficilement tenable. Tant d'un point de vue géopolitique que militaire et économique, elles ne sont ni indépendantes, ni libres de leurs actions. Pourtant, il ne faut pas surjouer l'instrumentalisation des ONG. D'une part, certaines la refusent, quitte à se retirer d'Afghanistan. D'autre part, il existe en réalité une interdépendance fonctionnelle entre ONG et acteurs étatiques et militaires. L'Afghanistan est donc à la fois l'archétype de la remise en cause de l'action des ONG et "*un laboratoire pour l'avenir du mouvement humanitaire*"⁴⁸. Ainsi, peut-être ne s'agit-il pas tant pour les ONG de se passer totalement des Etats, que de chercher la bonne distance au politique.

Bibliographie :

Ouvrages

ZIMLET Joseph, *Les ONG, de nouveaux acteurs pour changer le monde*, éditions Autrement, 2006, p.4-5
MAGONE Claire, WEISSMAN Fabrice, NEUMAN Michaël, *Agir à Tout prix? Négociations de l'humanitaire, l'expérience de Médecins Sans Frontières*, éditions la découverte, octobre 2011, p

⁴⁸P. Micheletti, "Afghanistan: le nouveau paradigme humanitaire", le Monde, 13.08.2010

“Les acteurs français dans le post-conflit”, rapport de la commission crises, prévention des crises et reconstruction présidée par Michel Brugière (directeur général de MDM), La Documentation française, Mars 2005, p.

JACKSON Ashley, GIUSTOZZI Antonio: *The other side - humanitarian engagement with the Taliban in Afghanistan*, décembre 2012

Articles

<http://www.courrierinternational.com/article/2011/02/03/en-afghanistan-les-ong-ne-veulent-pas-etre-au-service-des-militaires>

<http://www.grotius.fr/guerre-et-paix-en-afghanistan-interrogations-sur-le-role-et-le-statut-des-ong/>

http://www.lemonde.fr/asie-pacifique/article/2010/08/13/l-afghanistan-nouveau-paradigme-humanitaire_1398557_3216.html#qY7826eKZ8wmvKzK.99

Sites internet

http://www.irenees.net/bdf_fiche-experience-184_fr.html

<http://www.iris-france.org/72039-politisation-de-laction-humanitaire-en-afghanistan-depuis-2001/http://www.iris-france.org/72039-politisation-de-laction-humanitaire-en-afghanistan-depuis-2001/>

<https://conflits.revues.org/431>

http://www.irenees.net/bdf_fiche-experience-184_fr.html

<http://www.msf.fr/sites/www.msf.fr/files/2003-04-01-Biquet.pdf>

IV. LA PUISSANCE DE L'ETAT CONFRONTEE AUX VELLEITES D'ACTEURS NON-ETATIQUES

Comme nous l'avons vu précédemment, les Etats occupent une place prépondérante dans les relations internationales et dans la gestion de conflits interétatiques. Ils sont encore des acteurs de premier plan, même si la souveraineté de l'Etat commence à être peu à peu remise en question par des acteurs non-étatiques, tels que des firmes transnationales ou des groupes de pression. Dans cette partie, nous étudierons deux groupes d'acteurs très différents qui exercent une influence forte à l'encontre du rôle joué par l'Etat dans leurs pays. Dans un premier temps, nous verrons comment les mouvements de contestation africains, portés par la jeunesse, mettent en péril des pouvoirs établis depuis plusieurs décennies à la tête de nombreux Etats. Puis, dans une deuxième partie, nous partirons vers la Colombie, en Amérique du Sud. Là, nous analyserons le rôle des narcotrafiquants et l'impact considérable qu'ils ont exercé sur l'Etat colombien entre les années 1980 et 1995.

Le poids de la jeunesse africaine dans les mouvements contestation

Par Lisa Verrière et Odile Romelot

Selon l'ONU l'Afrique devrait compter 2,4 milliards d'habitants en 2050, du fait d'une forte fécondité, de l'augmentation de l'espérance de vie, du désir d'une famille nombreuse⁴⁹ et du manque d'accès aux moyens de contraception. De plus, certains gouvernements associent encore croissance démographique et prospérité. Or, la croissance du PIB du continent (4,5% en moyenne) ne permet pas l'amélioration du PIB par habitant, ce qui conduit à des pressions populaires.

Un mouvement de contestation est un ensemble d'actions pour protester contre certaines idées et modifier l'organisation de la société. Certains se développent en Afrique, notamment depuis le Printemps Arabe qui débute en décembre 2010 en Tunisie. D'autres mouvements émergent ailleurs, comme Filimbi en République Démocratique du Congo, Y'en a marre au Sénégal et Balai citoyen au Burkina Faso.

Quelles sont les stratégies utilisées par les jeunes africaines dans leurs revendications pour plus de démocratie et de droits sociaux ?

De nouveaux mouvements apparaissent en Afrique et essaient d'évoluer ensemble pour obtenir des résultats parfois mitigés, comme le montre l'exemple du Gabon.

1. Des mouvements naissants ...

Les mouvements sociaux issus des jeunes africaines adoptent des formes très variés, mais ils se trouvent confrontés aux limites technologiques et géographiques.

1.1 Les différents moyens d'action

Les mouvements de contestation issus des jeunes africaines ne sont pas spécifiques au XXI^{ème} siècle. Ils sont au contraire ancrés dans une tradition de révolte héritée des années 1990. Cependant, ils se caractérisent aujourd'hui par la diversité des moyens utilisés pour faire entendre leurs voix. La réappropriation par les jeunes de l'espace public (rassemblements, concerts de rap, graffitis, mais aussi radio, sites internet, réseaux sociaux) les amène à revendiquer des changements politiques qui les prendraient davantage en compte. La République Démocratique du Congo a ainsi vu naître « Filimbi » - *coup de sifflet* en swahili, un mouvement qui espère faire renoncer Joseph

⁴⁹ En 2007, les femmes mariées de 18 pays africains déclaraient vouloir en moyenne au moins 5 enfants ; pour les hommes, les résultats sont similaires, et dans 6 pays, le nombre s'élevait à 8. En outre, au Tchad, l'idéal serait de 13,7 enfants. LERIDON Henri, *L'Afrique, énigme démographique*, Les Archives du Monde Diplomatique, Novembre 2015

Kabila à un troisième mandat à la tête du gouvernement de RDC. Les rappers Thiat et Kilifeu et le journaliste Fadel Barro ont lancé le mouvement « Y'en a marre », au Sénégal. Ils encouragent les jeunes s'investir dans la vie politique du pays. Ces différents mouvements participent d'une volonté des jeunes de devenir acteurs citoyens de leur pays. Bien que l'alternance politique et le respect de la démocratie soient les principaux enjeux de leur lutte, l'environnement, la paix, et l'éthique sont aussi des objets de leurs revendications.

1.2 Les limites aux actions de la jeunesse

Les mouvements de contestations se trouvent confrontés à certaines limites qui viennent perturber leurs actions et la portée de celles-ci. Le Printemps Arabe a enseigné aux gouvernements la puissance des réseaux sociaux. Certains dirigeants décident alors de saboter Internet. Ces *Black Out* sont orchestrés pour éviter la propagation des mouvements et revendications à l'ensemble du pays, et ces conflits d'intérêt mettent à mal le poids des contestations de la jeunesse. Certains gouvernements n'hésitent pas à utiliser la force face à ces mouvements. En outre, ils ne disposent pas de moyens de communication homogénéisés sur le territoire, les jeunes des campagnes n'ayant pas toujours accès à Internet. La jeunesse reste divisée, d'autant plus que les préoccupations entre villes et campagnes sont encore différentes. Il n'en reste pas moins que si une révolution doit avoir lieu, elle aboutira : Blaise Compaoré, renversé du pouvoir au Burkina Faso, doit sa chute aux contestations populaires des 29, 30 et 30 Octobre 2014, où la population civile s'est mobilisée. A titre d'exemple, Balai Citoyen s'est mobilisé tout au long de la débâcle, et environ 5 500 jeunes ont été "recrutés" par les opposants pour porter le coup de poing final.

Cette jeunesse défend malgré tout ses ambitions et se rassemble pour réfléchir ensemble et avoir une portée plus large.

2. Qui parfois parviennent à se réunir

Filimbi, Y'en a marre et Balai citoyen se sont rencontrés, mais se sont heurtés à la répression du gouvernement congolais.

2.1 Rassemblement des mouvements à Kinshasa

Les trois mouvements se retrouvent autour de certaines valeurs, comme leur attachement au Panafricanisme (idée politique souhaitant la solidarité entre les Africains à l'échelle planétaire). Cela passerait par une refonte de l'Union africaine des peuples, car selon Thiat, l'UA actuelle ne représente pas la réalité des peuples africains. En attendant, Filimbi, Y'en a marre et Balai citoyen réfléchissent ensemble, organisent des actions de sensibilisation comme le 15 mars 2015 à Kinshasa (République Démocratique du Congo). C'est ce que l'historienne Séverine Awenengo Dalberto appelle l'« *entreprenariat politique et citoyen* » : échanges, soutien et « *transfert de compétences* » entre les mouvements. Tous sont convaincus que leur plus grande force est le nombre : Filimbi défend que « *Seul on ne peut rien !* ». Pragmatiques, les leaders ont conscience que leurs actions n'auront un poids national puis international que si la majorité s'y retrouve. Or, le nombre en Afrique est bien une force : « *Les balles des militaires ne peuvent venir à bout de tout un peuple qui*

se soulève pour contester un système qui ne laisse pas de place à l'épanouissement d'une jeunesse qui constituera la moitié de la population d'ici à 2050. » rappelle le rappeur Smockey.

2.2 Répression de l'Etat congolais

La République Démocratique du Congo a accueilli malgré elle la réunion des trois mouvements. Le gouvernement a très vite réagi en interrompant le rassemblement et en incarcérant les leaders ou en les menaçant. Les moyens de répression sont tout aussi variés que les groupes auxquels ils s'opposent : menaces, interdictions de rassemblement, censure, incendies de locaux associatifs, interpellations et incarcérations. La crainte de la RDC et des Etats africains en général est que ces mouvements soient suffisamment fédérateurs pour ébranler leur régime, voire deviennent capables de les renverser. Toutefois, ils en sont encore au stade embryonnaire, et ils ne proposent pas de programme politique. Pour l'instant, leur rôle consiste à veiller au respect de la démocratie et des droits fondamentaux. Cependant, si les régimes en place continuent leurs politiques de répression, nul doute que les protestations évolueront vers des formations politiques à même de proposer de véritables changements.

En période d'élections, les tensions s'accroissent et des divergences apparaissent, comme le démontre l'exemple du Gabon durant l'été 2016

3. Une jeunesse engagée mais des résultats mitigés : l'exemple du Gabon

Ça suffit comme ça », la jeunesse du Gabon en 2016 confrontée à des divergences internes.

3.1 Ça suffit comme ça », la jeunesse gabonaise en 2016

Durant l'été 2016, le Gabon a été un cas emblématique de la complexité du lien entre politique et jeunesse en Afrique. 60% des Gabonais ont moins de 30 ans, les 14 – 25 ans représentant 20% de la population globale⁵⁰. En dehors des périodes électorales, ils ne font pourtant pas l'objet de l'attention des politiciens. Ainsi, quelle attitude adopter face aux deux candidats principaux, tous deux âgés de plus de 60 ans, lorsqu'ils se rappellent soudainement que le chômage est endémique (30 à 40% des 14 – 25 ans sont au chômage) et que les perspectives d'avenir n'incitent guère à l'optimisme ? Pourtant, la jeunesse gabonaise s'engage : ça suffit comme ça ! » est le nom porté par un collectif naît en juillet 2011 et issu de la société civile. Ces groupes de contestation occupent d'ailleurs un espace médiatique souvent laissé vacant par l'opposition, et s'emparent des objets de protestation les plus récurrents : pauvreté, chômage, faible transparence politique, corruption, éducation, santé, environnement.

3.2 Des disparités de position internes

⁵⁰ <https://www.cia.gov/library/publications/resources/the-world-factbook/geos/gb.html>

L'exemple du Gabon montre les disparités au sein de la jeunesse africaine. Alors qu'une partie se révolte contre la réélection d'Ali Bongo Ondimba, une autre soutient ce dernier qui a promis de consacrer son mandat à la jeunesse. C'est le cas du collectif des jeunes des mapanes des états unis d'Akébé et de l'Association des Jeunes Émergents Volontaires présidé par Brice Laccruche Alihanga. Tous sont favorables à Ali Bongo, qui aurait selon eux amélioré la vie des gabonais depuis son élection en 2009, (construction de centres hospitaliers universitaires, bitumage de route). Ils n'hésitent pas à qualifier les opposants d'émeutiers rebelles qui n'agiraient que par la violence et sans but précis. Les difficultés internes ne s'arrêtent pas là : plusieurs médias dénoncent le versement d'argent de la part des partisans d'Ali Bongo pour développer de telles initiatives. Cela fait écho aux "achats de votes" orchestré par le président Bongo, en distribuant des cadeaux (électroménager, tablettes...) lors de ses meetings en échange de leur identification. Difficile alors de savoir si l'engagement de cette jeunesse se fait par réelles convictions, ou par les avantages engendrés par cet "achat de conscience".

Le Gabon représente les mouvements de la jeunesse africaine, par son engagement et par les difficultés auxquelles elle est confrontée.

Alors que la poussée démographique continue, la jeunesse africaine représente une part toujours plus importante de la société. Alphabétisée, déterminée, elle est aussi mieux équipée technologiquement, et maîtrise les outils de communication moderne. Les gouvernements n'hésitent pas à réprimer les mouvements de contestation issus de la jeunesse africaine, car ils représentent un risque pour les régimes établis. Cependant, la variété des moyens utilisés par les jeunes pour faire entendre leurs voix empêche les gouvernements de les faire taire tout à fait. Par ailleurs, les réunions supranationales organisées par les groupes de protestation sont amenées à se généraliser. En effet, le désir pour la démocratie et le progrès se fait de plus en plus insistant, et il déborde largement les frontières, à l'image de la propagation du Printemps Arabe en Afrique du Nord. Il s'agit maintenant de voir si ces mouvements de contestation seront capables de résister au temps, de proposer de véritables alternatives et projets politiques et d'être suffisamment inclusifs pour être suivis par les populations.

Pour plus d'informations : « La jeunesse africaine se révolte », Classe Internationale, le 10 octobre 2016 (<https://classe-internationale.com/2016/10/10/la-jeunesse-africaine-se-revolte/>)

Bibliographie :

“La population : répartition, structure, dynamiques”, *Revue de l'OCDE sur le développement* 4/2003 (n° 4), p. 79-90.

TOURE, Ibrahima, “Jeunesse, mobilisations sociales et citoyenneté en Afrique de l'Ouest. Étude comparée des mouvements de contestation "Y'en a marre" au Sénégal et "Balai citoyen" au Burkina Faso”, Tunis, 4 et 5 août 2014. Disponible sur codesria.org, [consulté le 30.09.2016]

CAPRON, Alexandre, “Arrestation des leaders de Y'en a marre et du Balai citoyen à Kinshasa”, *France24.com*, 16 Mars 2015, [consulté le 30.09.2016] (<http://www.france24.com/fr/20150316-rd-congo-kinshasa-arrestation-balai-citoyen-yen-a-marre-senegal-burkina-faso>)

ROGER Benjamin, “« Y'en a marre », « Balai citoyen », « Filimbi »... : l'essor des sentinelles de la démocratie”, *JeuneAfrique.com*, 19 mars 2015, [consulté le 25.09.2016] (<http://www.jeuneafrique.com/228193/politique/y-en-a-marre-balai-citoyen-filimbi-l-essor-des-sentinelles-de-la-d-mocratie/>)

ROGER Benjamin, “Mouvements citoyens africains : qui sont ces jeunes leaders qui font du bruit ?”, *JeuneAfrique.com*, 27 mars 2015, [consulté le 25.09.2016] (<http://www.jeuneafrique.com/228009/politique/mouvements-citoyens-africains-qui-sont-ces-jeunes-leaders-qui-font-du-bruit/>)

ROGER Benjamin, CARAYOL Rémi, “Burkina : le récit de la chute de Compaoré, heure par heure”, *JeuneAfrique.com*, 18 novembre 2014, [consulté le 26.09.2016] (<http://www.jeuneafrique.com/39108/politique/burkina-le-r-cit-de-la-chute-de-compaor-heure-par-heure/>)

ROGER Benjamin, KIBANGULA Trésor, “RDC : ce que Kinshasa reproche à « Y'en a marre », « Balai citoyen » et « Filimbi », *JeuneAfrique.com*, 16 mars 2015, [consulté le 28.09.2016] (<http://www.jeuneafrique.com/228294/politique/rdc-ce-que-kinshasa-reproche-y-en-a-marre-balai-citoyen-et-filimbi/>)

OBIANG Lazard, “Gabon : Pour Brice Laccruche Alihanga, le pouvoir, l'opposition et la jeunesse doivent avoir un même combat”, *AfricTelegraph.com*, 20 Septembre 2016, [consulté le 26.09.2016] (<http://www.africtelegraph.com/gabon-brice-laccruche-alihanga-pouvoir-lopposition-jeunesse-doivent-meme-combat/>)

HAMIDOU Anne, La souveraineté au cœur de la contestation des jeunes africaines, *Le Monde Afrique*, 24 août 2016, [consulté le 30.09.2016] (http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/08/23/la-souverainete-au-c-ur-de-la-contestation-des-jeunes-africaines_4986894_3212.html)

DE SAINT PERIER Laurent, Société civile : engagée contre le Gabon énervant, *JeuneAfrique.com*, 26 avril 2013, [consulté le 30.09.2016] (<http://www.jeuneafrique.com/137650/politique/soci-t-civile-engag-s-contre-le-gabon-nervant/>)

Le narcotrafic en Colombie entre 1980 et 1995. Quelle puissance face à l'État ?

Par Corentin Mançois et Louise Rigal

Le succès de la série *Narcos*, centrée sur la vie de Pablo Escobar, nous montre bien à quel point les cartels de la drogue ont marqué l'histoire de la Colombie. Son titre renvoie aux narcotrafiquants, ou trafiquants de drogue, très présents dans la culture latino-américaine. Ceux-ci s'organisent fréquemment en cartels de la drogue, qui constituent la version criminelle d'une association d'oligarques en vue de maîtriser l'ensemble d'un marché. Dans les années 1980, en Colombie, deux cartels puissants maîtrisent l'ensemble du trafic de cocaïne à destination des pays occidentaux : les cartels de Medellin et de Cali.

Le trafic de cocaïne explose au début des années 1980, ce qui ouvre ainsi l'âge d'or des cartels jusqu'à leur démantèlement en 1995.

Dans quelle mesure les cartels de drogue en Colombie entre 1980 et 1995 remettent-ils en cause la puissance de l'État ? A l'aide d'une économie criminelle structurée, les cartels ont déstabilisé un Etat en crise de légitimité avant d'être rattrapés par les limites de leur illégalité face à la puissance étatique.

1. Les cartels : des économies criminelles structurées. Les cartels sont des organisations structurées et puissantes, à la fois sur le territoire et économiquement.

1.1 Des organisations structurées et puissantes sur le territoire

La puissance de ces cartels s'explique en partie par leur organisation structurée. Ils sont nés par l'association des pionniers de la production et du trafic de la cocaïne en Colombie afin d'être les plus efficaces sur le marché. Le cartel de Medellin est créé en 1976 par Pablo Escobar, Gonzalo Rodríguez Gacha, les frères Ochoa et Carlos Lehder. Ils emploient des sicarios, tueurs à gages originaires de quartiers populaires, pour se protéger et effectuer certaines missions. Ils peuvent ainsi constituer des sortes d'armées. Le cartel de Cali créé en 1977 par les frères Rodríguez Orejuela et José Santacruz Londoño, rejoints dans les années 1980 par Hëlmer "Pacho" Herrera, est plus discret dans le sens où il camoufle le trafic de cocaïne par des activités de commerce légales. Il dirige par exemple la chaîne de pharmacies Drogas la Rebaja qui compte 400 magasins répartis dans 28 villes colombiennes. Les cartels contrôlent toutes les étapes du trafic, de la transformation de la coca importée du Pérou et de Bolivie jusqu'à la vente, en grande majorité aux États-Unis.

Cette organisation permet aux cartels d'avoir un certain contrôle sur le territoire colombien, on peut penser par exemple à la partie sud du pays, où se trouve la forêt amazonienne. Il est facile

pour les cartels d'y installer notamment des laboratoires, étant donné que cette partie du territoire est peu maîtrisée par l'État. Les narcotrafiquants investissent également dans l'achat de terres : ils en possèderaient en 1988 un million d'hectares⁵¹. Cela permet pour certains une grande influence sur les régions concernées. Ainsi, Gonzalo Rodriguez Gacha finance des forces armées dans le Moyen Magdalena, la zone d'Uraba ou le département de Cordoba, ce qui lui permet d'assurer que le trafic de drogue ne soit pas perturbé.

1.2 Des organisations puissantes économiquement

La puissance économique des cartels est très importante pour une organisation criminelle, bien qu'il soit difficile de la quantifier précisément du fait de sa nature économique souterraine. Les revenus de la drogue en Colombie, également appelés "narcodollar", représenteraient ainsi entre 2 et 6% du PIB du pays de 1980 à 1989. La fortune de Pablo Escobar peut également nous donner une idée du poids économique des cartels. En effet, de 1987 à sa mort il figure au classement Forbes des cent milliardaires les plus riches du monde avec une fortune estimée à 3 milliards de dollars en 1988. La richesse du narcotrafic est telle qu'elle a même été bénéfique sur certains points pour l'État. En effet, les ressources économiques apportées par le narcotrafic ont permis de réduire l'impact de la crise de la dette et a également permis de dynamiser certains secteurs, comme celui de la construction à Medellín. Toutefois, ces avantages restent très limités, notamment par le fait que les narcotrafiquants ne paient pas de taxes. Cette richesse s'explique par le monopole qu'ont les cartels colombiens sur la vente de cocaïne : dans les années 1980, au moins 80% de la cocaïne vendue dans le monde provient du cartel de Medellín.

Cette puissance acquise par les narcotrafiquants leur permet, notamment par l'influence sur la politique et la société, de déstabiliser l'État se situant dans une crise de légitimité due à une certaine inefficacité.

2. Déstabilisation d'un État en crise de légitimité. L'État, qui connaît une profonde crise, fait face à la dangereuse influence des narcotrafiquants sur la société

2.1 Un État en crise profonde

Depuis les années 1970, l'État colombien apparaît faible et enfoncé dans une crise permanente. Affectée par des grandes disparités sociales, la société est politiquement démotivée et ne croit plus en l'État. De plus, au début des années 1980, cela fait une vingtaine d'années que des guérillas sont installées en Colombie. Elles alimentent le cycle de la violence et affaiblissent l'État malgré une prise de conscience de la situation par ce dernier, comme le montre la volonté de parvenir à un cessez-le-feu durant l'ère du président Belisario Betancur entamée en 1982.

Face à la montée du narcotrafic et de la violence qu'il engendre, cette légitimité s'est encore

⁵¹ PÉCAUT, Daniel, "Trafic de drogue et violence en Colombie", Cultures et conflits, n°3, automne 1991, pp. 141-156

davantage amenuisée. À Medellin, on recense jusqu'à 22% des homicides totaux du pays en 1990. En plus de cette violence quotidienne, l'Etat subit des attaques symboliques qui écorcent gravement sa légitimité. Ainsi, pour s'être opposé aux trafiquants de drogue, le ministre de la justice Rodrigo Lara Bonilla et le candidat à l'élection présidentielle Luis Carlos Galan sont assassinés respectivement en 1984 et 1989.

Enfin, dans ses rares tentatives de négociations avec les cartels, l'État apparaît faible à l'image de son accord avec Pablo Escobar en 1991. Alors en quasi guerre civile, l'Etat présente l'incarcération du parrain comme une victoire alors que celle-ci se déroule dans les termes demandés par Escobar, au sein d'une prison où jacuzzi et terrain de football côtoient la garde personnelle de ce dernier. Pensée par le baron lui-même, "La Catedral" incarne l'impuissance de l'Etat face au trafic de drogue. Face à cette incapacité de l'État à régler le problème, l'opinion publique fait preuve d'un fatalisme qui se traduit par l'expression récurrente "nadie puede con la cocaína" ("personne ne peut rien contre la cocaïne"). Ainsi, un sondage ordonné par la ville de Medellin en 1991 révèle que 70% des habitants ne font pas confiance à l'armée, 84% à la police et 90% aux partis politiques.

2.1. La dangereuse influence des narcotrafiquants sur la société.

Pablo Escobar, venant lui-même d'un milieu très populaire, se considère comme un "Robin des Bois moderne" aux aspirations politiques. Grâce aux narcodollars, il finance l'opération "Medellin sans taudis" qui aboutit à la construction de 500 maisons dans un quartier défavorisé de la ville délaissé par les autorités. Autour de ce succès qui l'érige au rang de héros parmi les classes populaires, il construit une campagne dans le but de se faire élire comme délégué suppléant de l'Antioquia, région de Medellin, en 1982. Il réussit, mais il sera cependant poussé à la démission un an plus tard à cause des soupçons planant autour de la véritable nature de ses affaires.

Malgré son échec, il installe un contrôle sur la société via la stratégie du "plata o plomo", littéralement l'argent ou le plomb. Basée sur l'intimidation, cette doctrine est appliquée avec différents interlocuteurs par le cartel de Medellin. Ainsi, on assiste à un quasi blocage de la justice colombienne de 1982 à 1984 qui, intimidée, n'ose même plus traiter des affaires ordinaires. Pour se protéger, la Cour Suprême de la Justice du pays va jusqu'à saborder l'action gouvernementale en invalidant à deux reprises, en 1986 et 1987, le traité d'extradition vers les Etats-Unis qui était l'arme ultime de l'État dans sa lutte contre les narcotrafiquants.

Par ailleurs, la gauche colombienne, fortement opposée au narcotrafic, et les journalistes sont systématiquement persécutés à l'image du seul élu de gauche au conseil municipal de Medellin, Gonzalo Alvarez Henao, qui survit à 7 tentatives d'attentats.

À travers les enlèvements, les meurtres et les financements de campagne, le cartel infiltre en profondeur la politique, comme le montre l'exemple d'Envigado, fief d'Escobar près de Medellin, dont l'ex-maire et une conseillère municipale ont été fortement suspectés d'être liés à l'organisation. Pis, la police de la ville, a au moins assassiné 800 personnes au nom du cartel. Enfin, l'Eglise, très influente en Colombie du fait de la grande proportion de catholiques, n'a jamais dénoncé le cartel publiquement tout en acceptant ses généreuses donations.

Cependant, malgré cette emprise des cartels sur la société, leur puissance basée sur

l'illégalité connaît ses limites face à celle de l'État, qui se réaffirme.

3. Les limites de l'illégalité face à la puissance étatique. Les cartels perdent le contrôle de la situation en même temps que l'État la reprend en main et affirme sa puissance.

3.1 Une perte de contrôle de la situation

Pendant longtemps, les actions populistes et la persécution de la presse menée par le cartel de Medellin, entre autres, lui permettent de préserver la population de ses réels agissements. Mais le phénomène des *sicarios* prenant de l'ampleur, il finit par échapper au contrôle du cartel et la violence qui touche les zones sous son emprise prend des proportions inquiétantes. L'année 1988 marque un tournant dans l'histoire des cartels puisque Medellin et Cali se déclarent la guerre pour la maîtrise totale du trafic alors qu'ils étaient jusque-là en situation de duopole.

Le cartel de Medellin déclare également une guerre ouverte à l'État durant les années 1989 et 1990, qui s'achève avec l'emprisonnement d'Escobar. Les méthodes du cartel se font de plus en plus brutales et l'opinion publique finit par haïr les cartels, les isolant encore davantage. On compte ainsi près de 315 attentats à la bombe durant les six premiers mois de 1990 ainsi que 600 victimes de voitures piégées durant les deux années de guerre. Des événements tels que l'attentat du Vol 203 Avianca qui tue 110 personnes en plein vol ou les meurtres massifs de policiers en pleine rue finissent de retourner l'opinion publique à propos des narcotrafiquants. Le cartel de Medellin est d'autant plus affaibli par ce statut d'indésirable que ces deux années de guerre ouverte ont profondément altéré sa puissance économique.

3.2 Une reprise en main par l'État

Face à l'affaiblissement des narcotrafiquants, l'État s'affirme pour reprendre en main la situation et lutter contre le narcotrafic et la corruption. Il se modernise à travers un renforcement et une professionnalisation de la police et de la justice. Dans les années 1990, les forces de police sont régulièrement "purgées"⁵² pour éviter la corruption. En 1991, la nouvelle Constitution "prévoit la création d'un poste de procureur général de la nation, à la tête du ministère public, chargé notamment de lutter contre la corruption des fonctionnaires et des élus"⁵³. A ce poste, Alfonso Valdívieso parvient à faire emprisonner deux ministres, à en placer trois en liberté surveillée, à faire arrêter huit députés tandis que cent-soixante-dix font l'objet d'une enquête judiciaire. L'État tente également de reprendre un contrôle du territoire, avec l'envoi de forces armées dans certaines zones du Sud du pays déclarées "zones spéciales d'ordre public".

L'État colombien reçoit l'aide des États-Unis, très engagés dans la lutte contre le narcotrafic dans le but de protéger leur pays, qui en est le principal consommateur. La Drug Enforcement

⁵² DABÈNE, Olivier, "Les narcodémocraties andines", Les Etudes du CERI, n°20, septembre 1996

⁵³ id.

Administration (DEA), service de la police fédérale des États-Unis est créée en 1973 pour lutter contre le narcotrafic. Le Bureau international des stupéfiants et de l'application de la loi, créé en 1978, lutte également contre la corruption, en participant ainsi au renforcement de la police et de la justice⁵⁴. De plus, les États-Unis s'appuient sur l'activité de certains groupes paramilitaires, comme le groupe "Los Pepes" ("Persécutés par Pablo Escobar"), ennemis de Pablo Escobar que la CIA a financé au début des années 1990⁵⁵.

Nous pouvons donc avancer que les cartels de la drogue ont pu dans une certaine mesure remettre en cause la puissance de l'État colombien dans le sens où ils acquièrent une grande puissance et une forte influence sur le pays. Cette puissance est tout d'abord économique, ce qui permet à ces organisations criminelles d'avoir un certain contrôle sur le territoire, ce dont l'État peut parfois manquer. Les narcotrafiquants dans un premier temps gagnent en légitimité auprès de la population, tandis que l'État en perd, manquant d'efficacité. La puissance de l'État est également remise en cause lorsque les trafiquants s'immiscent dans la politique, en particulier par la corruption, afin de servir leurs propres intérêts. Cependant, cette prise de puissance par les cartels ne dure pas car face au trafic de drogue et à la montée des violences, l'État se durcit et réussit à faire démanteler le cartel de Medellín en 1993 et celui de Cali en 1995 avec l'aide des États-Unis.

Avec la chute du cartel de Cali, c'est la fin des cartels géants capables de déstabiliser un État. En effet si le trafic était à l'époque entre les mains de trois ou quatre grands cartels, la Colombie compte aujourd'hui de 40 à 80 organisations de taille moyenne. Pour retrouver une forme du crime organisé capable de rivaliser avec la puissance étatique de nos jours, il peut être intéressant de se pencher sur le cas du Mexique.

Bibliographie :

- DABÈNE, Olivier, "Les narcodémocraties andines", Les Etudes du CERI, n°20, septembre 1996
- ROCHA GARCIA, Ricardo, "Les répercussions du trafic de drogue en Colombie", Tiers-Monde, vol. 43, n° 172, 2002, pp. 915-937
- PÉCAUT, Daniel, "Trafic de drogue et violence en Colombie", Cultures et conflits, n°3, automne 1991, pp. 141-156
- GOUËSET, Vincent, "L'impact du "narcotrafic" à Medellín", Cahier des Amériques latines, Université Paris 3, Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latines, 1992, pp. 27-52
- LABROUSSE, Laurent, FIGUEIRA, Daurius, CRUSE, Romain, "Évolutions récentes de la géopolitique de la cocaïne", L'Espace Politique, n°4, 2008
- VARGAS MEZA, Ricardo, "Narcotrafic, conflit armé et sécurité : une perspective à partir du cas colombien", L'Ordinaire des Amériques, n°216, 2014
- ARANGO, Horacio, MUNERA, Luis Francisco, DE ROUX, Francisco, "Colombie état de guerre, laboratoires de paix", Etudes, n°399, novembre 2003, pp. 441-452
- PORET, Sylvaine, "L'impact des politiques répressives sur l'offre de drogues illicites. Une revue de la littérature théorique", Revue économique, vol. 57, mai 2006, pp. 1065-1091

⁵⁴ GALLICE, Benoît, LEGOUTEIL, Christophe, Approche géographique et stratégique du narcotrafic en Amérique du Sud et de ses acteurs comme facteur de violence dans le continent, site irenees.net, 2008

⁵⁵ "Columbian Paramilitaries and the United States : "Unraveling the Pepes tangled web", Colombian Government Both Recipient and Target of U.S. Intelligence, National Security Archive Electronic Briefing Book, n° 243, par Michael EVANS, février 2008

CONESA, Pierre, “Les relations internationales illicites”, *Revue internationale et stratégique*, n°43, mars 2001, pp. 18-25

DELPIROU, Alain, MACKENZIE, Eduardo, *Les cartels criminels. Cocaïne et héroïne : une industrie lourde en Amérique latine*, Paris, Presses Universitaires de France, “Criminalité internationale”, 2000, 238 p.

GALLICE, Benoît, LEGOUTEIL, Christophe, “Approche géographique et stratégique du narcotrafic en Amérique du Sud et de ses acteurs comme facteur de violence dans le continent”, site irenees.net, 2008

ATEHORTUA CRUZ, Adolfo León, “Les organisations du trafic de drogue en Colombie”, *Cultures et conflits*, mars 2006

TOURYALAI, Halah, “Watching Netflix’s Narcos ? Here’s Pablo Escobar In Forbes’s First-Ever Billionaire Issue In 1987”, *Forbes*, 15 septembre 2015

V. NOUVELLES PUISSANCES REGIONALES ET PARTICULARISMES STRATEGIQUES

QUELQUES JALONS . . .

Donner au terme « géopolitique » toute la profondeur et la complexité qu'il recouvre, nécessite forcément de faire jouer, en les prenant en compte, les différentes échelles de compréhension ou « prismes de lecture » géopolitiques.

Parler de « géopolitique des espaces », ce n'est pas simplement en réalité, faire appel à des approches multiscalaires, mais c'est surtout mettre en évidence les difficultés plus subtiles qui sous-tendent les rapports de forces entre puissances, à différents niveaux étatiques, tout en faisant apparaître la réalité d'enjeux plus régionaux que nationaux.

A partir des années 1980, en effet, le changement de modèle de développement économique en consonance avec la mondialisation, l'ouverture des économies et les intégrations régionales ont profondément modifié les territoires.

Dès lors, comment dans le cadre d'une intégration croissante se combinent, « s'ajustent » ou se fracturent les territoires construits par les acteurs du champ économique mondialisé, des logiques entrepreneuriales et les territoires définis par les nouvelles formes de régulation politique et sociale à l'échelle des régions, plus que des « nations » ?

. . . POUR ESQUISSEUR UNE APPROCHE GÉOPOLITIQUE REGIONALE DES ESPACES STRATÉGIQUES

Dès le début des années 1960, Raymond Aron rappelait que l'espace peut être successivement considéré comme « milieu, théâtre et enjeu » avec des « jeux de plusieurs échelles ». Cette triple déclinaison avait le mérite de souligner le caractère « plurivoque » de l'espace considéré en géopolitique.

Dans son acception politique, considéré comme un « cadre », l'espace est formé d'une mosaïque ou « juxtaposition de territoires » selon Raymond Aron. Cette description particulière inclut aussi les « lignes politiques » qui les délimitent (frontières) et les structurent (limites administratives), mais aussi d'autres « lignes politiques » significatives, comme les réseaux de communication qui n'expriment pas seulement des réalités économiques mais aussi des rapports de force politiques.

L'analyse géopolitique doit donc prendre en considération d'autres types de territoires. Ce sont les territoires infraétatiques ou « subétatiques », que forment les régions et l'ensemble des entités administratives sur lesquelles se sont développés des cultures, des langues et des identités ethniques différentes comme nous le verrons avec les cas de l'étude de l'Arménie, du Swahili ou encore de l'évolution des B.R.I.C.S, pour lesquels leur « unité » semble résider dans leur « diversité » . . .

Géopolitique de l'Arménie

Par Clairelou Lécureur et Raphaëlle Hubert



Le Président de l'Arménie Serge Sargsian et le Président russe Vladimir Poutine (2015)

Au carrefour de l'Europe, de l'Asie et du Moyen-Orient, situé sur un axe géostratégique marqué par les affrontements historiques des empires ottoman, perse et russe, le Caucase est le creuset d'une pluralité culturelle, religieuse et ethnique remarquable.

Les géopoliticiens définissent le Caucase comme une région divisée en deux grands secteurs ; au Nord, la Ciscaucasie, regroupant des entités de la Fédération de Russie, et au Sud, le Sud Caucase, composé de la Géorgie, de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan⁵⁶. Ces trois États, peuplés de 15 millions d'habitants et riches en ressources naturelles, ont toujours été convoités. Nous nous concentrerons ici sur l'Arménie, pays enclavé au sein même de cette zone de rivalités, en cherchant à répondre à la problématique suivante : quelle stratégie l'Arménie adopte-t-elle pour protéger son intégrité territoriale et politique dans une région sujette aux conflits ? Nous étudierons les caractéristiques

⁵⁶ SOPPELSA Jacques et GURBANOV Turab, *AZERBAÏDJAN, Etat leader du Sud Caucase*, 2015, A2C Médias, Paris, p. 17

majeures de la République d'Arménie, un État relativement isolé et au cœur de tensions, mais qui développe une diplomatie équilibrée afin de défendre ses intérêts territoriaux, politiques et économiques.

1. Caractéristiques majeures d'un État...

A son apogée en 70 ap. JC, le royaume d'Arménie s'étend des montagnes caucasiennes jusqu'au rivage méditerranéen du Liban. Soumise à la domination des empires successifs, l'Arménie connaît quelques mois d'autonomie grâce au Traité de Sèvres en 1918, mais elle ne devient vraiment indépendante qu'en 1991 avec la dislocation de l'URSS. Aujourd'hui encore, les nouvelles frontières de la République, dont le territoire s'est considérablement amoindri, semblent illégitimes aux yeux de ses habitants. Malgré certains atouts, l'Arménie reste un Etat enclavé.

1.1 Des atouts

La République d'Arménie s'étend sur une superficie de 29 800 km², soit à peine plus petite que celle de la Bourgogne. Avec une population qui atteint tout juste les 3,3 millions d'habitants en 2015, l'Arménie est la république la moins peuplée du Sud Caucase et cependant, elle présente une homogénéité exceptionnelle avec plus de 98% de la population qui se revendique de nationalité arménienne⁵⁷. Elle possède quelques éléments de puissance⁵⁸, en premier lieu desquels sa diaspora⁵⁹. En effet, suite aux nombreux conflits avec les puissances voisines et ne pouvant plus faire face à des conditions de vie difficiles dans un pays qui s'appauvrit, plus de 8 millions d'Arméniens vivent hors de leurs frontières. Ainsi, au lendemain de la Guerre Froide, la reprise économique est plus rapide en Arménie que dans les autres pays du Sud Caucase grâce au soutien financier des expatriés vivant principalement en Russie, en France et aux Etats-Unis. De plus, l'Arménie a su développer une industrie forte composée d'extractions de métaux, de barrages, de constructions mécaniques, de centrales thermiques et nucléaires (le pays en possède six), mais aussi une industrie gazière avec le gazoduc Arménie-Iran mis en service en 2007⁶⁰. Selon le ministère arménien des ressources minières, le territoire compte plus de 700 mines d'extraction de minerais ferreux et de métaux non ferreux. Enfin, l'Etat mise sur la valorisation de son patrimoine culturel afin de promouvoir le tourisme.

1.2 Un Etat enclavé

Située entre la Géorgie au Nord, l'Azerbaïdjan à l'Est, l'Iran au Sud et la Turquie à l'Ouest, l'Arménie reste un Etat enclavé du fait de son absence d'accès maritime et de son manque

⁵⁷ SOPPELSA Jacques et GURBANOV Turab, *AZERBAÏDJAN, Etat leader du Sud Caucase*, 2015, A2C Médias, Paris, p. 25

⁵⁸ Serge Sur définit la puissance comme "une capacité- capacité de faire ; capacité de faire faire ; capacité d'empêcher de faire ; capacité de refuser de faire" in *Relations internationales*, Paris, 2000, éd. Montchrestien, p. 229.

⁵⁹ « Dispersion d'une communauté à travers le monde ; la population ainsi dispersée » selon le *Robert illustré* (2012)

⁶⁰ Nouvelles d'Arménie Magazine : http://www.armenews.com/article.php3?id_article=15109

d'infrastructures de transport. Son isolement est également dû à des raisons géopolitiques. Le Caucase du Sud est au centre du « Nouveau Grand Jeu » entre les Russes et les Occidentaux, en référence au « Grand Jeu » qui opposa l'empire britannique à l'empire tsariste en Asie centrale à la fin du 19^e siècle. La Russie tente de regagner le contrôle de ses marges méridionales, où son influence est contestée, tandis que les Occidentaux souhaitent contrebalancer l'influence russe, tout cela sur fond de « guerre des tubes » afin de contrôler les hydrocarbures⁶¹. Mais l'Arménie n'est pas aussi convoitée que les autres Etats du Caucase et ce grand jeu concerne surtout l'Azerbaïdjan, où se trouvent la majorité des ressources pétrolières. Ainsi, l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan lancé par les Etats-Unis en 1994 contourne l'Arménie, et de fait les Etats-Unis conditionnent le financement de certains projets arméniens en vue de l'amélioration démocratique du pays, alors qu'ils n'ont pas les mêmes attentes vis-à-vis de la Géorgie. Est-ce ici une forme de discrimination internationale due au fait que les Etats-Unis possèdent des bases militaires en Géorgie alors qu'ils n'en ont aucune en Arménie ?

Malgré des atouts certains, l'Arménie est donc un Etat enclavé et faible en ressources naturelles, et son exclusion du Nouveau Grand Jeu est aggravée par sa difficulté à entretenir des relations amicales avec ses voisins.

2. Dont la position enclavée au cœur des tensions...

Il existe aujourd'hui un blocus autour de l'Arménie. En dehors d'une route vers la Géorgie et de la frontière avec l'Iran, pays frontalier avec lequel elle échange le plus, 834 kilomètres de frontière arménienne sur 1000 au total sont fermés⁶². En effet, les relations diplomatiques sont au « point mort » avec l'Azerbaïdjan et la Turquie.

2.1 Des relations tendues avec l'Azerbaïdjan...

Les tensions avec l'Azerbaïdjan sont historiques : les deux peuples vivent sur les mêmes territoires depuis des siècles, sous la domination des empires successifs profitant parfois de leurs tensions pour mieux régner. En 1921, Staline décide de placer la région autonome du Haut Karabakh, peuplée de 95% d'Arméniens et revendiqués par les deux peuples comme un élément de leur culture ancestrale, sous la tutelle de l'Azerbaïdjan. Les tensions sont constantes depuis lors, et le 20 février 1988, le soviet du Haut Karabakh vote le rattachement à l'Arménie, ce dernier étant validé via un référendum. Mais le conflit est catalysé par l'effondrement de l'URSS et éclate réellement après la proclamation de l'indépendance de la région le 10 décembre 1991⁶³. Grâce à l'aide de la diaspora arménienne et de la Russie, les troupes du Haut-Karabakh sont mieux équipées et prennent le dessus. En mai 1994, un cessez-le-feu est signé mais les incidents demeurent récurrents encore

⁶¹ RADVANYI Jean et BEROUTCHACHVILI Nicolas, *Atlas géopolitique du Caucase- Russie, Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan : un avenir commun possible?*, Paris, Éditions Autrement, 2009, pp 46-47

⁶² Géo n°401, *Turquie/Arménie : cette frontière qui ne veut pas s'ouvrir*, juillet 2012 p. 106-120

⁶³ RADVANYI Jean et BEROUTCHACHVILI Nicolas, *Atlas géopolitique du Caucase- Russie, Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan : un avenir commun possible?*, Paris, Éditions Autrement, 2009, pp 70-71

aujourd'hui. Pour l'ambassadeur de France Bernard Dorin⁶⁴, « le temps travaille contre l'Arménie », qui est deux fois moins peuplée et ne dispose pas de ressources pétrolières.

2.2 ... et la Turquie

Les relations avec la Turquie sont marquées par le refus turc de reconnaître le génocide de 1915-1918. Les pourparlers sur la réouverture de leurs frontières et le rétablissement de leurs relations diplomatiques bloquées depuis le conflit du Haut Karabakh ont débuté en 2009 à l'initiative des présidents arménien Serge Sargsian et turc Abdullah Gül via la « diplomatie du football » : Abdullah Gül est ainsi le premier président à venir en Arménie pour assister à un match Arménie-Turquie. Mais ces efforts diplomatiques sont aujourd'hui au « point mort », la Turquie conditionnant la normalisation des relations à la résolution du conflit du Haut Karabakh en faveur de l'Azerbaïdjan. Autre source de tension, le mont Ararat, symbole national de l'Arménie mentionné dans la Bible, se situe aujourd'hui en Turquie orientale, mais apparaît toujours sur les armoiries du pays et les bâtiments officiels.

Ainsi, l'Arménie est bordée de zones de conflits. Afin de préserver sa sécurité, elle décide de mener une politique étrangère réaliste et équilibrée.

3. ... le pousse à rechercher l'équilibre dans sa politique étrangère

Les trois États du Sud Caucase réagissent différemment à la pression économique, politique et militaire de Moscou contrebalancée par les aides venant de l'Occident. Bakou (Azerbaïdjan) et Tbilissi (Géorgie) se tournent vers la Turquie et l'Occident, tandis que Erevan (Arménie) se tourne vers la Russie. Toutefois, l'Arménie veut conserver une diplomatie multilatérale.

3.1 Une alliance stratégique avec la Russie

L'Arménie est membre de deux organisations dominées par la Russie : l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC), organisation politico-militaire fondée en 2002, et l'UEE (Union économique eurasiatique) depuis 2015, ce qui suspend les négociations relatives à un accord avec l'Union européenne (UE) pendant deux ans⁶⁵. Joris Varjabedian⁶⁶ parle d'une « tutelle russe » dans les domaines politique, économique et militaire. Ainsi, la Russie possède trois bases militaires en Arménie, dont les frontières avec la Turquie et l'Iran sont gardées par l'armée russe, et l'armement arménien est presque exclusivement russe. La mainmise des Russes sur les secteurs stratégiques comme le nucléaire, le gaz ou les chemins de fer, pourrait représenter un moyen de pression sur Erevan. Mais c'est un choix stratégique et réaliste pour l'Arménie, qui considère la Russie comme garante de son indépendance et dont « l'exigence de sécurité » la pousse dans les bras de son « grand

⁶⁴ DORIN Bernard, *La Russie et le Caucase, un éclairage géopolitique*, 27 novembre 2008, diplomweb.com

⁶⁵ Site internet du Conseil européen, *Relations de l'UE avec l'Arménie*, 3 août 2016

⁶⁶ VARJABEDIAN Joris, *Arménie : non à l'UE oui à l'UEE*, 27 février 2016, diplomweb.com

frère russe” selon Gaïdz Minassian, chercheur au CEREMS⁶⁷. Enfin, son adhésion à l’UEE, zone de libre-échange regroupant la Biélorussie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et la Russie, lui confère des avantages politiques et économiques, comme par exemple l’accès à un marché de presque 200 millions d’habitants sans taxes douanières. Cela lui permet également de bénéficier du bouclier russe et de prix attractifs pour l’armement et le gaz.

3.2 Une volonté de maintenir une diplomatie multilatérale

Mais si l’Arménie semble être le « dernier bastion russe » dans le Caucase du Sud, pour Joris Varjabedian, elle conserve néanmoins une diplomatie multilatérale. Tout d’abord, elle s’ouvre via l’UEE non seulement sur la Russie mais aussi sur l’espace eurasiatique en général, et mise sur un élargissement de l’organisation à l’Asie. L’Arménie renforce également ses liens avec l’Iran, notamment dans le domaine énergétique, ce qu’illustre l’inauguration du gazoduc entre les deux pays en 2007.

La République souhaite par ailleurs conforter ses rapports avec l’Occident. Elle intègre le Conseil de l’Europe en 2000, et se rapproche de plus en plus de l’UE, son premier partenaire commercial⁶⁸. Elle est ainsi incluse dans le partenariat oriental de l’UE lancé en 2009 qui concerne la Biélorussie, l’Ukraine, la Moldavie, la Géorgie, l’Arménie et l’Azerbaïdjan et qui vise entre autres à promouvoir la démocratie et le libre échange dans la région, tout comme une coopération renforcée avec l’UE, en matière énergétique par exemple⁶⁹. Enfin, le lobby arméno-américain influence la politique extérieure des Etats-Unis dans le Caucase et des projets seraient envisageables vers des régions plus lointaines comme l’Extrême Orient ou l’Amérique du Sud⁷⁰.

Bien que le Sud Caucase soit souvent perçu par les puissances extérieures comme un ensemble unifié, les Etats qui le composent ne présentent aucune unité régionale⁷¹.

C’est pourquoi nous nous sommes demandées de quelle manière la République d’Arménie parvenait à protéger son territoire malgré des pressions géopolitiques s’exerçant de toute part. Dominée successivement par les grandes puissances régionales depuis l’Antiquité jusqu’en 1991, l’Arménie cherche actuellement à maintenir une diplomatie multilatérale dans une volonté de désenclavement. Ainsi, tout en développant sa coopération avec l’Occident, l’Etat arménien a trouvé auprès de Moscou un allié stratégique lui permettant de conserver une relative indépendance face aux revendications azéries et turques. Cette tendance est confirmée par l’allusion récente de Poutine à « un projet de détachement militaire arméno-russe »⁷² en Arménie face à la montée du radicalisme islamiste dans le Nord Caucase et en Azerbaïdjan.

⁶⁷ MINASSIAN Gaïdz, *Géopolitique de l’Arménie*, 2005, Ed. Ellipses, Paris, p. 52-65

⁶⁸ Site internet du Conseil européen, *EU-Armenia- Eastern Partnership : supporting reforms, promoting changes*

⁶⁹ DUMONT Gérard-François et VERLUISE Pierre, *Géopolitique de l’Europe. De l’Atlantique à l’Oural*, Paris, PUF, 2016, p. 162

⁷⁰ VARJABEDIAN Joris, *Arménie : non à l’UE oui à l’UEE*, 27 février 2016, diploweb.com

⁷¹ ZARIFIAN Julien, *Les Etats-Unis au Sud Caucase post-soviétique*, 2012, Editions L’Harmattan

⁷² Revue de presse de l’Ambassade de France en Arménie, 15 novembre 2016

Bibliographie :

Ouvrages

DUMONT Gérard-François et VERLUISE Pierre, Géopolitique de l'Europe. De l'Atlantique à l'Oural, Paris, PUF, 2016

MINASSIAN Gaïdz, Géopolitique de l'Arménie, Paris, Ellipses, 2005

RADVANYI Jean et BEROUTCHACHVILI Nicolas, Atlas géopolitique du Caucase- Russie, Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan : un avenir commun possible ?, Paris, Éditions Autrement, 2009

SELLIER André et SELLIER Jean, Atlas des peuples d'Orient - Moyen-Orient, Caucase, Asie Centrale, La Découverte, Paris, 2002

SOPPELSA Jacques et GURBANOV Turab, AZERBAÏDJAN, Etat leader du Sud Caucase, Paris, A2C Médias, 2015

SUR Serge, Relations internationales, Paris, 2000, éd. Montchrestien, p. 229.

ZARIFIAN Julien, Les Etats-Unis au Sud Caucase post-soviétique, Editions L'Harmattan 2012

Revues

Géo n°401, Turquie/Arménie : cette frontière qui ne veut pas s'ouvrir, juillet 2012 p. 106-120

Populations et Avenir, n°725, novembre-décembre 2015

Études, Le Caucase du Sud : entre désunion régionale et "conflits gelés", Novembre 2016, p. 19-29

Revue de presse officielle

Revue de presse de l'Ambassade Française en Arménie, 15 Novembre 2016

Sources internet

<http://www.consilium.europa.eu/fr/policies/eastern-partnership/armenia/>

<http://www.diploweb.com/Caucase-du-Sud-la-nouvelle-guerre.html>

<http://www.diploweb.com/La-Russie-et-le-Caucase-un.html>

<http://www.diploweb.com/Armenie-non-a-l-UE-oui-a-l-UEE.html>

<http://www.diploweb.com/UE-quel-partenariat-oriental.html>

<http://www.diploweb.com/USA-au-Sud-Caucase-Armenie.html>

<http://www.courrierinternational.com/article/2009/04/23/ouvrir-la-frontiere-avec-la-turquie-pour-quoi-faire>

http://www.armenews.com/article.php3?id_article=15109

*

Le premier exemple de l'étude géopolitique de l'Arménie témoigne de la difficulté pour un Etat de taille plutôt modeste de s'intégrer dans un espace international mondialisé, entre leadership régional aux côtés de l'Azerbaïdjan et enclavement.

Le cas des BRICS permet quant à lui d'illustrer de façon encore plus voyante les difficultés mais aussi les opportunités croissantes de ces Etats en pleine transition démographique, politique et économique.

Les BRICS : quelle réalité ?

Par Lolita Diez et Mahery Rokotoasimbola



Les 15 et 16 octobre 2016 s'est déroulé le huitième sommet annuel des BRICS à Benaulim (Etat de Goa) en Inde. Ce sommet a permis de renforcer la coopération entre les nouvelles puissances émergentes que constituent les BRICS à savoir le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud. C'est en 2001 que l'on parle pour la première fois de « BRIC », lorsque l'économiste Jim O'Neill, travaillant alors pour Goldman Sachs, évoque cet acronyme pour désigner un groupe de pays connaissant un développement rapide. En 2009, le groupe «BRIC» se crée alors de manière formelle à Ekaterinbourg en Russie et se transforme en «BRICS» en 2011, lorsque l'Afrique du Sud rejoint le célèbre «club» de pays suite à l'invitation de la Chine. Pourtant en 2013, l'économiste Jim O'Neill avance que l'acronyme n'a plus aucun sens, déclarant : - « Si je devais le changer, je ne laisserais plus que le « C »⁷³. Il est alors important d'étudier la réalité que représente ce groupe. Ainsi, nous tenterons de répondre à la question suivante : comment les BRICS contribuent-ils à re-façonner l'ordre mondial ?

⁷³ Luciana Magalhaes, « China Only BRIC Country Currently Worthy of the Title -O'Neill », Wall Street Journal, 23 août 2013.

Pour cela, nous verrons tout d'abord, en quoi les « BRICS » forment un groupe pertinent, ensuite, nous nous focaliserons sur les objectifs de leur union et enfin nous verrons les limites de cette alliance.

1. Les BRICS, un avenir commun ?

Malgré leurs différences, les pays répondant au célèbre acronyme font preuve de complémentarité et sont dotés d'atouts leur permettant d'être des acteurs incontournables de la gouvernance mondiale.

1.1 *Un groupe de pays hétérogènes et complémentaires*

Ces cinq pays présentent de réelles différences en termes de taille, de culture, de ressources, de population et de système politique. Malgré ces divergences, ils ont des ambitions communes de croissance et d'indépendance face à l'Occident. Ils sont animés par des intérêts communs, qui se traduisent par une collaboration à travers des échanges mutuels et croissants dans différents secteurs.

Ainsi, la Chine et l'Inde s'érigent comme grands fournisseurs de produits manufacturés à prix attractifs lorsque la Russie, le Brésil et l'Afrique du Sud sont les fournisseurs de matières premières énergétiques et agricoles. La Chine et la Russie, par exemple, signent en 2014 un accord énergétique pour la construction d'un gazoduc reliant les deux pays. 14% des échanges commerciaux du Brésil reposent sur la Chine (importation de produits manufacturés), lorsque cette dernière profite des matières premières brésiliennes - première acheteuse de pétrole et de minerais au Brésil -. L'Inde quant à elle, intéressée par un ancrage en Afrique - « réservoir à matières premières » -, entame un rapprochement avec l'Afrique du Sud. Ainsi, leurs échanges sont passés de 3 à 70 milliards de dollars en 15 ans. Les Indiens souhaitent trouver en ce pays un solide partenaire.

La collaboration multi-sectorielle existant au sein de ce groupe dépasse l'alliance commerciale, en créant une banque de développement "New Development Bank", ainsi qu'un fonds de réserve « Fonds de Réserve Commun ». Ces institutions permettent à ces cinq pays d'accéder à une certaine autonomie vis-à-vis des institutions déjà existantes telles que le Fonds Monétaire International (FMI) ou la Banque Mondiale. Leurs objectifs est de financer des projets d'infrastructures au sein des BRICS et ailleurs tout en garantissant une certaine stabilité financière.

1.2 *Un groupe incontournable dans la gouvernance mondiale*

Les BRICS ont un poids économique considérable. Cela les pousse à vouloir obtenir davantage de crédit dans la gouvernance mondiale. En 2015, la Chine (19.392 milliards \$ US), l'Inde (7 965 milliards \$US), la Russie (3 717 milliards \$US) et le Brésil (3 192 milliards \$US) font

partie des sept pays au PIB par Parité de Pouvoir d'Achat les plus élevés au monde, devant la France (2 646 milliards \$US) et le Royaume Uni (2 679 milliards \$US). La Chine (19 392 milliards \$US) quant à elle, dépasse les Etats-Unis (17 947 milliards \$US). Notons également leur contribution à la croissance mondiale évaluée à plus de 50% durant ces dix dernières années. Constitués de la Chine, deuxième puissance économique mondiale, en passe de doubler son concurrent américain, du Brésil première puissance économique de l'Amérique Latine, de l'Afrique du Sud, puissance régionale sur le continent africain (20% des exportations africaines), de la Russie, plus grande réserve de gaz naturel au monde et de l'Inde dotée d'une économie stable ainsi que d'une main d'œuvre qualifiée peu coûteuse, ce groupe est indéniablement un acteur majeur de l'économie mondiale.

D'autre part, les « BRICS » se distinguent par leur population et leur superficie. Avec une population atteignant 3 milliards d'habitants, ils représentent 41% de la population mondiale. Aussi, le groupe est constitué de vastes pays dont les superficies s'étendent de 1 à 17 millions de kilomètres carrés avec des populations variant de 55 millions à plus d'un milliard d'habitants. Chacun de ces pays possède des atouts remarquables dans les différents continents qu'ils représentent.

Les « BRICS », à travers une collaboration étroite et des atouts non-négligeables, faisant d'eux des acteurs incontournables de la gouvernance mondiale, s'allient pour atteindre des objectifs communs.

2. Des pays animés par un même combat

Les BRICS forment une alliance, une synergie vitale pour chacun des membres. En effet, cette organisation leur permet d'exister sur la scène internationale afin de faire face à l'« hégémonie » occidentale.

2.1 *S'unir pour exister*

Face à l'« hégémonie Occidentale », les BRICS désirent plus que jamais d'être considérés dans les affaires internationales. Leur organisation leur permet ainsi, de se mettre en avant. Ainsi, la Russie plongée dans une relation conflictuelle avec l'Occident, trouve dans les « BRICS » un moyen d'exister dans un cercle élargi, limitant son isolement. Les pays à régime autoritaire, notamment la Chine et la Russie peuvent revendiquer un « souverainisme » au côté des Etats démocratiques. Il s'agit de l'attachement au respect de la souveraineté des Etats et à leur indépendance (bien que cela soit critiquable au regard des événements en Crimée, en Ukraine etc...). D'autres Etats comme le Brésil ou l'Afrique du Sud peuvent réclamer le rôle de leader dans leur continent respectif. Ceux qui ne sont pas membres permanents au Conseil de Sécurité de

l'ONU peuvent également justifier leur candidature, car l'appartenance aux BRICS signifie qu'ils font partie des nouvelles puissances de ce monde.

2.1 Lutter contre l'hégémonie occidentale

Parallèlement, ces cinq pays se retrouvent sur une même idée : remettre en cause la domination des pays occidentaux et re-dessiner un ordre mondial élargi à d'autres pays. La finalité étant de redéfinir les priorités du système économique mondial et les jeux de pouvoir. L'importance croissante du G20 par rapport au G8 depuis la crise financière de 2008 illustre cette insertion des BRICS au sein de la gouvernance mondiale. Aussi, la sollicitation de leur aide financière par les pays du Nord lors de la crise témoigne de leur importance. En conséquence, les BRICS ne cessent de réclamer une plus grande influence au sein des grandes institutions internationales qui régissent le monde.

La création de la "New Development Bank" ainsi que du fonds de réserve, leur permet de présenter une alternative aux institutions de Bretton Woods placées sous la tutelle occidentale. Leur objectif est de revendiquer un partage plus juste du leadership mondial.

Si ces pays aspirent tous à s'adapter et à dépasser l'hégémonie occidentale et trouvent dans leur association un élément stratégique pour atteindre ce but, ils font face à de nombreux problèmes remettant en cause leur unité.

3. Les BRICS, un groupe en déclin ?

Les « BRICS » sont confrontés à plusieurs obstacles qui remettent en cause leur pérennité : la primauté des intérêts nationaux sur ceux du groupe et les importantes difficultés économiques auxquelles ils font face.

3.1 Des intérêts nationaux prédominants dans l'harmonie du groupe

Dans l'analyse des relations entre les pays des « BRICS », il est impossible d'ignorer la méfiance et même la concurrence qui existent parmi ces derniers. Nous pouvons par exemple évoquer les rivalités sino-russe et sino-indienne qui sont historiques. Ces situations constituent une faiblesse. Dans la période récente, plusieurs événements illustrent ces rivalités, montrant la primauté des intérêts nationaux sur ceux du groupe, à son détriment.

La succession de Dominique Strauss-Kahn à la tête du FMI en 2011 en est un exemple. Bien que l'institution ait été critiquée pour la monopolisation européenne de sa direction, les BRICS se sont montrés incapables d'imposer un candidat commun. En effet, la Chine et le Brésil, plutôt que de

soutenir le candidat mexicain, Agustín Carstens principal challenger de la candidature européenne, ont soutenu Christine Lagarde. La première l'a fait dans le but d'obtenir un poste de numéro deux au sein de l'institution ainsi que l'augmentation de ses droits de vote. Le second l'a effectué, pour cause de rivalité avec le Mexique. L'opposition de la Chine et de la Russie à une candidature brésilienne, indienne ou sud-africaine à un siège de membre permanent au sein du conseil de sécurité des Nations-Unies en est un autre exemple.

La ferme volonté de la Russie de faire fonctionner le G8 indépendamment du G20, avant qu'elle n'y soit suspendue, montre également l'attachement qu'accordent ces pays à une relation privilégiée avec l'Occident, parfois au détriment de la cohésion et de la solidité du groupe.

Enfin, la désunion flagrante entre les BRICS lors des négociations commerciales au sein de l'OMC, illustre parfaitement l'importance accordée aux intérêts nationaux. En effet, l'Afrique du Sud et le Brésil souhaitent la libéralisation des échanges agricoles quand la Chine et l'Inde s'y opposent. Ou encore l'Afrique du Sud, le Brésil et l'Inde qui souhaitent une limitation du marché des produits industriels contrairement à la Chine, illustre ce même ordre de difficultés.

3.2 Des pays affaiblis économiquement

Au-delà des problèmes de divergences, les BRICS rencontrent aujourd'hui des difficultés économiques importantes. Ainsi, la Chine connaît un ralentissement de son économie avec une croissance annuelle de 6,9% en 2015, la plus faible depuis 1990. Le Brésil et la Russie font face à une récession durable avec respectivement -3,8% et -3,7% de croissance. La chute du prix des matières premières a eu des conséquences considérables sur l'économie de ces deux pays, sans compter les problèmes politiques auxquels ils font face, comme les scandales de corruption au Brésil (dernièrement avec Dilma Rousseff) ou bien les sanctions occidentales contre la Russie. Seule l'Inde connaît une situation économique favorable avec un taux de croissance évalué à 7,3%, malgré une lenteur des réformes observée par les investisseurs. L'Afrique du Sud quant à elle, connaît une croissance timide de 1,3%. Les difficultés économiques que connaissent les BRICS ne cessent de remettre en cause la pertinence de l'organisation. Plusieurs économistes prédisent déjà la fin de ce groupe. Ainsi, la célèbre banque d'investissement Goldman Sachs, à l'origine de l'acronyme « B.R.I.C. », a pris la décision pour le moins symbolique de fermer son fonds BRIC fin 2015 chargé d'investir au Brésil, en Russie, en Inde et en Chine. Cela témoigne de la remise en cause des aspirations de ces pays mais aussi du manque de confiance en leur avenir.

En réponse à la problématique "Comment les BRICS contribuent-ils à re-façonner l'ordre mondial ?", nous pouvons tout d'abord dire que ces pays semblent partager un avenir commun à travers des échanges très dynamiques et l'institutionnalisation croissante de leur organisation. De plus, il est indéniable que l'influence des « BRICS » dans les relations internationales est incontournable. «Lutter contre l'hégémonie occidentale» et ainsi redéfinir un partage du leadership

mondial, voilà ce que revendiquent ces pays : « les économies émergentes et en développement doivent être mieux entendues »⁷⁴.

Cependant, cette alliance constitue avant tout un moyen de défendre leurs intérêts nationaux et le groupe est mis à mal par de nombreux problèmes économiques. Cela les fragilise considérablement et ne cesse de mettre en doute leur avenir. Ainsi, cette alliance résistera-t-elle aux inégalités croissantes et aux divergences entre ces pays ? Sauront-ils surmonter solidairement les difficultés économiques actuelles afin de garantir la pérennité des BRICS ?

Bibliographie :

AFP, Le premier sommet du BRIC met en garde contre la domination du dollar, Le Parisien. [En ligne], 16 Juin 2009. Disponible sur : <http://www.leparisien.fr/flash-actualite-monde/le-premier-sommet-du-bric-met-en-garde-contre-la-dominance-du-dollar-16-06-2009-549902.php>

CASSIOLA, José Eduardo et VITORINO, Virginia, BRICS and Development Alternatives, Innovation Systems and Policies, The Anthem-European Union Series 2009

CHANDA, Tirthankar, Inde-Afrique : un partenariat renouvelé. Emission RFI Géopolitique Et Débat, du 30/10/2015. [En ligne], Disponible sur : <http://www.rfi.fr/emission/20161016-quel-avenir-brics>

Entretien avec Pierre Salama, Propos recueillis par Marc Verzeroli, « La fin de l'optimisme : la crise des émergents est-elle un phénomène global ? », Revue internationale et stratégique 2016/3 (N° 103), p. 43-53. Fondation Prospective et Innovation, La Chine et les Brics, quel destin commun ? : Colloque de la Fondation Prospective et innovation, 31 Août 2012, Palais des congrès du Futuroscope. Paris, Ginkgo Editeur, 2012, 120p.

HACHE, Emmanuel, BRIC : la fin d'un acronyme ?, Analyses, IRIS. [En ligne], 06/06/2016. Disponible sur : <http://www.iris-france.org/77263-bric-la-fin-dun-acronyme/>

Ideas 4 Development, La banque des BRICS : un nouvel acteur du développement. Blog de l'AFD, [En ligne], 18/09/2014. Disponible sur : <http://ideas4development.org/banque-brics-nouvel-acteur-du-developpement/>

La Documentation Française, L'émergence des BRICS : focus sur l'Afrique du Sud et le Brésil, [En ligne], 31/08/2012. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000534-l-emergence-des-brics-focus-sur-l-afrique-du-sud-et-le-bresil>

MAGALHAES, Luciana, China Only BRIC Country Currently Worthy of the Title -O'Neill, Wall Street Journal. [En ligne], 23 août 2013. Disponible sur: <http://blogs.wsj.com/moneybeat/2013/08/23/china-only-bric-country-currently-worthy-of-the-title-oneill/>

MATELLY, Sylvie, « À quoi servent les BRICS ? », Revue internationale et stratégique 2016/3 (N° 103), p. 77-87.

RIGAUD, Pascal, Les BRICS Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud, les puissances économiques du XXIème siècle, Bréal, 2014, 141p.

WAHL, Pete, Quel avenir pour les BRICS ? : Document de référence de l'association Mémoire des Luittes, séminaire 17 et 18 Novembre 2014. [En ligne], Disponible sur : <http://www.medelu.org/IMG/pdf/Brics-1.pdf>

World Economic Outlook report, World Economic Outlook Database, World Economic and Financial Surveys, FMI. [En ligne], 19/07/2016. Disponible sur: <https://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2016/01/weodata/index.aspx>

⁷⁴ AFP, « Le premier sommet du BRIC met en garde contre la domination du dollar », Le Parisien, 16 Juin 2009.

*

Si entre la Chine et l'Inde, puissances « ennemies », se concentre la majeure partie des puissances économique, politique et culturelle, il ne faut cependant pas oublier qu' à l'image du groupe des BRICS, la mondialisation qui s'accroît de plus en plus, de secteur en secteur, soulève de nombreux problèmes; et parmi celui-ci, le danger de l'effacement progressif des identités culturelles, dont le cas du Swahili est un par ailleurs un contre- exemple.

La « création » géopolitique d'une langue africaine nationale : le cas du swahili

Par Pierre Bonnet et Léa Fontaine

« L'une des tâches fondamentales de la géographie est l'étude des interactions spatiales entre des phénomènes qui sont analysés par des sciences très différentes les unes des autres » écrit Yves Lacoste dans *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*. En conjuguant linguistique, anthropologie et sociologie politique, ce travail met en évidence une dynamique de formation du national en s'appuyant sur l'exemple des langues africaines.

Le swahili est très parlant à cet égard puisqu'il est la première langue d'une petite minorité de personnes (autour des côtes kényanes et tanzaniennes et à Zanzibar) mais une langue véhiculaire extrêmement répandue en Afrique de l'Est (entre 100 et 150 millions de locuteurs). Sa reconnaissance en tant que langue officielle en Tanzanie et au Kenya est néanmoins récente et reste peu discutée.

Au cours de la réflexion que nous nous proposons de mener, nous chercherons à répondre à la problématique suivante : comment l'analyse géopolitique éclaire-t-elle les divers processus de « création » d'une langue africaine nationale ?

Parce qu'il est soumis à une tension double aux échelles locale et internationale, le swahili est un instrument légitimé d'exercice du pouvoir, permettant son imposition comme langue nationale.

*

Dans les pays où il fait office de lingua franca, le swahili côtoie une multiplicité de langues locales : la Tanzanie compte près de 131 langues, le Kenya 61, l'Ouganda 47, la République Démocratique du Congo 221... La multiplication récente des écoles secondaires véhicule l'idéologie linguistique dominante des centres urbains dans les villages, créant ainsi un « décalage linguistique ». Le swahili s'impose dès lors comme langue nationale, et apparaît dans l'éducation primaire et dans les interactions quotidiennes. Dans cette configuration, les langues locales sont parlées au sein du foyer et dans les endroits de socialisation du village (bars, commerces). Cela ne signifie pas pour autant que le swahili est totalement absent de ces sphères. Une alternance codique s'opère : sur la langue locale employée (langue matricielle) viennent se greffer des termes ou expressions tirés du swahili (langue incorporée). Cette alternance varie en fonction des sujets de conversation : une discussion sur les travaux agricoles ou sur le quotidien du village se fera plutôt dans une langue ethnique locale (par exemple le « Hehe » en Tanzanie), alors que pour parler de politique ou faire du commerce on emploiera davantage le swahili.

On peut reprendre ici l'observation que fait Nathaniel Gernez dans une école en Tanzanie : lors d'une réunion parents-professeurs, les enseignants parlent swahili pour affirmer leur légitimité et imposer leur autorité. Leur discours est ponctué de termes anglais, visant à prouver leur prestige, peu importe si la majorité des parents ne peut pas les comprendre. Le swahili incarne ici les

institutions et permet la communication, l'anglais est la langue des élites, alors que le "Hehe" est totalement exclu, car perçu négativement, bien que ce soit la langue majoritairement parlée par les parents d'élèves (N. Gernez).

Le swahili s'impose alors en tant que langue prépondérante ; les millions d'Africains de l'Est qui l'emploient dépassent de beaucoup le nombre des locuteurs natifs, très minoritaires. Elle s'intègre dès lors autant dans le champ institutionnel que, par le biais d'une alternance codique avec les langues ethniques locales, dans le cadre privé.

Si le swahili a bénéficié d'une large diffusion régionale par les réseaux de traite arabe à partir de Zanzibar, l'anglais, imposé durant la colonisation, est demeuré une langue de prestige en Afrique de l'Est. Il a par exemple été introduit dans les écoles de formation des instituteurs, et en règle générale la formation des élites y est associée. Il est ainsi présent dans le secondaire et le supérieur, et dans les hautes sphères de la vie politique et sociale.

Pourtant, une valorisation du swahili à l'échelle internationale intervient. Tout d'abord au niveau régional : en 1986, l'ancienne Organisation de l'Unité Africaine, devenue Union Africaine en 2002, recommande d'utiliser le swahili comme langue de travail de l'organisation. La "Communauté Est Africaine", rétablie en 2000, compte parmi ses objectifs la promotion de l'unité en Afrique de l'Est, notamment à travers la diffusion du swahili.

Il est également important de souligner la présence du swahili au-delà du cadre régional : cette langue est enseignée dans des universités en dehors de l'Afrique de l'Est, mais aussi en-dehors du continent africain. Cette assise universitaire s'accompagne d'efforts pour développer un métalangage et une terminologie scientifique en swahili, qui peut désormais être employé dans des travaux de recherche. Par ailleurs, c'est la langue africaine la plus présente dans des radios internationales comme la "BBC", ou encore "Radio Beijing".

On peut alors considérer que, dans les pays de la région des Grands Lacs, le swahili s'insère au sein d'une triglossie, selon le schéma langues locales/swahili et swahili/langues impériales. Dans les villages, les langues locales sont utilisées pour les interactions du quotidien, avec des interventions du swahili. Mais l'idéologie dominante superpose un modèle où le swahili occupe la position de langue du quotidien, et l'anglais vient le concurrencer sur le terrain du prestige et de l'éducation supérieure, avec ainsi une évacuation des langues locales du champ sociolinguistique. De fait en Afrique de l'Est l'anglais et le swahili sont des langues influentes, et pour de nombreux habitants le swahili est indispensable dans la vie quotidienne, associant valeur instrumentale (de même que l'anglais) et valeur sentimentale en tant que langue africaine.

*

Une géopolitique du swahili doit ainsi être comprise à l'aune d'une double tension : à l'échelle locale (swahili/langues locales) et à l'échelle internationale (swahili/anglais). Il s'agit donc d'isoler les conséquences de cette double tension pour illustrer la « création d'une langue africaine nationale ».

*

C. Lévi-Strauss, dans *La pensée sauvage*, illustre ainsi la différence entre les deux types de connaissance scientifique : « Nous avons distingué le savant [technicien] et le bricoleur par les

fonctions inverses que, dans l'ordre instrumental et final, ils assignent à l'évènement et à la structure, l'un faisant des évènements (changer le monde) au moyen de la structure, l'autre des structures au moyen d'évènements » (C. Lévi-Strauss p.37). Il nous apparaît que cette distinction est de toute première importance pour les langues que nous avons décrites plus haut.

Les langues ethniques répondent parfaitement à ce besoin de « toujours s'arranger avec les "moyens du bord" » (idem, p.33) qui caractérise le type du bricoleur (pas de codification, peu de spécialisation). A l'inverse, l'utilisation faite de l'anglais en Afrique de l'Est (où elle est la langue « des concepts ») permet souvent de répondre à la nécessité d'une approche technique dans les domaines politiques, économiques et sociaux.

Les deux types lévi-straussiens semblent ainsi rejoindre les deux découpages géographiques précédemment établis. Le swahili, compris dans sa tension à la fois avec les langues ethniques et avec l'anglais, doit donc hériter de caractéristiques des deux types afin d'être un instrument efficace pour le foyer comme pour "l'Union africaine". Cela est permis par la « neutralité linguistique » du swahili (A. M. Kishe) : il s'agit d'une langue qui n'est associée à aucun groupe dominant et qui ressemble aux autres langues bantoues dans sa structure et une partie de son vocabulaire (le verbe « ku-la » signifiant manger se retrouve ainsi dans un très grand nombre de langues ethniques). Sa structure extrêmement flexible et prévisible fonctionnant par préfixes permet un apprentissage rapide mais aussi l'incorporation une terminologie conceptuelle : « ki-jana » signifie le jeune alors que « u-jana » signifie le concept de jeunesse. Enfin, le swahili est une langue qui présente beaucoup d'emprunts lexicaux, notamment à l'anglais (« manajimenti », traduit par "management").

Il faut partir de ce lien qu'effectue le swahili entre l'échelle locale et celle internationale pour comprendre l'une des dynamiques de « création » d'un niveau national. La neutralité et la grande adaptabilité du swahili offrent une réponse tout d'abord à l'échelle locale aux carences de langues ethniques multiples et difficilement utilisables pour conceptualiser.

Puis, à l'échelle régionale (Afrique de l'Est) à la faible compréhension et utilisation de l'anglais et de ses règles syntaxiques, en s'appuyant sur un réseau de diffusion du swahili établi au cours de la traite arabe.

La double fonction d'une langue de « bricoleur » "technicisée" et imposée par ces deux échelles permet au swahili d'être, au niveau national, la seule langue véritablement légitime (cela se vérifie au Kenya et en Tanzanie, surtout). Cette légitimité provient du fait qu'elle est compatible avec l'exercice du pouvoir tout en étant comprise aisément par la population.

Ce modèle de création d'un niveau national par la rencontre de tensions locales et régionales illustre ainsi une dynamique (qui n'en exclut évidemment pas d'autres) permettant de comprendre la volonté du premier président tanzanien, Julius Nyerere, d'arriver dans son pays à un bilinguisme swahili/anglais, ou la nécessaire diglossie aux parlements kenyans et tanzaniens. Enfin, il éclaire la diffusion de la culture swahilie, expliquant en un sens pourquoi, selon la phrase du romancier kényan Ngugi wa Thiong'o : « Alors que tout berger parlant swahili sait par cœur les poèmes politiques du grand guerrier anti-impérialiste somali Hassan, aucun paysan d'aucun pays d'Afrique n'est en mesure de réciter ne serait-ce qu'un vers des meilleurs poètes africains de langue européenne » (N. wa Thiong'o p.137).

*

La perspective géopolitique nous aide alors à comprendre la création du swahili en tant que langue nationale, puisqu'elle permet de faire varier les échelles locale et internationale et d'analyser les tensions existant entre celles-ci. Cette analyse se veut ainsi une interprétation originale du modèle du diatope développé par Y. Lacoste : l'échelle nationale est structurée par les niveaux inférieur (échelle locale) et supérieur (échelle internationale). Le swahili comme langue nationale opère en effet un compromis entre langues ethniques locales et langue impériale. Celui-ci est rendu possible par la simplicité de sa structure et la possibilité de conceptualiser qui en découle, ainsi que par une dimension affective (en tant que langue africaine) dont les langues impériales sont dépourvues. Le swahili permet de ce fait de couvrir toutes les sphères sociolinguistiques, des interactions du quotidien à la communication politique, et de s'imposer comme l'une des seules véritables langues africaines nationales.

Bibliographie :

GERNEZ Nathaniel, « Langues locales et idéologie linguistique dominante (Tanzanie) », *Autrepart* 2015 (N° 73), p. 123-137

KISHE Anna M., « Kiswahili as Vehicle of Unity and Development in the Great Lakes Region », *Language, Culture and Curriculum* 2013 (Vol. 16), p. 218-230

LACOSTE Yves, *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, Paris, La Découverte, 2014

LEVI-STRAUSS Claude, *La pensée sauvage*, Paris, Pocket, 1990

MAZRUI Alamin M., MAZRUI Ali A., « Dominant Languages in a Plural Society : English and Kiswahili in Post-Colonial East Africa », *Revue internationale de science politique* 1993 (Vol. 14, N° 3), *Le système linguistique mondial en formation*, p. 275-292

THIONG'O Ngugi (wa), *Décoloniser l'esprit*, Paris, La Fabrique éditions, 2011

Conclusion générale

A travers les exemples, études de cas étudiés par le biais des exposés de chacun, nous avons pu comprendre que la notion de «puissance» que Serge Sur s'inspirant de Raymond Aron, définissait comme « la capacité de faire, capacité de faire faire, capacité d'empêcher de faire; capacité de refuser de faire »-, recouvre d'innombrables facettes au coeur de relations de pouvoir ou de rapports de force souvent complexes. Comprendre comment les relations internationales catalysent de nos jours les grands enjeux géopolitiques, c'est appréhender les divers « fondamentaux de la puissance » suivant des jeux d'échelles variables en interactions.

ANNEXE - Le fonctionnement du comité de relecture

Comité de relecture des exposés de Géopolitique - ses fonctions, ses buts et son organisation

Monsieur Pierre Verluise a souhaité au cours de l'année 2016-2017 mettre en place une nouvelle innovation pédagogique au sein de la promotion des magistériens et mastériens du M.R.I.A.E. en proposant la création d'un comité de relecture des exposés de géographie politique réalisés par les étudiants.

Chaque exposé, chaque oral a été pour l'ensemble de la classe du magistère et master en Relations Internationales et Action à l'Etranger l'occasion d'apprendre à mettre en pratique nos connaissances dans un esprit d'échange et d'émulation intellectuelle propres au M.R.I.A.E.

Forts de ces échanges privilégiés entre tous les étudiants du M.R.I.A.E. nous avons souhaité présenter ici en quelques mots ce qui a été une innovation pédagogique enrichissante et stimulante. Un travail d'équipe dont nous avons tous tiré de beaux souvenirs de partages.

Cette présentation de la création et de la mise en place d'un comité de relecture des exposés de géopolitique, à l'initiative de monsieur Pierre Verluise, se veut tout simplement une sorte de «mode d'emploi», tout au plus, une trace écrite des motivations et fonctions guidant ce comité de relecture.

A. Pourquoi un «comité de relecture» des exposés de géopolitique ?

Monsieur Pierre Verluise nous a chargés de la re-lecture et de la correction d'une douzaine de présentations orales qui sous forme écrite, ont été à chaque fois corrigées et soumises à la lecture de notre professeur.

L'un des jalons essentiels de notre travail aura principalement été la constitution au fur et à mesure de la collecte des exposés, d'une sorte de «recueil» ou du moins d'une somme ayant vocation à être publiée en ligne sur le site du Diploweb.com.

Relire et corriger à chaque fois les exposés de nos camarades en amont et en aval nous a permis de mettre en pratique nos connaissances tirées des cours de géopolitique et de diverses lectures annexes.

Ayant beaucoup appris des exposés, des références indiquées, nous avons mieux compris l'importance de ces illustrations qui ont en quelque sorte donné une «assise empirique» à la théorie. Pour la plupart d'entre nous (nous étions cinq au total), cette expérience enrichissante était tout à fait nouvelle et bien qu'elle demandât une certaine quantité de travail, nous a laissé un excellent souvenir !

B. L'organisation du comité de relecture

Au nombre de cinq, nous avons créé une interface numérique via Facebook et Google Drive afin d'échanger après les avoir mis en ligne les fichiers écrits des exposés à corriger. Pour valider et renvoyer aux exposants leur travail, nous devions effectuer au minimum trois corrections de fond et de forme, tout en envoyant une version corrigée à Monsieur Verluise, afin d'obtenir son autorisation finale. Chaque semaine, nous devions donc nous organiser pour prendre chacun environ 2 heures nécessaires à la relecture et correction d'au moins deux exposés, parfois trois, dans certaines configurations.

En ce qui concerne plus précisément les corrections et notre manière de les apporter, nous avons décidé de nous cantonner uniquement à la forme (corrections des erreurs d'orthographe, de syntaxe et de grammaire), considérant que le fond ne devait en aucun cas être de notre ressort mais bien rester celui du groupe des exposants.

En cas d'erreur grave ou manifeste relative au fond, nous pouvions faire le choix de contacter par écrit ou par téléphone les intéressés afin de les aider à trouver une solution pour remédier aux faiblesses de leur écrit.

Une des difficultés majeures de notre travail a été selon nous, la synthèse. Il était en effet, impératif de surveiller la taille des fichiers qui en devaient à chaque fois, ne jamais excéder plus de 15 000 signes... tâche ardue mais essentielle pour s'entraîner à la synthèse !

Concernant l'organisation générale du comité, nous devions avant chaque nouvel exposé, renvoyer les corrections aux exposants environ 48 heures avant leur passage (durant le week-end bien souvent).

M. Verluise après avoir reçu nos corrections via un mail envoyé par l'un d'entre nous, apportait ses corrections personnelles tout en réagissant à nos commentaires en marge sur le document google doc (drive) ou de nos ajouts / modifications. Après cette nouvelle phase, un dernier rendu était remis en version papier aux exposants le jour de leur passage. C'est après cette version que les concernés devaient corriger leurs travaux et nous renvoyer une version finale de ceux-ci que nous incorporions à notre recueil organisé en 3 ou 4 parties avec des transitions entre les exposés regroupés par thème, des introductions et conclusions.

C. Difficultés principales des missions du comité de relecture

Nous avons essentiellement rencontré trois types de difficultés :

Tout d'abord nous avons parfois eu du mal à établir ensemble une organisation permettant de corriger et d'établir nos travaux de groupe compte tenu de notre travail déjà important dans notre cursus.

Il est tout à fait impératif de bien être organisé afin de ne pas oublier de corriger les exposés qui

doivent être renvoyés dans une version au moins lue une fois, 48 heures au minimum avant le passage de chaque groupe, afin de leur être utile et de ne pas entraver leurs propres corrections suivant les éléments mentionnés.

La constitution du recueil enfin a été rendue plus difficile que prévu du fait du retard de certains étudiants dans l'envoi de leur dossier de groupe.

D'un point de vue général, l'on peut dire que ce travail a nécessité tout d'abord une bonne coordination entre nous, et a demandé une bonne préparation ainsi qu'une bonne organisation dans la correction des exposés.

Enfin, l'une des difficultés majeures concernant la constitution du «recueil» - réside, il nous semble, dans la constitution des parties du dossier, dans la rédaction des transitions et la collecte des cartes et images après autorisation préalable de la part des auteurs.